

# 10

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

	<i>Page</i>
États financiers consolidés	196
Notes annexes aux comptes consolidés	202
Rapport des Commissaires aux comptes	310

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Bilan consolidé

#### ACTIF

		IFRS	
		31.12.2008	31.12.2007
<i>(En M EUR)</i>			
Caisse, Banques centrales	Note 5	13 745	11 302
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	488 415	489 959
Instruments dérivés de couverture	Note 7	6 246	3 709
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	81 723	87 808
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	71 192	73 065
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	354 613	305 173
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	28 512	27 038
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 311	(202)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	2 172	1 624
Actifs d'impôts	Note 14	4 674	3 933
Autres actifs	Note 15	51 469	35 000
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	37	14 229
Participation aux bénéfices différée	Note 32	3 024	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		185	747
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 17	15 155	13 186
Écarts d'acquisition	Note 18	6 530	5 191
<b>Total</b>		<b>1 130 003</b>	<b>1 071 762</b>

## PASSIF

(En M EUR)		IFRS	
		31.12.2008	31.12.2007
Banques centrales		6 503	3 004
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	412 432	340 751
Instruments dérivés de couverture	Note 7	9 250	3 858
Dettes envers les établissements de crédit	Note 19	115 270	131 877
Dettes envers la clientèle	Note 20	282 514	270 662
Dettes représentées par un titre	Note 21	120 374	138 069
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		583	(337)
Passifs d'impôts	Note 14	981	2 400
Autres passifs	Note 22	57 817	46 052
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	35	15 080
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 32	67 147	68 928
Provisions	Note 24	2 291	8 684
Dettes subordonnées	Note 26	13 919	11 459
<b>Total dettes</b>		<b>1 089 116</b>	<b>1 040 487</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>			
Capital souscrit		726	583
Instruments de capitaux propres et réserves liées		17 727	7 514
Réserves consolidées		17 775	17 551
Résultat de l'exercice		2 010	947
<b>Sous-total</b>		<b>38 238</b>	<b>26 595</b>
Gains ou pertes latents ou différés		(2 153)	646
<b>Sous-total Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>36 085</b>	<b>27 241</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>4 802</b>	<b>4 034</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>40 887</b>	<b>31 275</b>
<b>Total</b>		<b>1 130 003</b>	<b>1 071 762</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

		IFRS	
		2008	2007
<i>(En M EUR)</i>			
Intérêts et produits assimilés	Note 33	40 188	38 093
Intérêts et charges assimilées	Note 33	(32 240)	(35 591)
Dividendes sur titres à revenu variable		466	400
Commissions (produits)	Note 34	10 505	10 745
Commissions (charges)	Note 34	(3 090)	(3 217)
Résultat net des opérations financières		4 770	10 252
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 35	4 677	9 307
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 36	93	945
Produits des autres activités	Note 37	15 383	16 084
Charges des autres activités	Note 37	(14 116)	(14 843)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>21 866</b>	<b>21 923</b>
Frais de personnel	Note 38	(8 616)	(8 172)
Autres frais administratifs		(6 040)	(5 348)
Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(872)	(785)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>6 338</b>	<b>7 618</b>
Coût du risque	Note 40	(2 655)	(905)
<b>Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées</b>		<b>3 683</b>	<b>6 713</b>
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	Note 41	-	(4 911)
<b>Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées</b>		<b>3 683</b>	<b>1 802</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(8)	44
Gains ou pertes nets sur autres actifs <sup>(1)</sup>		633	40
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 18	(300)	-
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>4 008</b>	<b>1 886</b>
Impôts sur les bénéfices	Note 42	(1 235)	(282)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>2 773</b>	<b>1 604</b>
Intérêts minoritaires		763	657
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>2 010</b>	<b>947</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>Note 43</b>	<b>3,38</b>	<b>1,84 *</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>Note 43</b>	<b>3,36</b>	<b>1,82 *</b>

\* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

(1) La cession de 50 % de la participation du Groupe dans Fimat lors de la création de Newedge a généré une plus-value de 602 M EUR.

## ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers					Capitaux propres part du Groupe	Intérêts Minoritaires (cf. note 27)	Gains/pertes latents ou différés part des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt					
(En M EUR)													
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	<b>577</b>	<b>8 154</b>	<b>(1 860)</b>	<b>19 994</b>	<b>48</b>	<b>2 355</b>	<b>28</b>	<b>(242)</b>	<b>29 054</b>	<b>4 166</b>	<b>212</b>	<b>4 378</b>	<b>33 432</b>
Augmentation de capital	6	530							536			-	536
Élimination des titres auto-détenus			(1 604)	46					(1 558)			-	(1 558)
Émissions d'instruments de capitaux propres		2 081		44					2 125			-	2 125
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		213							213			-	213
Distribution 2007				(2 397)					(2 397)	(299)		(299)	(2 696)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				(127)					(127)	(599)		(599)	(726)
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>6</b>	<b>2 824</b>	<b>(1 604)</b>	<b>(2 434)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 208)</b>	<b>(898)</b>	<b>-</b>	<b>(898)</b>	<b>(2 106)</b>
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				-		(214)	73		(141)		(15)	(15)	(156)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				-		(941)			(941)		(12)	(12)	(953)
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat				-				90	90				90
Résultat 2007				947					947	657		657	1 604
<b>Sous-total</b>				<b>947</b>		<b>(1 155)</b>	<b>73</b>	<b>90</b>	<b>(45)</b>	<b>657</b>	<b>(27)</b>	<b>630</b>	<b>585</b>
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence				-					-			-	-
Ecart de conversion et autres variations				(9)	(551)				(560)		(76)	(76)	(636)
<b>Sous-total</b>				<b>(9)</b>	<b>(551)</b>				<b>(560)</b>	<b>-</b>	<b>(76)</b>	<b>(76)</b>	<b>(636)</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>583</b>	<b>10 978</b>	<b>(3 464)</b>	<b>18 498</b>	<b>(503)</b>	<b>1 200</b>	<b>101</b>	<b>(152)</b>	<b>27 241</b>	<b>3 925</b>	<b>109</b>	<b>4 034</b>	<b>31 275</b>
Augmentation de capital (cf. note 27)	143	4 474							4 617			-	4 617
Élimination des titres auto-détenus <sup>(1)</sup>			1 974	(9)					1 965			-	1 965
Émissions d'instruments de capitaux propres (cf. note 27)		3 576		95					3 671			-	3 671
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions <sup>(2)</sup>		189							189			-	189
Distribution 2008 (cf. note 27)				(581)					(581)	(340)		(340)	(921)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires <sup>(3)(4)</sup>				(224)					(224)	495		495	271
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>143</b>	<b>8 239</b>	<b>1 974</b>	<b>(719)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 637</b>	<b>155</b>	<b>-</b>	<b>155</b>	<b>9 792</b>
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres						(2 950)	306		(2 644)		(60)	(60)	(2 704)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat						(340)	-		(340)		6	6	(334)
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat								797	797				797
Résultat 2008				2 010					2 010	763		763	2 773
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 010</b>	<b>(3 290)</b>	<b>306</b>	<b>797</b>	<b>(177)</b>	<b>763</b>	<b>(54)</b>	<b>709</b>	<b>532</b>	
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence				-					-			-	-
Écart de conversion et autres variations <sup>(5)</sup>				(4)	(612)				(616)		(96)	(96)	(712)
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(612)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(616)</b>	<b>-</b>	<b>(96)</b>	<b>(96)</b>	<b>(712)</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008 <sup>(6)</sup></b>	<b>726</b>	<b>19 217</b>	<b>(1 490)</b>	<b>19 785</b>	<b>(1 115)</b>	<b>(2 090)</b>	<b>407</b>	<b>645</b>	<b>36 085</b>	<b>4 843</b>	<b>(41)</b>	<b>4 802</b>	<b>40 887</b>

(1) Au 31 décembre 2008, les 23 331 979 actions détenues par les sociétés du Groupe, à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 4,02 % du capital de Société Générale. Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 1 490 M EUR, dont 203 M EUR au titre des activités de transaction.

L'évolution de l'autocontrôle sur l'année 2008 s'analyse comme suit :

<i>(En M EUR)</i>	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Annulation de 10 000 000 d'actions		1 218	1 218
Cessions nettes d'achats	595	161	756
	<b>595</b>	<b>1 379</b>	<b>1 974</b>
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	6	(21)	(15)
Dividendes attachés et éliminés des résultats consolidés	(2)	8	6
	<b>4</b>	<b>(13)</b>	<b>(9)</b>

(2) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatif à l'année 2008 est de 189 M EUR : 39 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions, 85 M EUR dans le cadre d'un Plan d'attribution gratuite d'actions, et 65 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié.

(3) Conformément aux principes comptables indiqués dans la note 1, les transactions relatives à des intérêts minoritaires sont traitées comptablement comme des opérations de capitaux propres. En application de ce principe :

- les plus ou moins-values réalisées lors de cessions de filiales consolidées en intégration globale qui n'entraînent pas une perte de contrôle exclusif sont enregistrées en capitaux propres ;
- les écarts d'acquisition complémentaires liés aux engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale et aux rachats d'intérêts minoritaires postérieurs à la prise de contrôle exclusif sont enregistrés en capitaux propres.

Le résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe est, dans le bilan, affecté aux réserves, part du Groupe.

Détail des impacts au 31 décembre 2008 :

Annulation plus-value de cession	0
Rachats de minoritaires ne faisant pas l'objet d'une option de vente	(242)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires minoritaires	(7)
Résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe	25
<b>Total</b>	<b>(224)</b>

(4) Les 495 M EUR de mouvements relatifs à l'année 2008 enregistrés dans les réserves des intérêts minoritaires sont principalement dus à :

- 511 M EUR à l'intégration globale de Rosbank suite à l'exercice de l'option d'achat portant sur 30 % + 2 actions du capital de Rosbank ;
- (75) M EUR à l'acquisition des 7,57 % des minoritaires de Rosbank par Société Générale suite à l'offre obligatoire aux minoritaires lancée lors de la prise de participation majoritaire ;
- 58 M EUR à la diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Société Générale dans Boursorama suite à l'arrivée à échéance de deux tiers des options de vente cédées à Hodefi lors du rachat de CaixaBank ;
- 13 M EUR à l'augmentation de capital de SG Maroc ;
- 21 M EUR à l'augmentation de capital de UIB ;
- (25) M EUR au reclassement du résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres, des réserves des minoritaires aux réserves parts du Groupe.

(5) La variation sur l'année 2008 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à (612) M EUR. Cette variation est principalement liée à la dépréciation par rapport à l'euro du Rouble pour (228) M EUR, de la Livre Sterling pour (223) M EUR, de la Couronne norvégienne pour (73) M EUR, du Won coréen pour (71) M EUR, du Leu roumain pour (62) M EUR, du Real brésilien pour (51) M EUR, et du Dollar US pour 85 M EUR.

La variation de l'écart de conversion en part Hors Groupe s'élève à (96) M EUR. Elle s'explique essentiellement par l'appréciation du Dollar US par rapport à l'euro pour 20 M EUR, et de la dépréciation par rapport à l'euro du Rouble pour (52) M EUR, du Leu roumain pour (49) M EUR et de la Couronne tchèque pour (12) M EUR.

(6) Les écarts de réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente s'élevant à (2 090) M EUR au 31 décembre 2008 se décomposent comme suit :

- plus-values latentes : 2 159 M EUR ;
- moins-values latentes sur actifs reclassés en Prêts et créances : (902) M EUR (à reprendre par résultat sur la durée de vie résiduelle des prêts et créances concernés) ;
- moins-values latentes sur les portefeuilles des filiales d'assurances : (2 597) M EUR, neutralisés par la participation aux bénéfices différée à hauteur de 2 075 M EUR (cf. note 32) ;
- moins-values latentes sur les portefeuilles des autres entités : (2 825) M EUR, portant quasi-intégralement sur des titres de dettes (45) M EUR de moins-values latentes sur titres de capitaux propres). Pour ces titres de dettes, conformément aux principes comptables du Groupe, l'absence d'événement révélateur d'une situation de risque avéré de crédit sur les émetteurs a conduit à maintenir en capitaux propres les moins-values latentes constatées (cf. note 1).

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
<b>Bénéfice net après impôt (I)</b>	<b>2 773</b>	<b>1 604</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 665	2 383
Dotations nettes aux provisions	(16)	5 120
Dotations nettes aux provisions sur perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(6 382)	6 382
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	8	(44)
Impôts différés	768	(2 219)
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(1 018)	(954)
Variation des produits constatés d'avance	(134)	(338)
Variation des charges constatées d'avance	(25)	181
Variation des produits courus non encaissés	164	(575)
Variation des charges courues non décaissées	308	90
Autres mouvements	5 602	1 457
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)</b>	<b>1 940</b>	<b>11 483</b>
<b>Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat <sup>(1)</sup> (III)</b>	<b>(4 677)</b>	<b>(9 307)</b>
Opérations interbancaires <sup>(2)</sup>	(16 449)	(457)
Opérations avec la clientèle <sup>(3)</sup>	(43 820)	(35 792)
Opérations sur autres actifs / passifs financiers <sup>(4)</sup>	55 695	44 573
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(5 150)	(996)
<b>Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)</b>	<b>(9 724)</b>	<b>7 328</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)</b>	<b>(9 688)</b>	<b>11 108</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	(811)	438
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3 293)	(3 546)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(4 104)</b>	<b>(3 108)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires <sup>(5)</sup>	9 235	(2 182)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 644	6
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>10 879</b>	<b>(2 176)</b>
<b>FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C)</b>	<b>(2 913)</b>	<b>5 824</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	8 320	5 175
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	6 368	3 689
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice <sup>(6)</sup></b>		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	7 242	8 320
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	4 533	6 368
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(2 913)</b>	<b>5 824</b>

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

(2) Dont (6 115) M EUR reclassés vers les prêts et créances sur les établissements de crédit (cf. note 9).

(3) Dont (22 331) M EUR reclassés vers les prêts et créances sur la clientèle (cf. note 10).

(4) Dont 24 264 M EUR reclassés du portefeuille de transaction (cf. note 6), 4 344 M EUR reclassés des actifs financiers disponibles à la vente (cf. note 8) et (890) M EUR reclassés vers les actifs financiers disponibles à la vente (cf. note 8).

(5) Dont augmentations de capital pour 155 M EUR assorties de primes d'émissions de 5 788 M EUR diminuée des frais nets d'impôt liés à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 109 M EUR, soit un montant net de 5 679 M EUR et émission d'un TSS de 1 000 M EUR en mai 2008, d'un TSS de 700 M GBP en juin 2008 et en décembre 2008 un TSSDI de 1 700 M EUR (cf. note 27).

(6) Dont 1 477 M EUR de trésorerie relative à Rosbank.

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 17 février 2009.

### Note 1

#### Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2008.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

#### NORMES IFRS APPLIQUÉES PAR LE GROUPE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2008

##### • Amendements à IAS 39 et IFRS 7 : reclassement d'actifs financiers

Le 15 octobre 2008, l'Union européenne a adopté les amendements des normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

L'amendement de la norme IAS 39 offre la faculté, dans certaines conditions, de reclasser des actifs financiers non dérivés :

- hors de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers d'autres catégories ;
- hors de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances ».

L'amendement de la norme IFRS 7 requiert la présentation de nouvelles informations relatives aux transferts visés par ces modifications.

Le Groupe a utilisé la faculté de reclassement offerte par la norme IAS 39 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. L'incidence de ces amendements est décrite dans la note 11.

L'IASB (International Accounting Standards Board) a par ailleurs publié le 27 novembre 2008 un deuxième amendement relatif aux reclassements d'actifs financiers, non adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2008, qui précise les conditions d'une possible application rétroactive des reclassements au 1<sup>er</sup> juillet 2008. Ce nouvel amendement n'a pas d'incidence sur le traitement des reclassements réalisés par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2007 et en 2008.

#### RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent, tout particulièrement dans le contexte de la crise financière qui s'est développée pendant l'année 2008, des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Instruments dérivés de couverture* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* (cf. notes 1 et 3), ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances*, *Actifs financiers disponibles à la vente*, *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations



corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (cf. notes 1, 4 et 18) ;

- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (cf. notes 1, 23, 24, 25 et 32) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (cf. notes 1 et 2).

## ■ 1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

### MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de Société Générale intégrant les succursales à l'étranger et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

#### ● Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie

par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

#### ● Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

#### ● Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

### CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS AD HOC

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité ad hoc sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes

de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;

- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités ad hoc qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

### CONVERSION DES COMPTES DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés – Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1<sup>er</sup> janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Écarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *réserves consolidées part du Groupe*. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. À la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

### ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDÉS À DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- En application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé

initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs*.

- L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux intérêts minoritaires. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Intérêts minoritaires* sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe*.
- Les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*.
- Si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Intérêts minoritaires* et des *Réserves consolidées, part du Groupe*.
- Tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux intérêts minoritaires faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Intérêts minoritaires* au compte de résultat consolidé.

## INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux, la répartition par métier constituant le niveau primaire et la répartition géographique le niveau secondaire.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activité les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du pôle Gestion Propre incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au pôle Gestion Propre. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en cinq pôles d'activité :

- Réseaux France qui couvre la Banque de détail en France (réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord) ;
- Réseaux Étranger qui regroupe les banques de détail à l'étranger (BHFM) ;
- Services Financiers (DSFS) qui regroupe les sociétés de Financements spécialisés aux entreprises (financement des

ventes, activités de location), les financements des particuliers et les activités d'assurances vie et dommages ;

- la Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs (GIMS) comprenant la Gestion Mobilière, la Gestion Privée, Boursorama et le métier Titres (GSSI) incluant les activités exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;
- la Banque de Financement et d'Investissement (SGCIB) regroupant, d'une part, la Banque de Financement et Taux (Financements structurés, activités de taux, change et trésorerie, financement et trading sur matières premières, banque commerciale) et, d'autre part, les activités Actions et Conseils.

À ces cinq pôles d'activité s'ajoute la Gestion Propre qui représente notamment la fonction centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au Groupe. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activité est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activité. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté à la Gestion Propre.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

## ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les

activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

## ■ 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### OPÉRATIONS EN DEVICES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti en euro en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

### DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement

disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en

résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

## ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

### • Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

### • Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont

enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement publié en juin 2005. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférent. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

### • Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur

acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

#### • Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêt. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

#### RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- Si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.
- Si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

#### DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

- **Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

### DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du

transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. À l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couvert, le risque faisant l'objet de la

couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

#### **Couverture de juste valeur**

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste

*Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

#### **Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales**

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net sont inscrites dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

#### **Macro-couverture de juste valeur**

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.



### Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant.

### DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

#### • Actifs financiers évalués au coût amorti

À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant

la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles) ; ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes ; ou encore
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de scénarii de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

#### • Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, la nécessité de constater une dépréciation est analysée dès lors qu'une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition est observée. Le caractère significatif de la baisse du cours coté est apprécié en prenant en considération les circonstances de cette baisse et notamment la durée de la période de déclin et l'amplitude de la baisse ainsi observée. À cet effet, une baisse significative (plus de 20 %) du cours moyen du titre sur 12 mois par rapport à son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation dès lors que

la diminution de juste valeur du titre reste également significative à la date de clôture ; une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat sur la base du cours coté du titre si le Groupe estime ainsi que son investissement pourrait ne pas être recouvré.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur dépréciation durable est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

### OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. À défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations issues d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en Immeubles de placement. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant *a minima* les composants et durées d'amortissements suivants :

<b>Infrastructures</b>	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
<b>Installations techniques</b>	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
<b>Agencements</b>	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

<b>Matériel et outillage</b>	5 ans
<b>Matériel de transport</b>	4 ans
<b>Mobilier</b>	10 à 20 ans
<b>Matériel de bureau</b>	5 à 10 ans
<b>Matériel informatique</b>	3 à 5 ans
<b>Logiciels créés ou acquis</b>	3 à 5 ans
<b>Concessions, brevets, licences, etc.</b>	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêt. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unité génératrice de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des*

*immobilisations corporelles et incorporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *Produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

## PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

## ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les

engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs provisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

## GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

## DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

### • Titres subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi

que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

*A contrario*, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

### • Actions de préférence

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par des filiales du Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres et sont présentées parmi les *Intérêts minoritaires*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en *Intérêts minoritaires* au compte de résultat.

### • Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe, ces titres ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

## ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe et les actions de filiales contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ainsi que les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en *Capitaux propres*, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

## PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

### PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestation de services et autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, les commissions de prise ferme et de participation relatives à la fraction de financement placée sont prises en résultat à la fin de la période de syndication dès lors que le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est comparable à celui revenant aux autres participants. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions – Opérations sur marchés primaires*.

### FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le

montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

### AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

#### • Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

#### • Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

### PAIEMENT SUR BASE D' ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OU ACTIONS ÉMISES PAR DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

#### • Le plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement et abondement*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt)

applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

#### • Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer via ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. À chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (options d'achat d'actions sur sociétés non cotées et rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur de ces options est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement.

### COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

### PERTE NETTE SUR ACTIVITÉS DE MARCHÉ NON AUTORISÉES ET DISSIMULÉES

Le Groupe a mis à jour les 19 et 20 janvier 2008 des activités non autorisées et dissimulées d'une ampleur exceptionnelle portant sur des prises de positions directionnelles réalisées

principalement courant 2007 et début 2008 par un trader en charge d'activités de marché sur des instruments dérivés « plain vanilla » sur indices boursiers européens. L'identification et l'analyse de ces positions, les 19 et 20 janvier 2008, ont conduit le Groupe à les clôturer dans les meilleurs délais dans le respect de l'intégrité des marchés.

Pour l'information de ses actionnaires et du public, le Groupe a estimé que l'application des dispositions des normes IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture » et IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation » pour le traitement comptable des opérations relatives à ces activités non autorisées et à leur débouclage était contraire à l'objectif des états financiers décrit dans le *Cadre* des normes IFRS. Le Groupe a considéré que pour parvenir à la présentation d'une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2007, il était plus approprié de constater dans le résultat consolidé de l'exercice 2007, en l'isolant dans une rubrique supplémentaire du compte de résultat consolidé intitulée *Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées*, l'intégralité des conséquences financières des opérations conclues dans le cadre de ces activités non autorisées. À cet effet, et conformément aux paragraphes 17 et 18 de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe a décidé de s'écarter des dispositions des normes IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture » et IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » en comptabilisant dans le résultat consolidé de l'exercice 2007 une provision pour le coût total d'arrêt des activités non autorisées. Ce traitement a été présenté aux autorités de supervision bancaire (Secrétariat général de la Commission bancaire) et de marché (Autorité des marchés financiers) afin d'en valider la compatibilité avec le cadre réglementaire.

La provision ainsi comptabilisée dans le résultat de l'exercice 2007 a été reprise dans le résultat de l'exercice 2008 concomitamment à l'enregistrement en charge du coût d'arrêt de ces activités.

Les incidences du traitement comptable ainsi appliqué sont présentées dans la note 41.

## IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

### • Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôt sur les bénéfices* du compte de résultat.

### • Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des gains ou pertes enregistrés directement en capitaux propres parmi les *Gains ou pertes latents ou différés*, pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

## ACTIVITÉS D'ASSURANCE

### • Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

### • Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de support à ces contrats. Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

En application des principes définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes. Un actif de participation aux bénéfices différée est comptabilisé si son imputation sur des participations futures est fortement probable. Le caractère recouvrable de cet actif est testé sur la base d'un modèle déterministe prenant en compte les recommandations du Conseil National de la Comptabilité et également au travers du test d'adéquation des passifs.

Le test d'adéquation des passifs est effectué semestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (Market Consistent Embedded Value).

### ■ 3. Présentation des états financiers

#### UTILISATION DU FORMAT D'ÉTATS DE SYNTHÈSE BANCAIRE RECOMMANDÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004.

Afin de fournir une information plus pertinente pour la compréhension de la performance financière du Groupe en 2007, la perte nette globale avant impôt liée aux clôtures des positions directionnelles prises dans le cadre des activités de marché non autorisées et dissimulées mises au jour les 19 et 20 janvier 2008 est présentée dans une rubrique supplémentaire du compte de résultat consolidé intitulée « Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées ».

#### RÈGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- Ils sont conclus avec la même entité juridique.
- Ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations.
- Ils sont conclus dans le cadre d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour.
- Ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- Le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net.
- Elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie.
- Elles sont négociées sur le même marché organisé.
- Le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés.
- Elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part).
- Elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

À fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

#### RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de plans d'options. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.



#### ■ 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe en 2008.

#### NORMES COMPTABLES OU AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Normes ou interprétations :	Dates d'adoption par l'Union européenne :	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 8 « Segments opérationnels »	21 novembre 2007	1 <sup>er</sup> janvier 2009
IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »	17 décembre 2008	1 <sup>er</sup> janvier 2009
Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunts »	10 décembre 2008	1 <sup>er</sup> janvier 2009
Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »	16 décembre 2008	1 <sup>er</sup> janvier 2009
IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »	16 décembre 2008	1 <sup>er</sup> janvier 2009
IFRIC 14 « Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum »	16 décembre 2008	1 <sup>er</sup> janvier 2009

##### ● IFRS 8 « Segments opérationnels »

Cette norme modifiera l'information sectorielle tant dans sa définition que dans les informations à présenter dans les notes annexes.

##### ● IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »

Cette norme révisée aura pour seul effet de modifier le format de présentation des états de synthèse du Groupe.

##### ● Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »

Cet amendement a pour objet de supprimer l'option de comptabilisation en charges de l'intégralité des coûts d'emprunt et de rendre obligatoire leur capitalisation quand ils sont directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Il n'aura cependant pas d'effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe dans la mesure où ce dernier applique déjà le traitement optionnel qui sera ainsi rendu obligatoire par cet amendement.

##### ● Amendement à la norme IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »

Cet amendement vient apporter des éclaircissements sur la définition des conditions d'acquisition des droits et sur la

comptabilisation des conditions accessoires à l'acquisition des droits et l'annulation de plans de paiements en actions. L'application future de cet amendement ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

##### ● IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »

Cette interprétation précise le traitement comptable des programmes de fidélité. Les traitements comptables actuellement appliqués par le Groupe étant cependant comparables aux dispositions de cette interprétation, l'application future de cette dernière ne devrait donc avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

##### ● IFRIC 14 « Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum »

Cette interprétation fournit des indications sur la manière d'apprécier l'actif disponible (lié à des remboursements ou des réductions de cotisations futures) qui peut être comptabilisé au titre d'un excédent d'actif mais qui doit tenir compte des incidences d'une obligation de financement minimum. L'application future de cette interprétation ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

## NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2008

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amélioration des IFRS	22 mai 2008	1 <sup>er</sup> janvier 2009
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	30 novembre 2006	1 <sup>er</sup> janvier 2008
IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »	3 juillet 2008	1 <sup>er</sup> janvier 2009
IFRIC 16 « Couverture d'investissement net à l'étranger »	3 juillet 2008	1 <sup>er</sup> octobre 2008
IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires »	27 novembre 2008	1 <sup>er</sup> juillet 2009
IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels »	10 janvier 2008	1 <sup>er</sup> juillet 2009
Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables à la juste valeur et obligations à la liquidation »	14 février 2008	1 <sup>er</sup> janvier 2009
Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût de l'investissement dans une filiale, une entité sous contrôle conjoint ou sous influence notable »	22 mai 2008	1 <sup>er</sup> janvier 2009
Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – éléments couverts éligibles »	31 juillet 2008	1 <sup>er</sup> juillet 2009
IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »	27 novembre 2008	1 <sup>er</sup> juillet 2009

### • Amélioration des IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 35 amendements mineurs venant modifier 20 normes. Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 23 janvier 2009. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 sauf pour les amendements d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dont la date de première application est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

### • IFRIC 12 « Accords de concession de services »

Cette interprétation précise le traitement comptable des concessions. Ne concernant pas les activités du Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

### • IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers, en particulier dans le cas de la vente d'immeubles résidentiels.

### • IFRIC 16 « Couverture d'investissement net à l'étranger »

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger. L'application future de cette interprétation ne

devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

### • IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires »

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

### • IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels »

Ces normes révisées ont pour objet de modifier le traitement des acquisitions et cessions de filiales consolidées.

### • Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables à la juste valeur et obligations à la liquidation »

Ces amendements, adoptés par l'Union européenne le 22 janvier 2009, viennent préciser le classement comptable des instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation de l'émetteur.

### • Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 « Coût de l'investissement dans une filiale, une entité sous contrôle conjoint ou sous influence notable »

Ces amendements, adoptés par l'Union européenne le 23 janvier 2009, ne concerneront que les entités présentant pour la première fois leurs comptes individuels en IFRS.

● **Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – éléments couverts éligibles »**

Cet amendement vient préciser les modalités d'application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture dans deux cas particuliers : la couverture du risque d'inflation et la prise en compte de la valeur temps des options dans la relation de couverture.

● **IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »**

Cette révision de la norme IFRS 1 porte exclusivement sur sa structure de présentation qui a été totalement remaniée et simplifiée, tandis que son contenu technique est resté quant à lui inchangé.

## Note 2

### Évolution du périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

#### ■ 1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 873 sociétés au 31 décembre 2008 :

- **730** sociétés intégrées globalement ;
- **102** sociétés intégrées proportionnellement ;
- **41** sociétés mises en équivalence.

Ne sont retenues dans le périmètre de consolidation que les entités qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe et, en particulier, celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02 % de celui du Groupe dans le cas d'une intégration globale ou proportionnelle ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe. Ces critères ne s'appliquent pas aux paliers de sous-consolidation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2008, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2007, sont les suivantes :

- Au cours du premier semestre 2008 :
  - Newedge, entité issue du regroupement des activités de courtage exercées par Fimat et Calyon Financial, est consolidée par intégration proportionnelle.
  - Le Groupe a décidé d'exercer le 20 décembre 2007 son option d'achat portant sur 30 % plus deux actions du capital de Rosbank. Au 13 février 2008, il détenait 50 % plus une action. Suite à cette prise de participation majoritaire, le

Groupe a lancé, conformément à la législation russe, une offre de rachat aux minoritaires. Depuis le 12 mai 2008 suite à la clôture de cette offre, Société Générale détient 57,57 %. Rosbank, auparavant mise en équivalence, est consolidée par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

- Société Générale par l'intermédiaire de Société Générale Securities Services SpA a acquis l'activité services titres de Capitalia en Italie.
- Le Groupe a intégré dans le périmètre Canadian Wealth Management. Cette société est consolidée par intégration globale.
- Au sein du sous pôle SGAM, un fonds a été consolidé par intégration globale, le Groupe ayant assuré sa liquidité. Cinq fonds consolidés au 31 décembre 2007 sont sortis du périmètre de consolidation car leur liquidité est désormais assurée de façon indépendante.
- La participation dans TCW a été portée à 100 %, soit une augmentation de 1,60 % par rapport au 31 décembre 2007, suite à l'exercice d'options d'achat par le groupe Société Générale. Les actions détenues par les salariés faisaient l'objet d'options d'achat et de vente décalées, à des prix d'exercice dépendants des performances ultérieures.
- La participation dans SG Private Banking Suisse (ex CBG) a été portée à 100 %, soit une augmentation de 22,38 % par rapport au 31 décembre 2007, suite à l'exercice d'options de vente par les actionnaires minoritaires.
- La participation dans Boursorama est passée de 75,43 % à 62,35 % suite à l'arrivée à échéance de deux tiers des options de vente cédées à Hodefi lors du rachat de CaixaBank.
- Au cours du second semestre 2008 :
  - Société Générale par l'intermédiaire de SG Hambros a acquis les activités de gestion de fortune d'ABN AMRO à Gibraltar.
  - Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation la société PEMA GmbH, détenue à 100 %.
  - Le fonds Arrow Offshore, détenu à 100 % par Société Générale a été consolidé par intégration globale.
  - Le fonds Permal PJM Ltd., détenu à 100 % par Société Générale a été consolidé par intégration globale.
  - Le Groupe a augmenté sa participation dans U.I.B. à hauteur de 4,86 %, portant son taux de détention à 57,20 %.
  - La participation dans SG Private Banking Belgique a été portée à 100 %, soit une augmentation de 1,04 % par rapport au 31 décembre 2007, suite à l'exercice d'options de vente par les actionnaires minoritaires.
  - La participation dans Splitska Banka a été portée à 100 %, soit une augmentation de 0,24 % par rapport au 31 décembre 2007.

- Le Groupe a souscrit à l'augmentation de capital de SG Maroc portant ainsi son taux de détention à 56,91 % au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 3,89 %.
- La participation dans EQDOM a été portée à 45,41 %, soit une augmentation de 0,25 % par rapport au 31 décembre 2007.
- La participation dans Société Générale de Banques au Burkina a été portée à 44,48 %, soit une augmentation de 2,20 % par rapport au 31 décembre 2007.
- La participation dans BRD a été portée à 58,54 %, soit une augmentation de 0,22 % par rapport au 31 décembre 2007.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité » et compte tenu de la signature d'un accord avec GLG Partners, Inc., les actifs et passifs de SGAM UK ont été reclassés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés.

## ■ 2. Regroupements d'entreprises

Les principaux regroupements d'entreprises réalisés au cours de l'année 2008 par le Groupe sont présentés ci-après :

### Acquisition de 37,57 % de Rosbank conduisant le Groupe à un contrôle exclusif avec un pourcentage d'intérêt de 57,57 %

Société Générale, détenteur de 20 % moins une action de la banque russe Rosbank depuis septembre 2006, a levé ses options d'achat portant sur 30 % plus deux actions le 13 février 2008 conformément à ce qui avait été annoncé le 20 décembre 2007.

Avec 50 % + 1 action, Société Générale, désormais actionnaire majoritaire de Rosbank, a ainsi lancé une offre obligatoire de rachat aux minoritaires comme le prévoyait la loi russe. Suite à la clôture de cette offre le 12 mai 2008, Société Générale détient 57,57 % du capital de Rosbank.

En date d'acquisition, les actifs et passifs identifiables de Rosbank ont été comptabilisés en juste valeur et sont composés essentiellement de créances sur établissements de crédit et de créances sur la clientèle (10 353 M EUR), de titres de trading (522 M EUR), d'immobilisations (272 M EUR), de dettes envers la clientèle et dettes envers les établissements de crédit (8 566 M EUR), de titres de dette émis (1 224 M EUR) et de dettes subordonnées (185 M EUR).

L'écart d'acquisition définitif constaté dans les comptes consolidés du Groupe est présenté ci-après :

(En M EUR)

Prix d'acquisition	1 691
Frais liés à l'acquisition	16
Sous-total	1 707
Juste valeur de l'actif net acquis par le Groupe (50 %)	471
Écart d'acquisition *	1 236

\* Converti au taux de clôture EUR/RUB du 31 décembre 2007. Cet écart d'acquisition s'établit à 1 057 M EUR au 31 décembre 2008 compte tenu de l'évolution de la parité EUR/RUB au cours de l'année 2008.

Rosbank qui était consolidée par mise en équivalence à hauteur de 20 % jusqu'au 31 décembre 2007, a été consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Rosbank a contribué au résultat net de l'ensemble consolidé pour un montant de 102 M EUR au titre de l'année 2008.

### Newedge : joint-venture entre les courtiers de Crédit Agricole et de Société Générale

Newedge, créée le 2 janvier 2008, est la filiale de courtage détenue à 50/50 par Crédit Agricole et Société Générale issue de la fusion Calyon Financial et Fimat.

Société Générale a apporté 100 % de sa participation dans les entités Fimat et reçu 50 % des titres du nouvel ensemble Newedge. L'écart d'acquisition provisoire lié à l'opération s'élève à 424 M EUR après prise en compte des frais liés à l'acquisition et la plus-value dégagée est de 602 M EUR.

Ayant une position dominante dans son cœur de métier – Futures Commission Merchant (FCM) – Newedge se classe parmi les 5 premiers acteurs mondiaux de l'exécution et de la compensation sur l'ensemble des 10 plus importantes Bourses d'échanges. Fort d'un réseau international de 25 implantations dans 17 pays, Newedge offre à sa clientèle une gamme complète de services de compensation et d'exécution sur les options et contrats à terme de produits financiers et de matières premières ainsi que sur les produits de taux, de change, les actions et les matières premières traitées de gré à gré (OTC). Newedge propose également un ensemble de services à valeur ajoutée tels que le prime brokerage, le financement d'actifs, une plateforme électronique de négociation et de routage d'ordres, du cross margining, le traitement et le reporting centralisé des portefeuilles clientèle. Newedge permet à sa clientèle institutionnelle d'accéder à plus de 70 marchés actions et dérivés dans le monde.

En date d'acquisition, les actifs et passifs identifiables de Calyon Financial ont été comptabilisés en juste valeur de manière provisoire. Ils sont composés essentiellement de créances sur les établissements de crédit (20 335 M EUR), d'actifs financiers à la juste valeur par résultat (3 015 M EUR), de dépôts et fonds de garantie liés à l'activité de courtage (1 418 M EUR), de dettes envers les établissements de crédit (19 856 M EUR) et de dépôts de garantie des clients (3 563 M EUR).

L'écart d'acquisition provisoire constaté dans les comptes consolidés du Groupe est présenté ci-après :

<i>(En M EUR)</i>	
Prix d'acquisition	630
Frais liés à l'acquisition	10
Sous-total	640
Juste valeur de l'actif net acquis par le Groupe (50 %)	216
Écart d'acquisition	424

Newedge a été consolidée par intégration proportionnelle à hauteur de 50 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Newedge a contribué au résultat net de l'ensemble consolidé pour un montant de 57 M EUR au titre de l'année 2008.**

## Note 3

### Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise, dans une première partie, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes : note 6 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », note 7 « Instruments dérivés de couverture », note 8 « Actifs financiers disponibles à la vente », note 9 « Prêts et créances sur les établissements de crédits », note 10 « Prêts et créances sur la clientèle », note 12 « Opérations de location financement et assimilés », note 13 « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », note 19 « Dettes envers les établissements de crédit », note 20 « Dettes envers la clientèle » et note 21 « Dettes représentées par un titre ».

Dans une deuxième partie, elle détaille les méthodes retenues pour la valorisation des instruments financiers affectés par la crise financière.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

## ■ 1. Méthodes de valorisation

### 1.1. INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués en juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif, ces prix étant ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des produits dérivés négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les swaps ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation a priori par des contrôles de cohérence a posteriori. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe, complétés si besoin par les réserves nécessaires (bid-ask, liquidité).

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur par résultat sont distingués selon le mode de valorisation appliqué :

- Instruments *valorisés par des prix publiés sur un marché actif* : il s'agit des instruments financiers cotés sur un marché actif.
- Instruments *valorisés à l'aide de techniques de valorisation basées sur des données de marché observables* : il s'agit d'instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif mais pour lesquels la technique de valorisation utilisée fait appel à des paramètres observables ou faisant l'objet d'une cotation sur un marché actif.
- Instruments dont la *valorisation n'est pas basée sur des données de marché* : il s'agit d'instruments financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels une part significative des données utilisées pour la valorisation ne répond pas aux critères d'observabilité ou ne fait pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement et basées sur un consensus étroit.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché. Cela a été le cas au cours du premier semestre 2008, sur un ensemble de CDO (Collateralized Debt Obligations), CLO (Collateralized Loan Obligations), ABS (Asset Backed Securities), CMBS (Commercial Mortgage Backed Securities) américains (cf. § 2 – Instruments financiers affectés par la crise financière).

#### • Actions (titres à revenu variable)

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- quote-part d'actif net réévalué détenue ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la Société (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...);
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la Société (multiple de résultats, multiple d'actifs,...).

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la Société et déterminés à partir de business plans, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

#### • Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation (cf. note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés »). S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent la variation du risque de crédit propre du Groupe.

#### • Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

### 1.2. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués en juste valeur au bilan, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

#### • Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publiés par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances et les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable, dès lors qu'il n'y a pas de fluctuation significative des spreads de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

#### • Dettes envers la clientèle

La juste valeur des dettes envers la clientèle est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

## ■ 2. Instruments financiers affectés par la crise financière

### 2.1. CAS DES RMBS (RESIDENTIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

Pour les positions relatives aux obligations ayant pour sous-jacents des risques subprime sur le secteur immobilier résidentiel américain, il est devenu difficile au cours du second semestre 2007, d'observer des prix fiables individuellement sur tous les titres.

Dans ces conditions, la technique de valorisation s'est appuyée sur l'utilisation de prix observables sur les indices de référence, notamment l'indice ABX (valorisation basée sur des données de marché observables). Une duration a été déterminée pour les différents indices ABX et pour les titres RMBS en portefeuille avec des hypothèses de défaut, de recouvrement et de pré-paiement. Le spread de crédit implicite des indices a ensuite été déterminé à partir de leur prix.

Chaque obligation RMBS a été valorisée en utilisant le spread de crédit de son indice ABX de référence (même année de production et même rating). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments cash et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Le portefeuille de RMBS subprime a été largement couvert par achat de protections sur indices ABX ou vendu ; en outre une partie du portefeuille a été transférée du *Portefeuille de transaction* en *Prêts et créances* le 1<sup>er</sup> octobre 2008. L'exposition nette résiduelle après décote et couverture, en juste valeur au bilan au 31 décembre 2008 s'élève à 380 M EUR.

### 2.2. CAS DES CMBS (COMMERCIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

De manière analogue aux RMBS, le portefeuille de CMBS est valorisé en utilisant des paramètres de marché. Chaque obligation CMBS US a été valorisée en utilisant le spread de crédit de son indice CMBX de référence (même année de production et même rating). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments cash et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Le portefeuille de CMBS a été largement couvert par achat de protections sur indices CMBX ou vendu ; en outre une partie a été transférée de *Titres de transaction* à *Prêts et créances* le 1<sup>er</sup> octobre 2008. L'exposition nette résiduelle après décote et couverture, en juste valeur au bilan au 31 décembre 2008 s'élève à 524 M EUR<sup>(1)</sup>.

(1) Hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques.

### 2.3. CAS DES CDO (COLLATERALIZED DEBT OBLIGATION) DE RMBS

La valorisation des tranches Super Seniors de CDO de RMBS n'a pas été basée sur des transactions observables mais a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant des paramètres ne répondant pas aux critères d'observabilité ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

L'approche du groupe Société Générale est centrée sur la valorisation des « pools » de prêts immobiliers individuels, sous-jacents des obligations structurées, de façon à estimer la valeur fondamentale, dans un scénario prospectif de crédit stressé (par opposition à une approche « mark-to-market »), des obligations RMBS, et, par voie de conséquence, des tranches de CDO.

La méthodologie employée utilise quatre variables clés pour évaluer les pools de prêts, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la vitesse de pré-paiement et l'horizon de défaut. Ces variables clés ont continué à être ajustées au cours de l'exercice 2008 pour refléter les changements intervenus dans l'environnement économique (taux de défaut et d'incidents de paiement, évolution des prix de l'immobilier résidentiel et pertes observées).

Pour compléter la valorisation des tranches de CDO, toutes les positions non RMBS ont été décotées en fonction de la notation et du type d'actif.

Des décotes complémentaires ont été passées de manière à prendre en compte l'illiquidité des tranches concernées.

Au troisième trimestre 2008, la méthode de valorisation a évolué afin de mieux tenir compte d'une décote de liquidité sur les sous-jacents RMBS autres que le subprime 2006 et 2007 (i.e. subprime 2005 et antérieurs, midprime et prime). Cette liquidité est définie comme la perte supplémentaire induite par une augmentation des hypothèses de pertes cumulées de 10 % (par exemple sur le 2005 de 11 % à 12,1 %).

Au total, les valorisations obtenues au 31 décembre 2008 sont cohérentes avec les niveaux de valorisation des indices ABX de référence pour ce type d'exposition sur les périmètres où la comparaison est pertinente (encours « subprime » 2006 et 2007).

Au 31 décembre 2008, l'exposition brute sur les tranches super seniors de CDO classés en *Titres de transaction*, après transfert en *Prêts et créances* et liquidation partielle, s'élève à 1,6 Md EUR (contre 4,85 Md EUR au 31/12/2007). Sur cette position, les pertes de valeur enregistrées au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à 0,8 Md EUR et viennent affecter négativement l'encours des obligations et autres instruments de dettes en juste valeur par résultat présenté à l'actif du bilan consolidé. L'exposition nette sur ces tranches de CDO ressort ainsi à 0,9 Md EUR à la clôture de l'exercice.

**TAUX DE PERTES CUMULÉES SUR LES ACTIFS SUBPRIME AU SEIN DES CDO**

	2005	2006	2007
Hypothèses de pertes cumulées T4-07	9,0 %	23,0 %	25,0 %
Hypothèses de pertes cumulées T3-08	11,0 %	25,0 %	27,0 %
Hypothèses de pertes cumulées T4-08	11,0 %	25,0 %	27,0 %

Hypothèses de pertes totales pour le secteur immobilier résidentiel américain au 31 décembre 2008 : environ 410 Md USD.

**2.4. EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE MONOLINES**

Les expositions au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance monolines figurent en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*. La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs monolines ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de contrepartie estimé sur ces acteurs.

Compte tenu de la poursuite de l'évolution des marges de crédit, de la révision des hypothèses de pertes cumulées sur RMBS et en raison de l'effet change, l'évaluation des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre

des garanties monolines est passée de 1,9 Md EUR au 31 décembre 2007 à 4,2 Md EUR au 31 décembre 2008.

Cette évolution de l'exposition a conduit à un ajustement des niveaux de provisionnement, pour compléter la couverture de 1,2 Md EUR au cours de l'exercice 2008 et l'amener à 2,1 Md EUR (ces chiffres excluent ACA et Bluepoint). Ce provisionnement est calculé sur la base de l'application de taux de pertes cumulées sévères (jusqu'à 90 % sur les monolines les plus mal notées et de près de 50 % sur les monolines Investment grade).

L'exposition se décompose en 3 parties :

- l'exposition liée aux CDO de RMBS, pour lesquels notre méthodologie et les paramètres appliqués sont les mêmes que pour les CDO non assurés ;
- l'exposition liée aux CDO de non RMBS, CLO et financements d'infrastructures, pour lesquels notre méthodologie résulte de mark to stress (maximum de pertes cumulées historique sur 5 ans par classe d'actifs) et d'une réserve de liquidité découlant des mark to market ;
- l'exposition liée aux autres titres réhaussés mesurée en mark to market.

Le taux de couverture (CDS + réserves) s'élève au 31 décembre 2008 à 73 % de l'exposition brute qui résulterait d'un défaut immédiat et simultané de l'ensemble des compagnies.

**EXPOSITION EN RISQUE DE CONTREPARTIE AUX « MONOLINES » (SCENARIO DE DÉFAUT IMMÉDIAT DE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS MONOLINES CONTREPARTIES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)**

Md EUR	31-déc-07	31-déc-08	
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	1,9	4,2	
Nominal des couvertures achetées *	(0,6)	(0,9)	
Juste valeur de la protection nette de couvertures et avant ajustements de valeur	1,3	3,3	
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur monolines (comptabilisés sur la protection)	(0,9)	(2,1)	
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines	0,4	1,2	
Taux de couverture global sur juste valeur	77 %	73 %	

(a) Hors contreparties en défaut : ACA à compter de fin 2007, Bluepoint au 30 septembre 2008

\* Le nominal des couvertures achetées auprès de contreparties bancaires a un impact «Mark to Market» de +303 M EUR au 31 décembre 2008, neutralisé dans le compte de résultat.

Notation retenue la plus basse émise par Moody's ou S&P au 31 décembre 2008

AA : Assured Guaranty, FSA

BBB : Radian, MBIA, Ambac

B : CIFG

CCC : FGIC, Syncora Guarantee (dénommé XL Capital jusqu'en août 2008)



### ■ 3. Sensibilité de la juste valeur

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente et conservatrice, et plus particulièrement dans le contexte de la crise financière ; néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2008 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée par le biais :

- soit d'une variation « normée<sup>(1)</sup> » des paramètres non observables : le calcul donne une sensibilité de + ou - 534 M EUR ; le métier Actions est le principal contributeur à ce chiffre ; l'augmentation des volatilités sur la plupart des marchés conduit à des écarts-types plus importants qu'en 2007 ;
- soit d'une variation « forfaitaire » de 10% : cela concerne le taux de perte estimé par année de production des sous-jacents utilisé pour modéliser les tranches super seniors de CDO de RMBS américain ; pour une hausse de 10 % du paramètre (exemple : passage de 25 % à 27,5 %), la valorisation diminuerait de 210 M EUR, et elle augmenterait de 207 M EUR pour une baisse de 10 %<sup>(2)</sup>.

Il convient de noter que, compte tenu de niveaux de valorisation déjà conservateurs, la probabilité attachée à cette incertitude est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable.

## Note 4

### Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

Les risques associés aux activités bancaires de Société Générale sont les suivants :

- **Risque de crédit** (y compris le risque pays) : Risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains ou d'autres contreparties à faire face

(1) C'est-à-dire reprenant :

- soit l'écart-type des prix de consensus utilisés pour évaluer le paramètre (TOTEM...);
- soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre ;

(2) Les positions considérées dans ce calcul :

- incluent les éventuelles couvertures des obligations considérées (CDS) ;
- incluent le cas échéant les provisions effectuées sur les CDS Monolines ;
- sont nettes des transferts de certaines obligations en Prêts et créances au 31/12/2008 (Cf. Note 11 « Transferts de portefeuille »).

à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut aussi le **risque de contrepartie** afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation exercées par la banque. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le **risque de concentration**, qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

- **Risque de marché** : Risque de perte résultant de l'évolution des prix du marché (ex. : cours des actions, des matières premières ou des devises, etc.) et des taux d'intérêt, de leurs corrélations entre eux et de leur volatilité.
- **Risque structurel de taux et de change** : Risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change. Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).
- **Risque de liquidité** : Risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.

Dans le contexte particulier de la crise financière, l'ensemble de ces risques fait l'objet d'une surveillance renforcée.

## ■ 1. Organisation, procédures et méthodes

### 1.1. STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE

La banque opère dans des métiers, des marchés et des régions susceptibles d'engendrer des risques dont la fréquence, la gravité et la volatilité peuvent être d'ampleurs variables ou significatives. Dès lors, la capacité à gérer ses risques et calibrer ses paramètres de mesure des risques, le développement de compétences approfondies en matière de gestion des risques ainsi que la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de la gestion du risque constituent des objectifs primordiaux pour Société Générale.

En conséquence, les missions prioritaires confiées à la gestion des risques du groupe Société Générale sont les suivantes :

- contribuer au développement des divers métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre une infrastructure performante de gestion des risques.

Pour déterminer l'appétence du Groupe pour le risque, la Direction générale prend en considération diverses informations et variables telles que :

- le couple risque et /rentabilité des différentes activités de la banque ;
- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels, économiques et de crédit ;
- les risques souverains et macro-économiques, en particulier dans les marchés émergents ;
- et le souci d'obtenir un portefeuille équilibré des sources de profits flux de bénéfices.

## 1.2. PRINCIPES DE CONTRÔLE ET GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion du risque du groupe Société Générale repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus, du Conseil d'administration aux équipes d'encadrement sur le terrain ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

En premier lieu, le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale aux risques de ses activités et approuve les enveloppes de risque annuelles pour les risques de marché et de crédit. La Direction générale effectue une fois par an devant le Conseil d'administration (et plus souvent si les circonstances l'exigent) des présentations sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité des comptes est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques et le respect du cadre fixé ainsi que des lois et réglementations en vigueur (conformité). Ce Comité, qui bénéficie d'exposés spécifiques de la Direction générale, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, il examine le rapport sur l'évaluation des risques et les procédures de contrôle qui est remis tous les ans à la Commission Bancaire française.

## 1.3. PROCESSUS DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES

Le groupe Société Générale consacre des moyens non négligeables à l'adaptation permanente de sa gestion des risques à ses activités de plus en plus variées et veille à ce que ses mécanismes de gestion des risques fonctionnent de manière totalement conforme aux principes directeurs édictés par la réglementation bancaire, à savoir :

- Les services chargés de l'évaluation des risques doivent être totalement indépendants des directions opérationnelles.
- Une approche homogène de l'évaluation et du suivi des risques doit être appliquée dans l'ensemble du Groupe.

La mission de concevoir l'organisation de la gestion des risques et de définir les principes opérationnels régissant cette dernière incombe principalement à la Direction des risques et, dans certains domaines, à la Direction financière.

Le Comité des risques de la banque (CORISQ) est chargé d'examiner tous les grands sujets en matière de gestion des risques. Les personnes participant aux réunions mensuelles du CORISQ, qui examine toutes les questions stratégiques d'importance, sont les membres du Comité exécutif, les responsables de pôle et les cadres de la Direction des risques. Le CORISQ a à connaître des sujets tels que : politique de prise de risque, méthodes d'évaluation, ressources humaines et matérielles, analyse des portefeuilles de crédits et du coût du risque, limites de concentration de marché et de crédit (par produit, pays, secteur, région, etc.) et politique de gestion de crise. De son côté, le Comité financier (COFI) est compétent pour les affaires relatives à la définition des politiques de financement et de liquidité et à leur planification.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment*). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au COFI pour la fixation des limites de risque et de l'appétence du Groupe pour le risque.

La Direction des risques, indépendante des entités opérationnelles du Groupe, est directement subordonnée à la Direction générale. Sa mission est de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en veillant à ce que l'organisation de la gestion des risques soit à la fois robuste et efficace. Elle emploie diverses équipes spécialisées dans la gestion opérationnelle des risques de crédit et de marché ainsi que des équipes de modélisation des risques, des chefs de projet informatique, des analystes sectoriels experts de la branche et des équipes de recherche économique.

Plus précisément, la Direction des risques :

- définit et valide les méthodes servant à analyser, évaluer, approuver et contrôler les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels ;
- procède à un examen critique des stratégies commerciales dans les domaines à risque élevé et s'efforce continuellement d'améliorer la prévision et la gestion de ces risques ;
- concourt à une évaluation indépendante en analysant les transactions engendrant un risque de crédit et en émettant une opinion de crédit sur les opérations proposées par les entités commerciales ;
- identifie tous les risques du Groupe et contrôle l'adéquation et la cohérence des systèmes informatiques de gestion des risques.

Pour sa part, la Direction financière est chargée d'évaluer et gérer les autres grands types de risque, à savoir les risques stratégiques, structurels, d'activité et de liquidité. La gestion des risques structurels de taux, de change et des risques de liquidité ainsi que le refinancement long terme du Groupe et le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du département Capital, Bilan et Réglementation de la Direction financière. En outre, le Conseil juridique interne s'assure des risques juridiques ainsi que des questions de déontologie et de conformité.

Tous les nouveaux produits et activités ainsi que les produits en cours de développement doivent être présentés au Comité nouveaux produits du métier concerné. Ce Comité nouveaux produits a pour mission de s'assurer que, avant qu'une nouvelle activité ou un nouveau produit ne soit lancé, tous les risques qu'il comporte sont parfaitement compris, mesurés et approuvés et qu'ils soient soumis à des procédures et des mécanismes de contrôle adéquats faisant appel aux systèmes d'information et de traitement appropriés.

## ■ 2. Les risques de crédit

### 2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRISE DE RISQUE

#### ● 2.1.1 Approbation et fixation des limites de risque

La politique de crédit de Société Générale s'appuie sur le principe que tout engagement comportant un risque de crédit doit reposer sur une connaissance approfondie du client, une parfaite compréhension de son activité, de la finalité, de la nature et du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance tout en gardant présentes à l'esprit l'appétence du Groupe pour le risque et sa stratégie de gestion des risques. De plus, la décision d'accorder un crédit doit aussi garantir que la rentabilité de la transaction sera suffisante pour couvrir le risque de perte en cas de défaillance.

Le processus d'approbation des risques repose sur quatre principes clefs :

- Toutes les transactions entraînant un risque de contrepartie (risque de crédit, d'absence de règlement ou de livraison et risque lié à l'émetteur) doivent être soumises à autorisation préalable.
- Le personnel chargé d'évaluer le risque de crédit ne doit pas participer à la prise de décision.
- Sous réserve des limites d'approbation concernées, c'est à la ligne-métier ou à l'unité du risque de crédit les plus qualifiés qu'il appartient d'analyser et d'approuver les risques ; ce métier ou cette unité examine toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés de manière à garantir une approche cohérente de souscription des risques.
- Toutes les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement prendre en compte les notes de risque attribuées en interne aux contreparties telles qu'elles sont communiquées par les lignes-métiers et approuvées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites de concentration qu'elle juge appropriées à un moment donné pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques transsectoriels présentant une forte corrélation. Les limites de risque pays sont fixées de telle sorte que la limite d'exposition correcte soit assignée à chaque marché émergent sur la base des risques encourus et de la rentabilité des transactions prévue dans chacun de ces pays. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées au risque ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité des grands risques. Ce dernier est un Comité *ad hoc* chargé plus précisément de rendre compte périodiquement au Comité exécutif des principales expositions du Groupe et des risques qu'elles comportent, ainsi que d'approuver la politique de prise de risque et de marketing envers les grandes entreprises qui sont des clients clefs de la banque, notamment en proposant des limites d'exposition.

#### ● 2.1.2 Gestion du risque de contrepartie

Consciente de la forte implication du Groupe dans le domaine des marchés de capitaux internationaux, Société Générale consacre d'importantes ressources à la conception et au déploiement d'outils efficaces pour mesurer et suivre le risque de contrepartie des opérations de marché. Ce risque, qualifié également de risque de remplacement, correspond à la valeur de marché des transactions réalisées avec les contreparties et représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en

faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré tels que les swaps, les options et les contrats à terme.

Le groupe Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi attentif de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance d'une contrepartie et de favoriser ses activités de trading en calibrant ses limites au profit des acteurs les plus solvables du marché. Des montants d'autorisation sont donc définis pour toutes les contreparties avec qui nous traitons, quel que soit leur statut (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Sous l'effet de l'actuelle crise du crédit, Société Générale est devenue plus sensible aux signes de détérioration des profils de risque de ses contreparties, ce qui a eu pour conséquence la dégradation des notations internes d'un certain nombre de contreparties et l'abaissement des limites associées, ainsi que la mise en place de restrictions sur les catégories les plus complexes d'instruments financiers. En outre, un processus de surveillance et d'approbation particulier a été mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles.

En 2008, le groupe Société Générale a renforcé le suivi de ses risques de contreparties financières, particulièrement affectées par la crise.

## 2.2. MESURE DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Le groupe Société Générale a obtenu en décembre 2007 l'autorisation de ses autorités de tutelle (sous l'égide de la Commission Bancaire) d'appliquer à la majorité de ses portefeuilles de crédit, la méthode reposant sur les notations internes (*Advanced Internal Ratings Based Approach* ou méthode IRBA) pour calculer l'exigence en fonds propres au titre du risque de crédit.

Les modèles internes de Société Générale pour la mesure quantitative du risque de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque, dont la conception a débuté au milieu des années 1990, sont utilisés par les collaborateurs (analystes crédit et chargés de clientèle) pour approuver, structurer et tarifier les transactions.

Ces modèles ont été graduellement étendus de manière à englober la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et banque de grande clientèle) et font partie intégrante des processus opérationnels quotidiens de la banque. Leurs fonctionnalités ont en outre été enrichies de manière à modéliser les besoins en fonds propres nécessaires pour couvrir l'exposition de la banque au risque de crédit dans le cadre de Bâle II.

Le système de notation du Groupe repose sur trois grands piliers :

- les modèles de notation interne servant à mesurer les risques tant de contrepartie (exprimés sous la forme d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an) que de transaction (exprimés sous la forme du montant de la perte qui résulterait du fait de la défaillance d'un emprunteur) ;
- un ensemble de procédures énonçant les règles pour la conception et l'utilisation des notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ;
- le jugement humain, qui doit améliorer les résultats du modèle de manière à prendre en compte des éléments n'entrant pas dans le champ de la modélisation des notations.

Pour que les autorités de réglementation autorisent l'utilisation de la méthode IRBA, les modèles de notation de la banque ont été soumis à un audit très poussé pour la totalité de ses grands portefeuilles de crédit, puis ils ont été contrôlés et soumis à des back-testing afin de garantir leur capacité opérationnelle, leur fiabilité et leur conformité aux « critères de tests d'utilisation » édictés par la réglementation Bâle II.

La modélisation du risque de crédit s'appuie sur un ensemble de procédures garantissant que les données sur les défaillances et taux de pertes qui sont nécessaires pour la modélisation et les back-testing sont fiables, homogènes et disponibles en temps voulu. Les procédures, qui formulent des règles détaillées sur l'affectation de notes aux contreparties et aux transactions, ont été étendues à tous les secteurs d'activité du Groupe au fil des ans. Les systèmes permettant d'estimer les probabilités de défaut des contreparties (*Probability of Default* ou PD) et pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* ou LGD) sont aujourd'hui pleinement opérationnels pour tous les portefeuilles de crédit relevant de la méthode IRBA.

### 2.3. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers du Groupe, nets de dépréciations et avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales) y compris les écarts de réévaluation sur les éléments couverts ou en juste valeur au bilan.

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	430 963	373 925
Instruments financiers dérivés de couverture	6 246	3 709
Actifs financiers disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	71 262	76 497
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	71 192	73 065
Prêts et créances émis sur la clientèle	354 613	305 173
Opérations de location financement et assimilées	28 512	27 038
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 172	1 624
<b>Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation</b>	<b>964 960</b>	<b>861 031</b>
Engagements de financement donnés	136 797	162 594
Engagements de garantie financière donnés	64 325	68 039
Provisions pour engagements par signature	(176)	(105)
<b>Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciation</b>	<b>200 945</b>	<b>230 529</b>
<b>Total de l'exposition nette de dépréciation *</b>	<b>1 165 906</b>	<b>1 091 560</b>

\* La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité

### 2.4. COUVERTURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La réduction des risques fait partie intégrante du processus commercial. La mise en place de couvertures se fait lors de la mise en place du crédit puis en fonction de l'évolution du crédit à partir de la décision de lancement d'une opération jusqu'à son échéance finale.

#### • Garanties et Collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque d'insolvabilité du débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Par ailleurs, le groupe Société Générale a renforcé ses politiques de prise de garanties et collatéraux et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Dans le but de réduire la prise de risques le groupe Société Générale mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles (dont CDS).

#### • Utilisation des dérivés de crédit

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits « corporate ». Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à avoir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'illustration, les dix noms les plus couverts représentent 7,3 Md EUR, soit 26 % du montant total des protections individuelles acquises.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garanties reçues (les positions sont quasi exclusivement acheteuses).

En 2008, l'encours total de dérivés de crédit a diminué de 6,7 Md EUR pour atteindre un total de 43,8 Md EUR à fin décembre : 28,2 Md EUR sous forme de Credit Default Swaps (CDS) et 15,6 Md EUR sous forme de Collateralized Debt Obligations synthétiques (CDO).

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à A-, la moyenne se situant en AA- et A+. Le Groupe veille par ailleurs à éviter une trop forte concentration avec une contrepartie en particulier.

Les dérivés de crédit sont utilisés d'autre part dans le cadre des activités de trading (positions à la fois acheteuses et vendeuses). Dans ces portefeuilles les positions nominales ne permettent pas d'apprécier le niveau de risque : ces activités sont suivies en VaR.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers.

#### • Accords de compensation globale

Afin de réduire son exposition au risque de crédit, le Groupe conclut avec des contreparties des accords de compensation globale (contrats ISDA pour les transactions sur les instruments financiers dérivés). Ces accords de compensation globale ne donnent pas lieu, dans la plupart des cas, à une compensation comptable des actifs et des passifs financiers. Mais le risque de crédit afférent aux actifs financiers faisant l'objet d'un accord de compensation globale est réduit dans la mesure où en cas de défaut les montants dus seront réglés sur une base nette.

## 2.5. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

### • 2.5.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille de crédit au bilan, hors dépréciations (prêts et créances émis à la clientèle, prêts et créances émis sur les établissements de crédit et opérations de location financement et assimilées), se répartissent comme suit au 31 décembre 2008 :

Encours bruts en Md EUR	31.12.2008		
	Clientèle*	Établissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	365,20	43,98	409,18
Encours non dépréciés avec impayés	7,33	0,02	7,35
Dépréciés	14,67	0,24	14,91
<b>Total encours bruts</b>	<b>387,20</b>	<b>44,24</b>	<b>431,44</b>
<b>Autres (dépréciations, pensions, ...)</b>	<b>(4,00)</b>	<b>27,00</b>	<b>23,00</b>
<b>Total</b>	<b>383,20</b>	<b>71,24</b>	<b>454,44</b>

\* Inclut les encours de location financement.

Encours bruts en Md EUR	31.12.2007		
	Clientèle *	Établissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	309,33	46,88	356,21
Encours non dépréciés avec impayés	5,09	0,01	5,10
Dépréciés	11,36	0,04	11,40
<b>Total encours bruts</b>	<b>325,78</b>	<b>46,93</b>	<b>372,71</b>
<b>Autres (dépréciations, pensions, ...)</b>	<b>6,43</b>	<b>26,14</b>	<b>32,57</b>
<b>Total</b>	<b>332,21</b>	<b>73,07</b>	<b>405,28</b>

\* Inclut les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,8 % des encours bilan non dépréciés et inclut les impayés techniques.

Cette hausse par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2007 (1,4 % des encours bilan non dépréciés) s'explique principalement par la dégradation de la conjoncture économique qui se traduit par l'augmentation globale des impayés en particulier sur les TPE et PME ainsi que sur les particuliers.

Dans ce contexte de crise financière, les procédures de suivi des impayés ont été renforcées.

### • 2.5.2. Information relative à la concentration des risques

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentration géographique et sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Au 31 décembre 2008, les engagements bilan et hors-bilan du Groupe sur ses dix premières contreparties du portefeuille Entreprises <sup>(1)</sup> représentent 6 % de ce portefeuille.

De même, une gouvernance est désormais en place en matière d'analyse de portefeuille, aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique. Les conclusions de ces analyses sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

(1) Corporate au sens portefeuille bâlois de la réglementation Bâle II, c'est à dire les Grandes entreprises (incluant les assurances et les Hedge Funds), les PME et les Financements spécialisés.

Au 31 décembre 2008, un seul secteur d'activité représente plus de 10 % de l'encours total du Groupe sur le portefeuille Entreprises s'élevant à 306 Md EUR (encours bilan + hors-bilan mesurés en EAD <sup>(1)</sup>).

Les 5 principaux secteurs au 31 décembre 2008 sont les secteurs Activités Financières (20 %), Services aux entreprises (8 %), Transports, Postes et Logistique (7 %), Activités immobilières (7 %) et Services collectifs (7 %), exprimés en pourcentage des encours Entreprises au bilan et hors-bilan mesurés en EAD.

Les 5 principaux secteurs au 31 décembre 2007 <sup>(2)</sup> étaient les secteurs Activités Financières (21 %), Services aux Entreprises (7 %), Transports, Postes et Logistique (7 %), Activités immobilières (6 %) et Commerce de gros (6 %), exprimés en pourcentage des encours bilan et hors-bilan sur le portefeuille Entreprises (représentant un encours de 292 Md EUR).

Au 31 décembre 2008, les 4 principales zones géographiques sur lesquelles se répartissent les engagements bilan et hors-bilan du portefeuille de crédit sont la France, l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord et l'Europe Centrale et Orientale (représentant respectivement 41 %, 25 %, 13 % et 11 % des engagements bilan et hors-bilan du portefeuille crédit, toutes clientèles confondues qui s'élevaient à 700 Md EUR d'EAD) \*.

Au 31 décembre 2007, les 4 principales zones géographiques sur lesquelles se répartissent les engagements bilan et hors-bilan du portefeuille de crédit étaient la France, l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord et l'Europe Centrale et Orientale (représentant respectivement 42 %, 26 %, 15 % et 8 % des engagements bilan et hors-bilan du portefeuille de crédit, toutes clientèles confondues, soit 697 Md EUR d'EAD).

### • 2.5.3. Analyse des dépréciations

Les décisions de provisionnement spécifique sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

En accord avec les responsables des pôles, la Direction des risques a constitué des provisions base portefeuille qui sont revues trimestriellement. Elles ont pour objectif de prendre en compte des risques de crédits avérés sur des segments de portefeuilles homogènes avant que les dépréciations ne soient identifiées individuellement.

(1) Exposition au moment du défaut (Exposure at Default – EAD), additionne la partie des prêts qui a été tirée et convertit les engagements hors-bilan au moyen du facteur de conversion de crédit pour calculer l'exposition inscrite au bilan au moment de la défaillance de la contrepartie.

(2) Au 31/12/2008 le périmètre d'analyse de la concentration géographique et sectorielle comprend également le risque émetteur, débiteur et de remplacement. Les chiffres indiqués dans la présente note correspondent aux chiffres 31/12/2007 retraités sur ce nouveau périmètre.

\* Engagements Bilan + Hors bilan et ventilation des encours risque de crédit du Groupe au 31 décembre 2008 corrigés suite au rectificatif déposé à l'AMF le 8 avril 2009. Pour mémoire, la ventilation figurant dans le document de référence du 4 mars 2009 était de 44 % sur la France, 24 % sur l'Europe de l'Ouest, 11 % sur l'Amérique du Nord et les engagements bilan et hors bilan du portefeuille de crédit, toutes clientèles confondues étaient de 742 Md EUR d'EAD.

Au 31 décembre 2008, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élevaient à 14,9 Md EUR (contre 11,4 Md EUR au 31 décembre 2007).

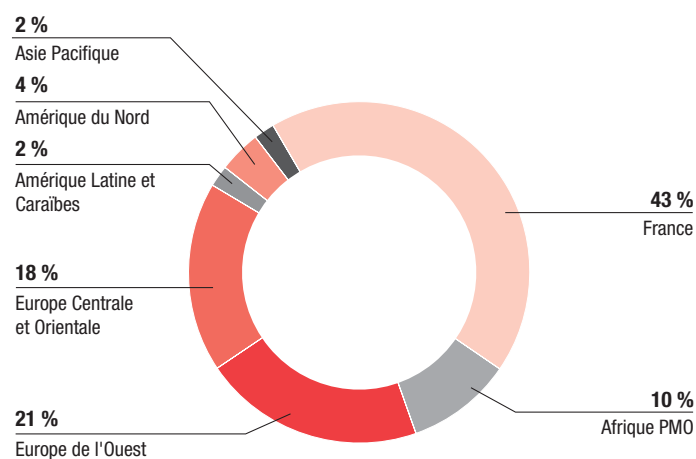
Une contrepartie est considérée comme dépréciée dès lors qu'un seul des éléments ci dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés et/ou une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Pour les « Souverains », le défaut est constaté lorsque le service de la dette n'est plus assuré ou lorsqu'une offre d'échange est proposée avec perte de valeur pour les créanciers.

Au 31 décembre 2008, les encours individuellement dépréciés se répartissent comme suit :

### Créances douteuses et litigieuses



Au 31 décembre 2007, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 50 % en France, 22 % en Europe de l'Ouest, 13 % en Europe de l'Est et Europe de l'Ouest, 13 % en Afrique, Moyen et Proche Orient, 1 % en Amérique du Nord et 1 % en l'Amérique Latine.

Les dépréciations appliquées à ces encours se décomposent comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2007	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variation de périmètre	Stock au 31.12.2008
Dépréciations spécifiques EC + clientèle + crédit-bail	6 576	2 100	(810)	427	8 293
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	901	72	-	97	1 070
Autres *	938	877	(36)	21	1 800
<b>Total</b>	<b>8 415</b>	<b>3 049</b>	<b>(846)</b>	<b>545</b>	<b>11 163</b>

\* Y compris les dépréciations des Actifs disponibles à la vente figurant en note N° 8

#### • 2.5.4. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

Au 31 décembre 2008, les encours non dépréciés avec impayés représentent 1,8 % du portefeuille bilan non déprécié. Ils se répartissent comme suit :

Encours bruts en Md EUR	31.12.2008		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Établissements de crédit	% des encours bruts
Impayés de moins de 90 jours	6,9	0,01	94,1 %
<i>dont impayés de moins de 29 jours</i>	<i>5,05</i>	<i>0,01</i>	<i>69 %</i>
Impayés entre 90 et 179 jours	0,30	0,00	4,1 %
Impayés de plus de 180 jours	0,13	0,00	1,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>7,33</b>	<b>0,01</b>	<b>100 %</b>

Au 31 décembre 2007, les encours non dépréciés avec impayés représentaient 1,4 % du portefeuille bilan non déprécié. Ils se répartissaient comme suit :

Encours bruts en Md EUR	31.12.2007		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Établissements de crédit	% des encours bruts
Impayés de moins de 90 jours	4,64	0,01	91,1 %
<i>dont impayés de moins de 29 jours</i>	<i>3,23</i>	<i>0,01</i>	<i>63 %</i>
Impayés entre 90 et 179 jours	0,23	NS	4,6 %
Impayés de plus de 180 jours	0,22	NS	4,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>5,09</b>	<b>0,01</b>	<b>100 %</b>

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques, impayés non dépréciés venant principalement alimenter la classe d'âge d'impayés de moins de 29 jours. Sont qualifiés d'impayés techniques les impayés résultant d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclaré correspond à la totalité des créances (capital restant du, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé, aussi faible soit-il (l'encours d'une créance présentant 1 euro d'impayé sera donc déclaré ci-dessus). Il convient de rappeler que les encours sont suivis dès le premier impayé. Ils peuvent être placés sous surveillance dès cet instant.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception de certaines catégories d'encours, notamment ceux relatifs aux collectivités territoriales).

#### • 2.5.5. Encours renégociés

Les encours dits « renégociés » au sein du groupe Société Générale concernent tous types de clientèle (clientèle de détail et personnes morales). Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclus de ces encours les renégociations commerciales aboutissant à des aménagements de conditions de taux et/ou de durée de remboursement librement consentis par la Banque pour préserver la qualité de sa relation avec un client.

Les pratiques bancaires du groupe Société Générale conduisent à maintenir en dépréciés la plupart des clients dont les créances ont été renégociées, tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

Cette approche explique le faible montant de crédits renégociés non dépréciés et la volatilité de cet encours.

Les encours renégociés non dépréciés communiqués ci-après ont été déclarés sur le même périmètre de collecte que les impayés « périmètre des entités consolidées du Groupe » mais les dossiers Entreprises de la Banque de Financement et d'Investissement, des Réseaux France ont été déclarés avec un seuil : encours supérieurs à 150 milliers d'euros sur le Réseau Société Générale.

Le montant des encours renégociés au cours de l'exercice 2008 s'élève à 50 M EUR (contre 46 M EUR pour le flux de l'exercice 2007).



### ● 2.5.6. Juste valeur des garanties et collatéraux des encours dépréciés et des encours non dépréciés présentant des impayés

Au 31 décembre 2008, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se présentent comme suit :

(En M EUR)	31.12.2008	
	Clientèle de détail	Autres
Sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés	1 030	808
Sûretés relatives aux encours dépréciés	1 324	1 046

Au 31 décembre 2007, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se présentaient comme suit :

(En M EUR)	31.12.2007	
	Clientèle de détail	Autres
Sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés	755	183
Sûretés relatives aux encours dépréciés	1 120	164

Les montants de sûretés présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux montants de sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle II, plafonnés aux montants restant dus. Certaines sûretés, du type cautions des dirigeants, nantissement de titres non cotés, notamment, ne sont donc pas comprises dans ces montants.

De même ne sont pas intégrées certaines sûretés relatives aux concours bénéficiant d'une garantie intrinsèque (ex : location financière).

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

## ■ 3. Risques de marché

### 3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché désigne les risques de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Il concerne l'ensemble des opérations du trading book, et également certains portefeuilles classés en banking book et réévalués en fonction de leur mark-to-market.

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à harmoniser les dispositifs de suivi au sein du Groupe et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux hiérarchies opérationnelles.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front office, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante : le Département risques de marché de la Direction des risques. L'objectif premier du Département est le suivi permanent et indépendant des salles de marchés des positions et des risques engendrés par les activités de marché du Groupe, ainsi que la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies. Il est en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du front office, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation de la consolidation et du reporting des risques de marché du Groupe.

Outre ces fonctions relatives au risque de marché stricto sensu, le Département surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant sur l'ensemble instruments et à tous les desks, participe à la détection d'opérations éventuelles de rogue trading.

Sur proposition de ce Département, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des front offices, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les front offices ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;

- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

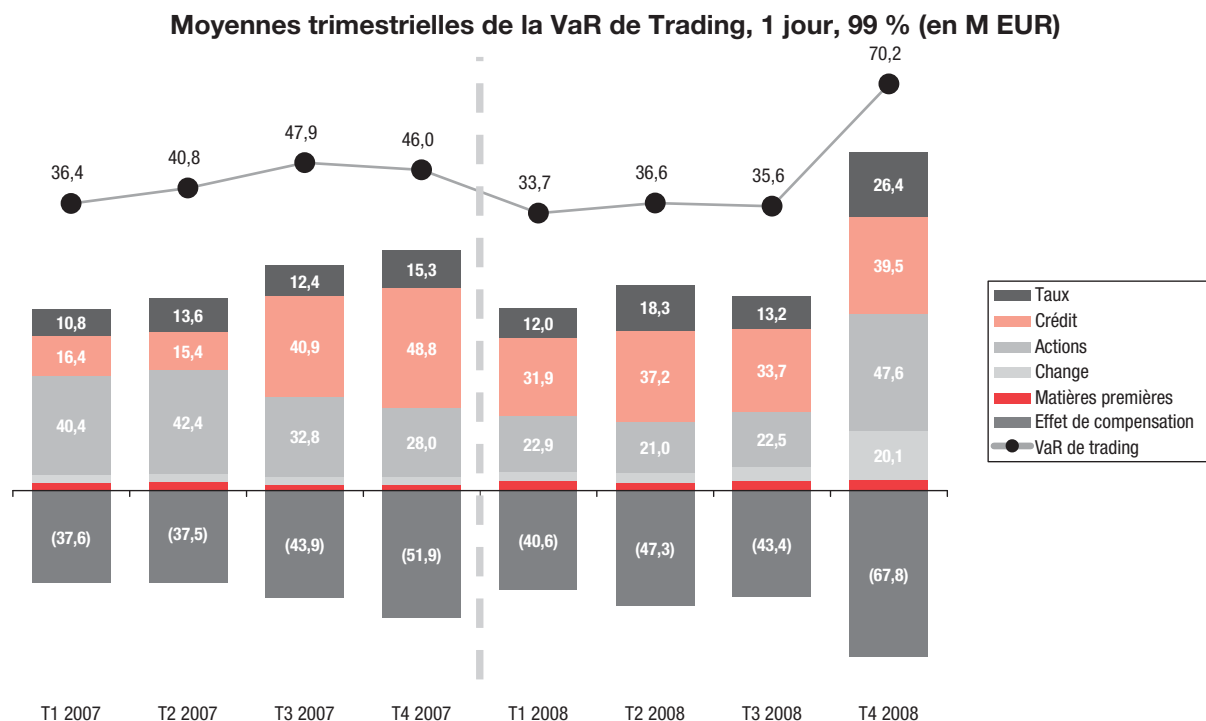
Un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché, et spécifiant l'utilisation des limites, est adressé à la Direction générale et au management des lignes-métiers.

### 3.2. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché du Groupe et leur analyse en sensibilité reposent sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 %, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de trading ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...), qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au *front office*. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

#### VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE TRADING (VAR) – ÉVOLUTION 2007-2008 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE EN M EUR



NB : Les chiffres relatifs à l'exercice 2007 ne tiennent pas compte des positions liées aux activités non autorisées et dissimulées (Cf. note 41).

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. L'ampleur de son montant traduit le degré plus ou moins élevé de neutralisation des différents risques (taux, actions, change, matières premières) entre eux.

### • VaR moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2008 s'établit à 44 M EUR contre une moyenne annuelle de 43 M EUR en 2007. Cette stabilité d'ensemble est la résultante :

- de l'augmentation des VaR de « Crédit », « Change » et « Taux » de respectivement 6, 5 et 4 M EUR, qui est principalement liée aux scenarii très volatiles de l'année 2008 ; sur le crédit, l'augmentation est atténuée par le transfert de certains actifs en banking book ;
- de la diminution de la VaR « Actions » de 8 M EUR, liée à une réduction active et continue d'exposition sur les 9 premiers mois partiellement compensée par l'entrée de scenarii très volatiles au quatrième trimestre ;
- enfin, une amélioration de la compensation entre les différents types de risques, pour 7 M EUR.

### • Méthode de calcul de la VaR

Cette mesure a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. En 2008, le modèle a été enrichi de nouveaux facteurs de risque de matières premières (contrats carbone notamment), et de facteurs de base sur les taux d'intérêt (mesurant le risque associé aux différents fixings). Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la banque d'investissement est couvert par un calcul en VaR, y compris pour les produits les plus complexes, ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque privée à l'étranger. Le modèle interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente notamment la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés. Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spread de crédits, etc...). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 250 scenarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;

- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scenarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scenarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

La VaR est principalement destinée à suivre les activités de marché logées dans les portefeuilles de transaction de la Banque. En 2008, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* a été augmentée à 85 M EUR (+ 15 M EUR par rapport à 2007) entre autres pour tenir compte de la volatilité accrue des marchés.

### • Limites du calcul de la VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent sont les suivantes :

- L'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise.
- L'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.
- La VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra-day ne sont pas pris en compte.
- Le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens.

Le Groupe contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un back-testing (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 % ;
- complétant le système de VaR par des mesures en *stress tests*.

Il convient de noter que dans l'environnement actuel de marchés disloqués, la VaR historique 99 % à 1 jour apparaît moins pertinente que d'autres indicateurs de risque comme les *stress tests*.

### • La mesure du risque en *Stress tests*

Parallèlement au modèle interne de VaR, le groupe Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Jusque fin 2008, cette mesure en stress test s'appuie sur 18 scénarii historiques, ainsi que sur 8 scénarii théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale » utilisé depuis le début des années 1990. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs de notre dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- Les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 18 scénarii historiques et des 8 scénarii théoriques.
- Des limites en stress test sont établies pour l'activité globale Société Générale, puis sont déclinées sur les différentes lignes-métiers de la banque. Elles encadrent en premier lieu le résultat le plus défavorable issu du « scénario théorique Société Générale » et du scénario théorique krach boursier type octobre 1987, en second lieu le résultat le plus défavorable issu des 24 scénarii historiques et théoriques restants.
- Les différents scénarii de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

La liste des scénarii utilisés a fait l'objet en 2008 d'une revue. À l'issue de cette revue, deux nouveaux scénarii ont été mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 : un scénario historique « 3-10 octobre 2008 » correspondant aux mouvements observés sur cette fenêtre de temps ; un scénario théorique de crise financière, décliné à partir des événements observés courant 2008. Il a été également procédé au retrait de certains scénarii, de moindre ampleur que les deux nouveaux scénarii.

### • Les *stress tests* historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1990 les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, spreads de crédit...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarii de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Le groupe Société Générale a ainsi retenu 18 scénarii historiques.

### • Les *stress tests* théoriques

Les scénarii théoriques sont définis avec les économistes de la banque et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures

sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Le groupe Société Générale a ainsi retenu 7 scénarii théoriques en complément du « scénario théorique Société Générale ».

## ■ 4. Les risques structurels de taux et de change

Le principe général est de concentrer les risques de taux et de change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale) ou en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

### 4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Au sein de la Direction financière et du Développement du Groupe, la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion réalisée par les entités.

- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
  - valide les principes d'organisation et de gestion de ces risques ;
  - valide les limites de chaque entité, sur proposition de la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe ;
  - examine les reportings sur ces risques qui lui sont fournis par la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe.
- La Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe :
  - définit les normes de gestion de ces risques (organisation, méthodologies de suivi) ;

- assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le reporting de ces risques ;
- valide les modèles utilisés par les entités ;
- valide la politique gestion actif-passif du réseau en France.
- Les entités sont responsables de la maîtrise de ces risques.

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1) dont le reporting auprès de la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe est réalisé via un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un Comité ALM *ad-hoc* responsable de valider les échéancements des encours non contractuels (dépôts à vue, ...) et ainsi de déterminer leur stratégie de transformation, de revoir leurs positions structurelles de taux et de change et de valider les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier du Groupe.

#### 4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures et des opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

##### • Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer, une fois la politique de transformation retenue, que ce risque est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 500 M EUR (représentant un montant inférieur à 1,8 % des fonds propres).

##### • Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les positions optionnelles sont traduites en équivalent delta.

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une augmentation instantanée parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des scénarii de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2008, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1 % des fonds propres du Groupe, et est restée très largement sous sa limite de 500 M EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- Les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 5 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de swaps de taux d'intérêt et de caps, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. À fin décembre 2008, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord), issue de leurs actifs et passifs libellés en euros ressort à moins de 20 M EUR.
- Les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux.
- Les opérations commerciales avec les clients des filiales de Services Financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très résiduel.
- Les opérations commerciales réalisées à partir des filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles

peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent toutefois réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale.

- Les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe Crédit du Nord, Société Générale SA en France, Komerčni Banka, Rosbank et BRD représente globalement un montant de - 61 M EUR (pour une hausse des taux parallèle de 1 %) au 31 décembre 2008. Ces entités représentaient 65 % des encours de crédits clientèle du Groupe sur la base des chiffres au 30 septembre 2008.

#### 4.3. RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

##### • Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations de taux de change des devises fortes (dollar américain, couronne tchèque, livre sterling, yen japonais,...). À cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

##### • Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

La direction de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2008, la gestion des positions de change structurelles dans les devises fortes a permis de bien insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par une limite de variation de 5bp en cas de variation de 10 % d'une des

principales devises). Pour les autres devises, les positions de change sont restées modérées.

#### 4.4. LA COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 % – 125 %. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

##### • Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

##### • Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert

(en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Le tableau suivant présente le montant, ventilée par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

Durée restant à courir au 31 décembre 2008 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	122	140	454	36	752
Transactions hautement probables	46	272	83	36	437
<b>Total</b>	<b>168</b>	<b>412</b>	<b>537</b>	<b>72</b>	<b>1 189</b>

Durée restant à courir au 31 décembre 2007 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	162	148	666	633	1 609
Transactions hautement probables	160	233	155	13	561
<b>Total</b>	<b>322</b>	<b>381</b>	<b>821</b>	<b>646</b>	<b>2 170</b>

#### ● Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère.

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

## ■ 5. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

## ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. La Direction de la gestion du capital et du bilan du Groupe est responsable du pilotage de la liquidité du Groupe en liaison avec la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
  - valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque ;
  - examine les reportings sur ce risque qui lui sont fournis par la direction de gestion du bilan ;
  - revoit les scénarii de crise de liquidité ;
  - valide les programmes de financement du Groupe.

- La Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe dépendant de la Direction financière du Groupe :
  - définit les normes de gestion du risque de liquidité ;
  - valide les modèles utilisés par les entités ;
  - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le reporting de ce risque ;
  - valide les scénarii de crise de liquidité ;
  - définit les programmes de financement du Groupe.
- La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an). En liaison avec la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan Groupe, elle réalise des scénarii de stress de liquidité.
- Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité, et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur reporting sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

### OBJECTIF DU GROUPE

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible de sa liquidité à travers des accès au marché concentrés sur les principaux centres de trésorerie du Groupe (Paris, New York, Londres, Tokyo, Hong Kong et Singapour ...) et le retournement des positions de liquidité des entités (excédents et besoins de liquidité) sur ces centres de trésorerie ;
- une diversification des sources de financement tant géographiques que sectorielles ;
- un recours à nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America,...) ;
- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire et, sur le périmètre des principales trésoreries SG, sur des scénarii de stress internes.

### MESURE ET SUIVI DE LA LIQUIDITÉ

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps ;
- un suivi de la diversification des ressources ;
- une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- des analyses de scénarii de crise de liquidité.

L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose sur les reportings des différentes entités détaillant leurs postes du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les échéances des emplois et ressources par durées contractuelles restant à courir sont présentées dans la note 30.

Société Générale dispose d'une importante base de dépôts largement diversifiée qui constitue une large part de ses ressources à moyen et long terme.

Depuis le démarrage de la crise financière, le groupe Société Générale a pris une série de mesures visant à renforcer son dispositif de suivi de la liquidité :

- un pilotage de la liquidité à long terme plus rapproché

Le plan de financement à long terme vise à maintenir sa position de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste.

En 2008, le Groupe a pu refinancer le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que la croissance de ses activités, grâce à un programme actif d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placement privés standards ou structurés et de benchmarks tant subordonnés que senior), grâce également à un effort supplémentaire de collecte de dépôts notamment auprès de la clientèle du réseau France.

- un pilotage de la liquidité à court terme renforcé

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement qui gère par délégation liquidité à court terme du Groupe pilote sa position de liquidité, évaluée dans des scénarii de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.



Un comité de liquidité hebdomadaire a été mis en place, présidé par le Directeur Financier et réunissant le Directeur des Risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le responsable de la Gestion du Capital et du Bilan.

■ une gestion active des gisements d'actifs éligibles

Le Groupe a poursuivi ses travaux visant à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, SFEF, ...) : le recensement des gisements a été étendu et les systèmes d'information ont été enrichis afin de permettre une allocation optimale de ces gisements.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre de Société Générale Personne Morale (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2008, Société Générale a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement.

## ■ 6. Gestion du capital et respect des ratios réglementaires

### 6.1. INFORMATION QUALITATIVE

#### ● Description de la manière dont le Groupe gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à trois priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la croissance externe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versement de dividendes et de rachats d'actions notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (rating cible, business mix, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par le régulateur). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des *stress-tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des scénarii de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital (émissions, rachats). La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées *a minima* sur base trimestrielle.

#### ● Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par la Commission Bancaire (ratio Cooke). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n°90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % des fonds propres de base. Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 35 % des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15 % de ces mêmes fonds propres de base.

Le règlement n° 95-02 relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché permet par ailleurs de prendre en compte des fonds propres sur-complémentaires et d'émettre à cette fin des titres subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans. Le groupe Société Générale n'utilise pas cette possibilité.

Le ratio de solvabilité représente les fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée. L'année 2008 est une année de transition entre les normes dites Cooke (ou Bâle I) et la nouvelle norme Bâle II transposée par l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % des risques exprimés, en norme Bâle I en termes d'expositions pondérées pour ce qui concerne le risque de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché, auxquels viennent s'ajouter en norme Bâle II, les exigences en fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques opérationnels. Outre cette extension du périmètre des risques mesurés, les principaux changements entre la réglementation Cooke et Bâle II portent sur :

- l'utilisation de modèles internes pour le risque de crédit (IRBA), le risque opérationnel étant également appréhendé en méthode avancée (AMA) par Société Générale ;
- l'introduction de nouvelles déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions, ...).

Au cours de l'année 2008, le groupe Société Générale a respecté les ratios prudentiels de solvabilité. Le groupe Société Générale applique par ailleurs le règlement n° 2005-04 du CRBF relatif à la « surveillance complémentaire des conglomerats financiers ».

## 6.2. DONNÉES QUANTITATIVES

À fin 2008, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 43 377 M EUR.

### • Cooke

<b>Fonds propres prudentiels Cooke</b> (En M EUR)	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
Capitaux propres comptables part du Groupe	36 085	27 241
Estimation des dividendes prévisionnels	(843)	(473)
Intérêts minoritaires y compris actions de préférence	4 802	4 034
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	(329)	(264)
Déductions prudentielles	(7 994)	(8 922)
<b>Total des fonds propres de base (Tier I)</b>	<b>31 721</b>	<b>21 616</b>
<b>Fonds propres complémentaires (Tier II)</b>	<b>14 134</b>	<b>12 936</b>
<b>Autres déductions</b>	<b>(2 478)</b>	<b>(5 608)</b>
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>43 377</b>	<b>28 944</b>

### • Bâle II

<b>Fonds propres prudentiels Bâle II</b> (En M EUR)	<b>31.12.2008</b>
Capitaux propres comptables part du Groupe	36 085
Estimation des dividendes prévisionnels	(843)
Intérêts minoritaires y compris actions de préférence	4 802
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	(329)
Déductions prudentielles	(7 994)
<b>Total des fonds propres de base</b>	<b>31 721</b>
<b>Déductions Bâle II</b>	<b>(1 398)</b>
<b>Total des fonds propres Tier I</b>	<b>30 323</b>
<b>Fonds propres complémentaires</b>	<b>14 280</b>
<b>Autres déductions</b>	<b>(4 370)</b>
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>40 234</b>

---

## Note 5

---

### Caisse et banques centrales

<i>(En M EUR)</i>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
Caisse	2 518	2 104
Banques centrales	11 227	9 198
<b>Total</b>	<b>13 745</b>	<b>11 302</b>

## Note 6

## Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2008				31.12.2007 *			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché <sup>(2)</sup>	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché <sup>(2)</sup>	Total
<i>(En M EUR)</i>								
<b>Portefeuille de transaction</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	30 455	1 135	-	31 590	37 903	1 551	-	39 454
Obligations et autres instruments de dettes	13 000	24 124	8 343	45 467	45 446	65 389	1 860	112 695
Actions et autres instruments de capitaux propres <sup>(1)</sup>	31 537	10 366	372	42 275	89 004	5 897	3	94 904
Autres actifs financiers	44	30 790	-	30 834	231	58 670	-	58 901
<b>Sous-total actifs de transaction<sup>(3)</sup></b>	<b>75 036</b>	<b>66 415</b>	<b>8 715</b>	<b>150 166</b>	<b>172 584</b>	<b>131 507</b>	<b>1 863</b>	<b>305 954</b>
<i>dont titres prêtés</i>				2 446				14 811
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	162	565	-	727	52	659	-	711
Obligations et autres instruments de dettes	5 303	526	-	5 829	8 941	278	3	9 222
Actions et autres instruments de capitaux propres <sup>(1)</sup>	13 414	1 763	-	15 177	19 173	1 957	-	21 130
Autres actifs financiers	109	4 385	272	4 766	45	2 549	733	3 327
<b>Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>18 988</b>	<b>7 239</b>	<b>272</b>	<b>26 499</b>	<b>28 211</b>	<b>5 443</b>	<b>736</b>	<b>34 390</b>
<i>dont titres prêtés</i>				-				-
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>724</b>	<b>124 565</b>	<b>7 666</b>	<b>132 955</b>	<b>589</b>	<b>61 066</b>	<b>668</b>	<b>62 323</b>
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				106 481				49 782
FRA				1 225				229
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marché organisé				155				360
Options de gré à gré				18 817				8 112
Caps, floors, collars				6 277				3 840
<b>Instruments de change</b>	<b>825</b>	<b>38 083</b>	<b>104</b>	<b>39 012</b>	<b>55</b>	<b>16 031</b>	<b>28</b>	<b>16 114</b>
<i>Instruments fermes</i>				33 023				14 448
<i>Instruments conditionnels</i>				5 989				1 666
<b>Instruments sur actions et indices</b>	<b>1 083</b>	<b>41 344</b>	<b>2 740</b>	<b>45 167</b>	<b>749</b>	<b>31 390</b>	<b>961</b>	<b>33 100</b>
<i>Instruments fermes</i>				8 591				2 970
<i>Instruments conditionnels</i>				36 576				30 130
<b>Instruments sur matières premières</b>	<b>2 158</b>	<b>21 792</b>	<b>101</b>	<b>24 051</b>	<b>2 761</b>	<b>14 254</b>	<b>546</b>	<b>17 561</b>
<i>Instruments fermes-Futures</i>				18 068				11 829
<i>Instruments conditionnels</i>				5 983				5 732
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>-</b>	<b>63 375</b>	<b>6 546</b>	<b>69 921</b>	<b>-</b>	<b>18 400</b>	<b>1 210</b>	<b>19 610</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>	<b>284</b>	<b>91</b>	<b>269</b>	<b>644</b>	<b>131</b>	<b>118</b>	<b>658</b>	<b>907</b>
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				242				323
<i>Instruments de gré à gré</i>				402				584
<b>Sous-total dérivés de transaction</b>	<b>5 074</b>	<b>289 250</b>	<b>17 426</b>	<b>311 750</b>	<b>4 285</b>	<b>141 259</b>	<b>4 071</b>	<b>149 615</b>
<b>Total instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>99 098</b>	<b>362 904</b>	<b>26 413</b>	<b>488 415</b>	<b>205 080</b>	<b>278 209</b>	<b>6 670</b>	<b>489 959</b>

\* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

(1) Y compris les OPCVM.

(2) L'impact résultat des variations de juste valeur des instruments initialement valorisés à l'aide de paramètres de valorisation non basée sur des données de marché est présenté en note 35.

(3) L'évolution des différentes rubriques du portefeuille de transaction s'explique notamment par :

- des transferts d'actifs au 01.10.2008 vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » et « Prêts et créances » à hauteur de 24 264 M EUR (cf. note 11),

- et par l'évolution des conditions de valorisation de ces instruments au cours de l'année 2008 qui ont conduit à une baisse des encours comptables et à des reclassifications de la catégorie « Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif » vers la catégorie « Technique de valorisation basée sur des données de marché observables » et de la catégorie « Technique de valorisation basée sur des données de marché observables » vers la catégorie « Valorisation non basée sur des données de marché ».

## PASSIF

	31.12.2008				31.12.2007 *			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché <sup>(2)</sup>	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché <sup>(2)</sup>	Total
<i>(En M EUR)</i>								
<b>Portefeuille de transaction</b>								
Dettes représentées par un titre	-	15 093	18 133	33 226	-	25 025	24 546	49 571
Dettes sur titres empruntés	20	21 015	374	21 409	28	44 848	-	44 876
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	1 377	187	-	1 564	3 637	405	-	4 042
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2 966	1	-	2 967	6 790	112	-	6 902
Autres passifs financiers	-	40 021	1 590	41 611	37	56 265	388	56 690
<b>Sous-total passifs de transaction <sup>(4)</sup></b>	<b>4 363</b>	<b>76 317</b>	<b>20 097</b>	<b>100 777</b>	<b>10 492</b>	<b>126 655</b>	<b>24 934</b>	<b>162 081</b>
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>165</b>	<b>124 372</b>	<b>8 471</b>	<b>133 008</b>	<b>417</b>	<b>61 881</b>	<b>7 338</b>	<b>69 636</b>
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				104 604				56 034
FRA				1 105				186
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marché organisé				175				391
Options de gré à gré				19 575				7 929
Caps, floors, collars				7 549				5 096
<b>Instruments de change</b>	<b>651</b>	<b>35 313</b>	<b>26</b>	<b>35 990</b>	<b>247</b>	<b>14 287</b>	<b>10</b>	<b>14 544</b>
<i>Instruments fermes</i>				30 767				12 967
<i>Instruments conditionnels</i>				5 223				1 577
<b>Instruments sur actions et indices</b>	<b>485</b>	<b>42 959</b>	<b>3 074</b>	<b>46 518</b>	<b>10 420</b>	<b>24 397</b>	<b>3 473</b>	<b>38 290</b>
<i>Instruments fermes</i>				9 093				2 118
<i>Instruments conditionnels</i>				37 425				36 172
<b>Instruments sur matières premières</b>	<b>2 231</b>	<b>19 841</b>	<b>429</b>	<b>22 501</b>	<b>1 138</b>	<b>15 860</b>	<b>1</b>	<b>16 999</b>
<i>Instruments fermes-Futures</i>				16 720				11 599
<i>Instruments conditionnels</i>				5 781				5 400
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>-</b>	<b>57 981</b>	<b>1 966</b>	<b>59 947</b>	<b>-</b>	<b>16 669</b>	<b>1 778</b>	<b>18 447</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>	<b>107</b>	<b>2 832</b>	<b>1</b>	<b>2 940</b>	<b>27</b>	<b>72</b>	<b>-</b>	<b>99</b>
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				44				32
<i>Instruments de gré à gré</i>				2 896				67
<b>Sous-total dérivés de transaction</b>	<b>3 639</b>	<b>283 298</b>	<b>13 967</b>	<b>300 904</b>	<b>12 249</b>	<b>133 166</b>	<b>12 600</b>	<b>158 015</b>
<b>Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat <sup>(4) (5)</sup></b>	<b>816</b>	<b>8 478</b>	<b>1 457</b>	<b>10 751</b>	<b>380</b>	<b>18 189</b>	<b>2 086</b>	<b>20 655</b>
<b>Total instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>8 818</b>	<b>368 093</b>	<b>35 521</b>	<b>412 432</b>	<b>23 121</b>	<b>278 010</b>	<b>39 620</b>	<b>340 751</b>

\* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

(2) L'impact résultant des variations de juste valeur des instruments initialement valorisés à l'aide de paramètres de valorisation non basée sur des données de marché est présenté en note 35.

(4) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre s'élève à 441 M EUR.

(5) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

## Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2008			31.12.2007		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
(En M EUR)						
<b>Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b> <sup>(4)(5)</sup>	<b>10 751</b>	<b>11 584</b>	<b>(833)</b>	<b>20 655</b>	<b>21 374</b>	<b>(719)</b>

(4) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre s'élève à 441 M EUR.

(5) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

## Note 7

## Instruments dérivés de couverture

	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
(En M EUR)				
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>				
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	4 749	6 680	2 789	3 413
FRA	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>				
Options sur marché organisé	-	2	-	-
Options de gré à gré	145	-	82	-
Caps, floors, collars	40	-	256	-
<b>Instruments de change</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	141	1 875	93	56
Change à terme	29	24	76	75
<b>Instruments sur actions et indices</b>				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>	29	7	7	19
<b>COUVERTURE DE CASH-FLOW</b>				
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	765	653	401	293
<b>Instruments de change</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	327	-	-	-
Change à terme	21	9	5	2
<b>Total</b>	<b>6 246</b>	<b>9 250</b>	<b>3 709</b>	<b>3 858</b>

## Note 8

## Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2008				31.12.2007			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total
<i>(En M EUR)</i>								
<b>Activité courante</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	11 226	999	20	12 245	7 716	1 525	71	9 312
<i>dont créances rattachées</i>				185				155
<i>dont dépréciation</i>				(25)				(25)
Obligations et autres instruments de dettes	40 427	18 395	179	59 001	58 195	8 086	904	67 185
<i>dont créances rattachées</i>				895				862
<i>dont dépréciation</i>				(167)				(57)
Actions et autres instruments de capitaux propres <sup>(1)</sup>	5 645	590	283	6 518	5 290	494	1 013	6 797
<i>dont créances rattachées</i>				2				1
<i>dont perte de valeur</i>				(494)				(121)
Prêts et avances	16	-	-	16	-	-	-	-
<i>dont créances rattachées</i>				-				-
<i>dont dépréciation</i>				-				-
<b>Sous-total</b>	<b>57 314</b>	<b>19 984</b>	<b>482</b>	<b>77 780</b>	<b>71 201</b>	<b>10 105</b>	<b>1 988</b>	<b>83 294</b>
<b>Titres actions détenus à long terme</b>	<b>1 439</b>	<b>320</b>	<b>2 184</b>	<b>3 943</b>	<b>2 135</b>	<b>222</b>	<b>2 157</b>	<b>4 514</b>
<i>dont créances rattachées</i>				7				5
<i>dont perte de valeur</i>				(781)				(475)
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>58 753</b>	<b>20 304</b>	<b>2 666</b>	<b>81 723</b>	<b>73 336</b>	<b>10 327</b>	<b>4 145</b>	<b>87 808</b>
<i>dont titres prêtés</i>				3				5

(1) Y compris les OPCVM.

## ■ Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2008	31.12.2007
<i>(En M EUR)</i>		
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>87 808</b>	<b>78 754</b>
Acquisitions	194 079	188 796
Cessions/remboursements *	(189 460)	(177 569)
Reclassement (entrée), depuis le portefeuille de trading (cf. note 11)	890	-
Reclassement (sortie) vers les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances (cf. note 11)	(4 344)	-
Reclassements et variations de périmètre	(1 756)	2 468
Gains et pertes sur variations de juste valeur **	(4 682)	(2 472)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe	(110)	(50)
<i>Dont : augmentation</i>	<i>(185)</i>	<i>(29)</i>
<i>reprise</i>	<i>70</i>	<i>3</i>
<i>autres</i>	<i>5</i>	<i>(24)</i>
Pertes de valeur sur titres à revenu variable	(737)	(6)
Variation des créances rattachées	66	(33)
Différences de change	(31)	(2 080)
<b>Solde de clôture au 31 décembre</b>	<b>81 723</b>	<b>87 808</b>

\* Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

\*\* L'écart avec les rubriques « variation de valeur des instruments financiers » de la note des capitaux propres provient pour 2 239 M EUR du poste assurances-dotations nettes participation aux bénéfices différée.

## Note 9

## Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(En M EUR)</i>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
<b>Comptes et prêts</b>		
<i>à vue et au jour le jour</i>		
Comptes ordinaires	14 774	19 165
Prêts et comptes au jour le jour et autres	3 911	4 038
Valeurs reçues en pension au jour le jour	4	26
<i>à terme</i>		
Prêts et comptes à terme <sup>(1)(2)</sup>	24 056	22 613
Prêts subordonnés et participatifs	658	693
Valeurs reçues en pension à terme	547	55
Créances rattachées	291	340
<b>Total brut</b>	<b>44 241</b>	<b>46 930</b>
Dépréciation		
- Dépréciation sur créances individualisées	(120)	(35)
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(36)	(116)
Réévaluation des éléments couverts <sup>(2)</sup>	94	(1)
<b>Total net <sup>(3)</sup></b>	<b>44 179</b>	<b>46 778</b>
Titres reçus en pension livrée	27 013	26 287
<b>Total</b>	<b>71 192</b>	<b>73 065</b>
<b>Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>71 111</b>	<b>73 052</b>

(1) Au 31.12.2008, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 240 M EUR contre 43 M EUR au 31.12.2007.

(2) Dont 6 115 M EUR au titre des actifs transférés constitués d'une part de la valeur comptable des actifs transférés et d'autre part de la réévaluation des éléments couverts (cf. note 11)

(3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit des entités acquises en 2008 s'élèvent à 1 497 M EUR.



## Note 10

### Prêts et créances sur la clientèle

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
<b>Prêts et avances à la clientèle</b>		
Créances commerciales	11 712	11 437
Autres concours à la clientèle <sup>(1)(2)</sup>		
- Crédits de trésorerie	104 625	88 531
- Crédits à l'exportation	6 934	5 712
- Crédits à l'équipement	59 149	51 586
- Crédits à l'habitat	85 810	77 477
- Autres crédits <sup>(3)</sup>	71 723	43 556
<b>Sous-total</b>	<b>328 241</b>	<b>266 862</b>
Comptes ordinaires débiteurs	16 662	18 704
Créances rattachées	1 750	1 467
<b>Total brut</b>	<b>358 365</b>	<b>298 470</b>
Dépréciation		
- Dépréciation sur créances individualisées	(7 848)	(6 272)
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 032)	(785)
Réévaluation des éléments couverts <sup>(3)</sup>	943	(6)
<b>Total net <sup>(4)</sup></b>	<b>350 428</b>	<b>291 407</b>
Valeurs reçues en pension	235	309
Titres reçus en pension livrée	3 950	13 457
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>354 613</b>	<b>305 173</b>
<b>Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>346 482</b>	<b>303 097</b>

#### <sup>(1)</sup> Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle :

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Clientèle non financière		
- Entreprises	140 240	118 441
- Particuliers	118 117	101 648
- Collectivités locales	10 473	9 642
- Professions libérales	11 206	9 659
- Gouvernements et Administrations Centrales	3 566	3 904
- Autres	2 457	5 096
Clientèle financière	42 182	18 472
<b>Total</b>	<b>328 241</b>	<b>266 862</b>

(2) Au 31.12.2008, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 13 798 M EUR contre 10 713 M EUR au 31.12.2007.

(3) Dont 22 331 M EUR au titre des actifs transférés constitués d'une part de la valeur comptable des actifs transférés et d'autre part de la réévaluation des éléments couverts (cf. note 11)

(4) Le montant net des créances à la clientèle des entités acquises en 2008 s'élève à 8 394 M EUR.

## Note 11

### Transferts de portefeuille

Le Groupe a procédé au 1<sup>er</sup> octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente ». Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1<sup>er</sup> octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie « Prêts et créances », les actifs financiers ainsi identifiés qu'il a désormais la capacité et l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, la dégradation exceptionnelle des marchés a conduit le Groupe à reclasser en actifs financiers disponibles à la vente, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008, des instruments financiers enregistrés initialement en actifs financiers à la juste valeur par résultat dans la mesure où ces instruments n'étaient désormais plus détenus à des fins de transaction.

Aucun actif financier n'a été reclassé dans la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » au titre de ces amendements.

Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du transfert.

Le volume et les incidences de ces reclassements sont les suivants :

	Valeur comptable en date de transfert					Valeur comptable au 31.12.2008	Juste valeur au 31.12.2008 *
	Valeur comptable au 31.12.2007	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	Portefeuille de destination		TOTAL		
			PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE			
<i>(En M EUR)</i>							
<b>Portefeuille d'origine</b>							
Portefeuille de transaction	27 771	969	2 222	21 073	24 264	25 006	22 806
Titres disponibles à la vente	5 002		4 123	221	4 344	4 331	3 812
<b>Total</b>	<b>32 773</b>	<b>969</b>	<b>6 345</b>	<b>21 293</b>	<b>28 607</b>	<b>29 336</b>	<b>26 618</b>
<b>Variation de juste valeur jusqu'à la date de transfert</b>							
enregistrée en gains ou pertes latents ou différés						(651)	
enregistrée en résultat						(2 997)	
<b>Variation de juste valeur entre la date de transfert et la date d'arrêté</b>							
qui aurait été enregistrée en gains ou pertes latents ou différés si les instruments n'avaient pas été transférés **						(538)	
qui aurait été enregistrée en produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été transférés **						(1 454)	

Après reclassements, les actifs transférés ont généré un résultat de 459 M EUR en marge d'intérêts.

\* Montants des remboursements

Du 01.01.2008 à date de reclassement : 520 M EUR  
de date de reclassement à date d'arrêté : 214 M EUR

\*\* Incluant les transferts correspondant aux activités d'assurance dont l'impact aurait été neutralisé par la participation aux bénéfices différée à hauteur de 473 M EUR en gains ou pertes latents ou différés et de 52 M EUR en produit net bancaire.

En date de transfert, les taux d'intérêt effectif des actifs reclassés étaient compris entre 2,97 % et 13,67 %.

La somme des cash-flows attendus au titre de ces actifs est de 35 016 M EUR.

## Note 12

### Opérations de location financement et assimilées

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Location financement immobilier	6 892	6 519
Location financement mobilier	21 863	20 713
Créances rattachées	80	76
<b>Total brut <sup>(1)</sup></b>	<b>28 835</b>	<b>27 308</b>
Dépréciation sur créances individualisées	(325)	(269)
Provisions sur groupes d'actifs homogènes	(3)	-
Réévaluation des éléments couverts	5	(1)
<b>Total net</b>	<b>28 512</b>	<b>27 038</b>
<b>Juste valeur des créances de location financement et assimilées</b>	<b>28 245</b>	<b>26 898</b>

(1) Au 31.12.2008, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 871 M EUR contre 645 M EUR au 31.12.2007.

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
<b>Montant des investissements bruts</b>	<b>32 315</b>	<b>30 190</b>
- à moins d'un an	8 223	7 417
- de un à cinq ans	17 796	16 760
- à plus de cinq ans	6 296	6 013
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir</b>	<b>27 905</b>	<b>26 374</b>
- à moins d'un an	7 452	6 656
- de un à cinq ans	15 044	14 508
- à plus de cinq ans	5 409	5 210
<b>Produits financiers non acquis</b>	<b>3 480</b>	<b>2 882</b>
<b>Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur</b>	<b>930</b>	<b>934</b>

## Note 13

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>1 575</b>	<b>1 443</b>
Cotés	1 542	1 406
Non cotés	-	10
Créances rattachées	33	27
<b>Obligations et autres instruments de dettes</b>	<b>597</b>	<b>181</b>
Cotés	433	177
Non cotés	157	-
Créances rattachées	7	4
<b>Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>2 172</b>	<b>1 624</b>
<b>Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>2 214</b>	<b>1 627</b>

## Note 14

### Créances et dettes d'impôts

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Créances d'impôts exigibles <sup>(1)</sup>	1 724	801
Actifs d'impôts différés	2 950	3 132
- dont sur éléments du bilan <sup>(2)</sup>	2 712	3 239
- dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	238	(107)
<b>Total</b>	<b>4 674</b>	<b>3 933</b>

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Dettes d'impôts exigibles <sup>(3)</sup>	650	1 770
Passifs d'impôts différés	331	630
- dont sur éléments du bilan	338	577
- dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	(7)	53
<b>Total</b>	<b>981</b>	<b>2 400</b>

(1) Au 31.12.2008, une créance de carry-back a été enregistrée pour un montant de 1 147 M EUR dont l'exigibilité est immédiate par dérogation à l'article 220 quinquies du CGI.

(2) Au 31.12.2007, un actif d'impôt différé de 2 197 M EUR était constaté au titre de la provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées de 6 382 M EUR (cf. note 41).

(3) Au 31.12.2007, une dette d'impôt de 507 M EUR était enregistrée suite à la constatation d'un produit sur activités de marché non autorisées et dissimulées de 1 471 M EUR (cf. note 41).

## Note 15

### Autres actifs

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts de garantie versés	27 036	13 808
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	4 071	3 950
Charges payées ou comptabilisées d'avance	981	961
Autres débiteurs divers	19 588	16 408
<b>Total brut</b>	<b>51 676</b>	<b>35 127</b>
Dépréciation	(207)	(127)
<b>Total net</b>	<b>51 469</b>	<b>35 000</b>

## Note 16

### Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

<i>(En M EUR)</i>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>37</b>	<b>14 229</b>
Immobilisations et écarts d'acquisition	17	65
Actifs financiers	-	3 011
Créances établissements de crédit et autres	19	11 145
Autres actifs	1	8
<b>PASSIFS</b>	<b>35</b>	<b>15 080</b>
Provisions	-	107
Dettes	13	9 434
Autres passifs	22	5 539

Au 31.12.2007, les actifs et passifs non courants destinés à être cédés s'expliquaient essentiellement par la cession de 50 % de Fimat dans le cadre de l'opération Newedge.

## Note 17

## Immobilisations corporelles et incorporelles

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclassements <sup>(1)</sup>	Valeur brute au 31.12.2008	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2007	Dotations aux amortissements de l'année 2008	Dépréciations de l'année 2008	Reprises d'amortissements de l'année 2008	Variation de périmètre et reclassements <sup>(1)</sup>	Valeur nette au 31.12.2008	Valeur nette au 31.12.2007
<b>Immobilisations incorporelles</b>												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 296	126	(3)	53	1 472	(970)	(165)	-	3	18	358	326
Immobilisations générées en interne	1 336	22	(4)	142	1 496	(1 008)	(154)	1	1	4	340	328
Immobilisations en cours	336	289	(2)	(233)	390	-	-	-	-	-	390	336
Autres	446	28	(2)	165	637	(115)	(38)	-	-	(12)	472	331
<b>Sous-total</b>	<b>3 414</b>	<b>465</b>	<b>(11)</b>	<b>127</b>	<b>3 995</b>	<b>(2 093)</b>	<b>(357)</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>1 560</b>	<b>1 321</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>												
Terrains et constructions	3 188	98	(38)	831	4 079	(1 017)	(104)	-	12	4	2 974	2 171
Immobilisations en cours	692	573	(14)	(786)	465	-	-	-	-	-	465	692
Actifs de location simple des sociétés de												
Financements spécialisés	9 878	3 950	(2 962)	415	11 281	(2 671)	(1 768)	(18)	1 488	(151)	8 161	7 207
Autres	4 476	398	(97)	117	4 894	(3 141)	(419)	(3)	74	117	1 522	1 335
<b>Sous-total</b>	<b>18 234</b>	<b>5 019</b>	<b>(3 111)</b>	<b>577</b>	<b>20 719</b>	<b>(6 829)</b>	<b>(2 291)</b>	<b>(21)</b>	<b>1 574</b>	<b>(30)</b>	<b>13 122</b>	<b>11 405</b>
<b>Immeubles de placement</b>												
Terrains et constructions	551	2	(5)	30	578	(107)	(17)	-	2	-	456	444
Immobilisations en cours	16	25	-	(24)	17	-	-	-	-	-	17	16
<b>Sous-total</b>	<b>567</b>	<b>27</b>	<b>(5)</b>	<b>6</b>	<b>595</b>	<b>(107)</b>	<b>(17)</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>473</b>	<b>460</b>
<b>Total immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>22 215</b>	<b>5 511</b>	<b>(3 127)</b>	<b>710</b>	<b>25 309</b>	<b>(9 029)</b>	<b>(2 665)</b>	<b>(20)</b>	<b>1 580</b>	<b>(20)</b>	<b>15 155</b>	<b>13 186</b>

(1) Dont différences de change résultant de la conversion des états financiers en devises : montant brut : (364) M EUR, amortissements : 117 M EUR.

## ■ Location simple

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
- à moins d'un an	1 362	1 172
- de un à cinq ans	2 761	2 176
- à plus de cinq ans	60	6
<b>Total des paiements minimaux futurs à recevoir</b>	<b>4 183</b>	<b>3 354</b>

## Note 18

## Écarts d'acquisition par pôles et sous-pôles

	RÉSEAUX FRANCE	RÉSEAUX INTER- NATIONAUX	SERVICES FINANCIERS	BANQUE DE FINANCE- MENT ET D'INVESTIS- SEMENT	GESTIONS D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS			GESTION PROPRE	TOTAL GROUPE
					Gestion d'actifs	Banque privée	Services aux Investisseurs et Épargne en ligne		
<i>(En M EUR)</i>									
<b>Valeur brute au 31.12.2007</b>	<b>53</b>	<b>2 408</b>	<b>1 200</b>	<b>64</b>	<b>470</b>	<b>271</b>	<b>725</b>	-	<b>5 191</b>
Acquisitions et autres augmentations	5	1 060	155	-	1	35	512	-	1 768
Cessions et autres diminutions	-	-	(11)	-	(22)	(1)	(36)	-	(70)
Change	-	3	(106)	-	22	8	(11)	-	(84)
<b>Valeur brute au 31.12.2008</b>	<b>58</b>	<b>3 471</b>	<b>1 238</b>	<b>64</b>	<b>471</b>	<b>313</b>	<b>1 190</b>	-	<b>6 805</b>
Dépréciations au 31.12.2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur <sup>(1)</sup>	-	(275)	-	-	-	-	-	-	(275)
<b>Dépréciations au 31.12.2008</b>	-	<b>(275)</b>	-	-	-	-	-	-	<b>(275)</b>
Valeur nette au 31.12.2007	53	2 408	1 200	64	470	271	725	-	5 191
<b>Valeur nette au 31.12.2008</b>	<b>58</b>	<b>3 196</b>	<b>1 238</b>	<b>64</b>	<b>471</b>	<b>313</b>	<b>1 190</b>	-	<b>6 530</b>

En date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 13 unités génératrices de trésorerie, homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers.

Le Groupe réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée, notamment la méthode des flux de trésorerie nets de l'impôt actualisés (discounted cash-flows) et appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composants l'unité

génératrice de trésorerie et sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires de cette dernière élaboré à partir des budgets prévisionnels des trois années à venir approuvés par la Direction.

Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital calculé selon la méthode du « Capital Asset Pricing Model ». Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Pour les entités implantées dans des pays émergents, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État dans la monnaie de rattachement.

Au quatrième trimestre 2008, les conditions économiques en Russie se sont dégradées de sorte que le test réalisé sur l'unité génératrice de trésorerie « Réseaux Internationaux – Russie » a conduit le Groupe à enregistrer une dépréciation des écarts d'acquisition de cette unité pour un montant de 11 370 M RUB <sup>(1)</sup>. Les tests réalisés au 31 décembre 2008 sur les autres unités génératrices de trésorerie ont quant à eux confirmé l'absence de dépréciation sur leurs écarts d'acquisition.

(1) Montant converti au bilan au cours de change de clôture pour 275 M EUR et converti au compte de résultat au cours de change moyen de décembre pour 300 M EUR.

Au 31 décembre 2008, la liste des UGT retenues par le Groupe s'établit comme suit :

(En M EUR)

UGT	Pôle/Sous-Pôle	Écart d'acquisition (Valeur brute comptable au 31.12.2008)	Dépréciations au 31.12.2008	Écart d'acquisition (Valeur nette comptable au 31.12.2008)
Réseaux Internationaux Union européenne + pré-Union européenne	Réseaux Internationaux	1 931		1 931
Réseaux Internationaux Russie	Réseaux Internationaux	1 098	(275)	823
Réseaux Internationaux Autres	Réseaux Internationaux	442		442
Crédit du Nord	Réseaux France	57		57
Réseaux Société Générale	Réseaux France	1		1
Services Financiers Assurances	Services Financiers	10		10
Services Financiers aux particuliers	Services Financiers	656		656
Services Financiers aux entreprises	Services Financiers	410		410
Services Financiers Location automobile	Services Financiers	162		162
Banque de Financement et d'Investissement	Banque de Financement et d'Investissement	64		64
Services aux Investisseurs et Épargne en ligne	Services aux Investisseurs et Épargne en ligne	1 190		1 190
Gestion d'actifs	Gestion d'actifs	471		471
Banque privée	Banque privée	313		313

## Note 19

### Dettes envers les établissements de crédit

(En M EUR)

	31.12.2008	31.12.2007
<b>Dettes à vue et au jour le jour</b>		
Dépôts et comptes ordinaires	10 238	13 828
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	9 413	16 274
<b>Sous-total</b>	<b>19 651</b>	<b>30 102</b>
<b>Dettes à terme</b>		
Emprunts et comptes à terme	80 408	75 757
Valeurs données en pension à terme	223	9 211
<b>Sous-total</b>	<b>80 631</b>	<b>84 968</b>
Dettes rattachées	715	705
Réévaluation des éléments couverts	35	(83)
Titres donnés en pension	14 238	16 185
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>115 270</b>	<b>131 877</b>
<b>Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>115 493</b>	<b>131 798</b>

(1) Les dettes envers les établissements de crédit des entités acquises en 2008 s'élèvent à 1 515 M EUR.



## Note 20

### Dettes envers la clientèle

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>		
À vue	35 151	32 234
À terme	16 145	18 211
<b>Sous-total</b>	<b>51 296</b>	<b>50 445</b>
<b>Autres dépôts clientèle à vue</b>		
Sociétés et entrepreneurs individuels	45 843	44 549
Particuliers	35 388	34 696
Clientèle financière	29 959	24 556
Autres	14 807	10 696
<b>Sous-total</b>	<b>125 997</b>	<b>114 497</b>
<b>Autres dépôts clientèle à terme</b>		
Sociétés et entrepreneurs individuels	37 503	27 546
Particuliers	23 924	22 252
Clientèle financière	17 049	14 820
Autres	6 329	11 498
<b>Sous-total</b>	<b>84 805</b>	<b>76 116</b>
Dettes rattachées	1 529	1 278
Réévaluation des éléments couverts	120	4
<b>Total dépôts clientèle <sup>(1)</sup></b>	<b>263 747</b>	<b>242 340</b>
Valeurs données en pension à la clientèle	287	338
Titres donnés en pension à la clientèle	18 480	27 984
<b>Total</b>	<b>282 514</b>	<b>270 662</b>
<b>Juste valeur des dettes envers la clientèle</b>	<b>282 483</b>	<b>270 712</b>

(1) Le montant des dépôts clientèle des entités acquises en 2008 s'élève à 7 767 M EUR.

## Note 21

### Dettes représentées par un titre

<i>(En M EUR)</i>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
Bons de caisse	2 699	2 607
Emprunts obligataires	4 360	4 302
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	112 373	130 061
Dettes rattachées	842	1 099
<b>Sous-total</b>	<b>120 274</b>	<b>138 069</b>
Réévaluation des éléments couverts	100	-
<b>Total</b>	<b>120 374</b>	<b>138 069</b>
Dont montant des dettes à taux variable	57 157	54 813
<b>Juste valeur des dettes représentées par un titre</b>	<b>120 452</b>	<b>137 871</b>

## Note 22

### Autres passifs

<i>(En M EUR)</i>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
Dépôts de garantie reçus	33 063	20 198
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	2 512	5 610
Autres opérations sur titres	36	69
Charges à payer sur engagements sociaux	2 240	2 560
Produits constatés d'avance	1 458	1 591
Autres créditeurs divers	18 508	16 024
<b>Total</b>	<b>57 817</b>	<b>46 052</b>

## Note 23

### Comptes et plans d'épargne-logement

#### ■ Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007 *
Plans d'épargne-logement (PEL)		
ancienneté de moins de 4 ans	1 869	1 658
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	5 205	5 978
ancienneté de plus de 10 ans	4 309	5 637
<b>Sous-total</b>	<b>11 383</b>	<b>13 273</b>
Comptes épargne-logement (CEL)	2 199	2 294
<b>Total</b>	<b>13 582</b>	<b>15 567</b>

\* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

#### ■ Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
ancienneté de moins de 4 ans	284	203
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	160	184
ancienneté de plus de 10 ans	53	66
<b>Total</b>	<b>497</b>	<b>453</b>

#### ■ Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2007	Dotations	Reprises	31.12.2008
Plans d'épargne-logement				
ancienneté de moins de 4 ans	29	6	(2)	33
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2	-	(2)	-
ancienneté de plus de 10 ans	14	4	(1)	17
<b>Sous-total</b>	<b>45</b>	<b>10</b>	<b>(5)</b>	<b>50</b>
Comptes épargne-logement	39	2	(1)	40
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>12</b>	<b>(6)</b>	<b>90</b>

Les Plans d'Epargne-Logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du Plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du Plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) s'étant maintenus à un niveau relativement élevé au cours de l'année 2008, le provisionnement Epargne-Logement est lié aux risques attachés à l'engagement de prêter. Le niveau de provisionnement des encours d'Epargne-Logement se monte à 0,66 % des encours totaux au 31 décembre 2008.

## ■ Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

## Note 24

### Provisions et dépréciations

#### ■ Dépréciations d'actifs

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Établissements de crédit	120	35
Crédits à la clientèle	7 848	6 272
Créances de location financement et assimilées	325	269
Groupes d'actifs homogènes	1 070	901
Actifs disponibles à la vente	1 467	678
Autres	333	260
<b>Total</b>	<b>11 163</b>	<b>8 415</b>

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2007	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2008
Établissements de crédit	35	67	(4)	63	(2)	24	120
Crédits à la clientèle	6 272	3 219	(1 267)	1 952	(778)	402	7 848
Créances de location financement et assimilées	269	178	(93)	85	(30)	1	325
Groupes d'actifs homogènes	901	353	(281)	72	-	97	1 070
Actifs disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	678	923	(130)	793	-	(4)	1 467
Autres <sup>(1)</sup>	260	190	(106)	84	(36)	25	333
<b>Total</b>	<b>8 415</b>	<b>4 930</b>	<b>(1 881)</b>	<b>3 049</b>	<b>(846)</b>	<b>545</b>	<b>11 163</b>

(1) Dont dotations nettes relatives au risque de contrepartie : 163 M EUR.

## ■ Provisions

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	18	-
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	158	105
Provisions sur avantages au personnel	715	836
Provisions fiscales	545	674
Autres provisions	855	7 069
<b>Total</b>	<b>2 291</b>	<b>8 684</b>

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2007	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2008
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	-	18	-	18	-	-	-	18
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	105	119	(71)	48	-	-	5	158
Provisions sur avantages au personnel	836	192	(264)	(72)	-	-	(49)	715
Provisions fiscales	674	404	(294)	110	(241)	4	(2)	545
Autres provisions <sup>(1) (2)</sup>	7 069	251	(89)	162	(6 400)	5	19	855
<i>dont provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées (cf. note 41)</i>	6 382	-	-	-	(6 382)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8 684</b>	<b>984</b>	<b>(718)</b>	<b>266</b>	<b>(6 641)</b>	<b>9</b>	<b>(27)</b>	<b>2 291</b>

(1) Dont dotations nettes relatives au coût net du risque : 138 M EUR.

(2) Les autres provisions comprennent notamment les provisions PEL/CEL à hauteur de 84 M EUR au 31.12.2007 et 90 M EUR au 31.12.2008 soit une dotation nette de 6 M EUR au titre de l'exercice 2008 pour le réseau France de Société Générale et Crédit du Nord.

Les conséquences estimées au 31 décembre 2008 des litiges et des risques fiscaux qui ont eu dans un passé récent ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe.

## Note 25

### AVANTAGES AU PERSONNEL

#### ■ 1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2008 de 530 M EUR.

## ■ 2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

### 2.1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2008				31.12.2007			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
(En M EUR)								
Rappel des passifs bruts au bilan	1 752	48	224	2 024	2 377	55	272	2 704
Rappel des actifs du bilan	(1 501)	-	(45)	(1 546)	(1 979)	-	(74)	(2 053)
<b>Solde net du bilan</b>	<b>251</b>	<b>48</b>	<b>179</b>	<b>478</b>	<b>398</b>	<b>55</b>	<b>198</b>	<b>651</b>
<b>Ventilation du solde net du bilan</b>								
Valeur actualisée des engagements financés	1 791	-	78	1 869	2 069	-	80	2 149
Juste valeur des actifs de financement	(1 541)	-	(45)	(1 586)	(2 071)	-	(74)	(2 145)
Solde des régimes financés (A)	250	-	33	283	(2)	-	6	4
Valeur actualisée des engagements non financés (B)	256	43	146	445	276	55	192	523
Autres montants comptabilisés au bilan (C)					-	-	-	-
<b>Éléments non encore reconnus</b>								
Coûts des services passés non comptabilisés	62	-	-	62	48	-	-	48
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	233	(5)	-	228	(80)	-	-	(80)
Actifs distincts	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(39)	-	-	(39)	(91)	-	-	(91)
Total des éléments non encore reconnus (D)	255	(5)	-	250	(124)	-	-	(124)
<b>Solde (A + B + C - D)</b>	<b>251</b>	<b>48</b>	<b>179</b>	<b>478</b>	<b>398</b>	<b>55</b>	<b>198</b>	<b>651</b>

#### Notes :

- Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Dans le Groupe, il y a 142 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 41 pays. 80 % des passifs bruts de ces régimes sont concentrés sur 11 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis et Suisse. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé. Il y a 12 régimes localisés sur 7 pays, sachant que 54 % des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France. Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne temps. Il y a environ 80 régimes répartis sur 23 pays.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Information sur les actifs de financement  
La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 38 % d'obligations, 43 % d'actions, 12 % de monétaire et 7 % autres  
Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 220 M EUR dont 39 M EUR non reconnus.
- Les cotisations employeurs devant être versées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies pour 2009 sont estimées à 80 M EUR.
- D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
- En France, le décret d'application de la loi de modernisation du marché du travail a doublé les indemnités légales accordées aux salariés en cas de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur. L'incidence de cet impact, lié essentiellement aux départs en retraite avant le 31.12.2009, est traité en coût des services passés pour un montant de 43 M EUR et donne lieu à une mise à jour des éléments de charge 2008. Le Groupe a considéré que seules les indemnités de mise à la retraite étaient concernées par l'application de l'ANI (Accord National Interprofessionnel).
- Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'État zéro-coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.  
Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance. Du fait des tensions enregistrées en 2008 sur les marchés financiers, plusieurs mesures ont été réalisées au cours de l'année sur les indices habituels. Néanmoins, les taux d'actualisation nets d'inflation sont proches de ceux qui auraient été déterminés par relevés à la clôture.

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été, en M EUR :

	Avantages postérieurs à l'emploi							
	Régimes de retraite		Autres régimes		Autres avantages à long terme		Total des régimes	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Actifs des régimes	(415)	52	-	-	(29)	3	(444)	55

## 2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES RÉGIMES

	Avantages postérieurs à l'emploi							
	Régimes de retraite		Autres régimes		Autres avantages à long terme		Total des régimes	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
<i>(En M EUR)</i>								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	71	77	8	6	50	36	129	119
Cotisations salariales	(4)	(3)	-	-	-	-	(4)	(3)
Coût financier	124	116	2	2	7	5	133	123
Rendement attendu des actifs des régimes	(117)	(120)	-	-	(4)	(4)	(121)	(124)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	30	5	(1)	-	-	-	29	5
Écarts actuariels	(4)	1	-	-	32	3	28	4
Effet des liquidations/réductions de services futurs	60	5	-	-	-	-	60	5
Effet du changement du plafond d'actifs	(57)	(5)	-	-	-	-	(57)	(5)
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des charges du régime</b>	<b>103</b>	<b>76</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>85</b>	<b>40</b>	<b>197</b>	<b>124</b>

### 2.3 VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN

#### • 2.3.a. Variations de la valeur actuelle des obligations

	2008			2007		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>						
<b>Valeur au 01.01</b>	<b>2 344</b>	<b>55</b>	<b>2 399</b>	<b>2 512</b>	<b>216</b>	<b>2 728</b>
Coût des services rendus au cours de la période yc charges sociales	71	8	79	77	6	83
Coût financier	124	2	126	116	2	118
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels générés dans l'exercice	(236)	(5)	(241)	(154)	(1)	(155)
Conversion en devises	(129)	-	(129)	(80)	(2)	(82)
Prestations servies	(139)	(16)	(155)	(124)	(1)	(125)
Coût des services passés générés dans l'exercice	44	(1)	43	(5)	-	(5)
Modification du périmètre de consolidation	10	-	10	1	-	1
Transferts, réductions et autres	(42)	-	(42)	1	(165)	(164)
<b>Valeur au 31.12</b>	<b>2 047</b>	<b>43</b>	<b>2 090</b>	<b>2 344</b>	<b>55</b>	<b>2 399</b>

#### • 2.3.b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2008			2007		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>						
<b>Valeur au 01.01</b>	<b>2 071</b>	<b>-</b>	<b>2 071</b>	<b>2 075</b>	<b>-</b>	<b>2 075</b>
Rendement attendu des actifs de régime	117	-	117	120	-	120
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels générés dans l'exercice	(532)	-	(532)	(68)	-	(68)
Conversion en devises	(116)	-	(116)	(62)	-	(62)
Cotisations salariales	4	-	4	3	-	3
Cotisations patronales	192	-	192	108	-	108
Prestations servies	(102)	-	(102)	(95)	-	(95)
Modification du périmètre de consolidation	7	-	7	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(100)	-	(100)	(10)	-	(10)
<b>Valeur au 31.12</b>	<b>1 541</b>	<b>-</b>	<b>1 541</b>	<b>2 071</b>	<b>-</b>	<b>2 071</b>



## 2.4. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2008	31.12.2007
<b>Taux d'escompte</b>		
Europe	5,78 %	5,16 %
Amériques	6,99 %	6,27 %
Asie-Océanie-Afrique	5,74 %	4,90 %
<b>Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement</b>		
Europe	5,24 %	5,31 %
Amériques	6,50 %	6,50 %
Asie-Océanie-Afrique	4,40 %	4,06 %
<b>Taux de croissance net d'inflation des masses salariales</b>		
Europe	1,55 %	1,58 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,28 %	2,05 %
<b>Taux de croissance des dépenses médicales</b>		
Europe	5,95 %	5,59 %
Amériques	NA	NA
Asie-Océanie-Afrique	5,22 %	4,15 %
<b>Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)</b>		
Europe	13,8	13,6
Amériques	7,5	7,5
Asie-Océanie-Afrique	14,2	13,5

## Notes :

1. L'amplitude des taux d'escompte est expliquée par l'amplitude des durations des régimes à laquelle s'ajoute des niveaux de taux différents à l'intérieur d'une même zone géographique comme l'Europe et l'Asie.
2. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.
4. Les taux d'inflation moyens appliqués sont respectivement de 2,16 % pour l'Europe, 1,44 % pour la zone Amériques et 1,82 % pour la zone Asie-Océanie-Afrique.

## 2.5. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2008			2007		
	Régime de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régime de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>En pourcentage de l'élément mesuré</i>						
<b>Variation de +1 % du taux d'escompte</b>						
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	-11 %	-13 %	-6 %	-11 %	-15 %	-7 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-18 %	-182 %	-40 %	-10 %	-10 %	-51 %
<b>Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement</b>						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-9 %	NA	-1 %	-3 %	NA	-1 %
<b>Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales</b>						
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	9 %	NA	6 %	11 %	NA	7 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	18 %	NA	40 %	13 %	NA	49 %
<b>Variation de +1 % du taux de croissance des dépenses médicales</b>						
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	NA	13 %	NA	0 %	9 %	0 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	NA	99 %	NA	0 %	4 %	0 %

## 2.6. AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Valeur actualisée de l'obligation	2 047	2 344	2 512	2 484
Juste valeur des actifs de régime	1 541	2 071	2 075	1 924
<b>Déficit / (excédent)</b>	<b>506</b>	<b>273</b>	<b>437</b>	<b>560</b>
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	17	49	(11)	23
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	532	68	(67)	(84)

## Note 26

### Dettes subordonnées

(En M EUR)

Devises d'émission	2009	2010	2011	2012	2013	Autres	Encours 31.12.2008	Encours 31.12.2007
<b>Titres subordonnés</b>								
EUR	205	618	264	920	360	7 814	10 181	8 713
USD	-	-	-	-	-	1 543	1 543	1 459
GBP	-	-	-	-	-	630	630	818
Autres devises	-	-	-	-	-	105	105	151
<b>Sous-total</b>	<b>205</b>	<b>618</b>	<b>264</b>	<b>920</b>	<b>360</b>	<b>10 092</b>	<b>12 459</b>	<b>11 141</b>
<b>Dettes subordonnées</b>								
EUR	-	-	8	-	-	66	74	33
Autres devises	-	-	-	-	-	13	13	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>79</b>	<b>87</b>	<b>33</b>
Dettes rattachées	329	-	-	-	-	-	329	233
<b>Total hors réévaluation des éléments couverts</b>	<b>534</b>	<b>618</b>	<b>272</b>	<b>920</b>	<b>360</b>	<b>10 171</b>	<b>12 875</b>	<b>11 407</b>
Réévaluation des éléments couverts							1 044	52
<b>Total</b>							<b>13 919</b>	<b>11 459</b>

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 10 063 M EUR au 31.12.2008 (12 692 M EUR au 31.12.07).

## Note 27

### Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis

#### ■ Actions ordinaires

(En nombre d'actions)

	31.12.2008	31.12.2007
Actions ordinaires	580 727 244	466 582 593
Dont actions détenues en propre avec droits de vote <sup>(1)</sup>	19 990 602	30 311 822
Dont actions détenues par le personnel	41 219 452	33 458 863

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2008, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 725 909 055 EUR et se compose de 580 727 244 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2008 aux augmentations et diminutions de capital suivantes, représentant un total de 143 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 4 583 M EUR

diminuée des frais nets d'impôt liés à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 109 M EUR, soit un montant net de 4 474 M EUR :

- 0,043 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assorties d'une prime d'émission de 2 M EUR ;

- 145,8 M EUR par augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, assortis d'une prime d'émission de 5 395 M EUR. Les frais nets d'impôt liés à l'augmentation de capital ont été prélevés sur le montant de la prime d'émission pour 109 M EUR ;
- 9,3 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortis d'une prime d'émission de 391 M EUR ;
- (12,5) M EUR de réduction de capital par annulation de 10 millions d'actions avec un impact sur la prime d'émission de (1 205) M EUR.

### ■ Instruments de capitaux propres émis

#### TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, le montant des actions de préférence est de 1 455 M EUR.

Date d'émission	Montant	Rémunération
1 <sup>er</sup> semestre 2000 (clause de step up au bout de 10 ans)	500 M EUR	7,875 %, à partir de 2010 Euribor 12 mois + 2,95 %/an
4 <sup>e</sup> trimestre 2001 (clause de step up au bout de 10 ans)	335 M USD	6,302 %, à partir de 2011 Libor USD 3 mois + 1,92 %/an
4 <sup>e</sup> trimestre 2001 (clause de step up au bout de 10 ans)	90 M USD	Libor USD 3 mois + 0,92 %, à partir de 2011 Libor 3 mois + 1,92 %/an
4 <sup>e</sup> trimestre 2003 (clause de step up au bout de 10 ans)	650 M EUR	5,419 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 1,95 %/an

#### TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Date d'émission	Montant	Rémunération
26 janvier 2005	1 000 M EUR	4,196 %, à partir de 2015 Euribor 3 mois + 1,53 %/an
5 avril 2007	200 M USD	Libor USD 3 mois + 0,75 %/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 %/an
5 avril 2007	1 100 M USD	5,922 %, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 %/an
19 décembre 2007	600 M EUR	6,999 %, à partir de 2018 Euribor 3 mois + 3,35 %/an
22 mai 2008	1 000 M EUR	7,76 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 3,35 %/an
12 juin 2008	700 M GBP	8,875 %, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois + 3,4 %/an
11 décembre 2008	1 700 M EUR	8,18 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 4,98 %/an

Les frais liés à l'émission en GBP ont été prélevés sur le montant des capitaux propres et réserves liées pour 12 M EUR.

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidés* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	80	15	95
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne distribution 2008)	137	43	180

Le 27 mars 2007, le Groupe a émis pour 350 M GBP de titres subordonnés à durée indéterminée classés en *Instruments de capitaux propres et réserves liées*. La rémunération de ces titres a été fixée à 5,75 % par an, puis à compter du 27 mars 2012, à Libor GBP 3 mois + 1,1 % par an.

#### ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales du Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres et sont présentées parmi les Intérêts minoritaires.

## Note 28

### Engagements

#### ■ Engagements donnés et reçus

##### ENGAGEMENTS DONNÉS

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007*
<b>Engagements de financement</b>		
En faveur d'établissements de crédit	10 275	13 840
En faveur de la clientèle <sup>(1)</sup>		
Facilités d'émission	26	38
Ouvertures de crédits confirmés	124 637	133 914
Autres	1 859	2 460
<b>Engagements de garantie</b>		
Donnés aux établissements de crédit	5 414	7 407
Donnés à la clientèle <sup>(1)(2)</sup>	58 911	58 335
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à livrer	30 809	41 031

\* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

##### ENGAGEMENTS REÇUS

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
<b>Engagements de financement</b>		
Reçus d'établissements de crédit	47 241	24 254
<b>Engagements de garantie</b>		
Reçus d'établissements de crédit	56 802	53 677
Autres engagements reçus <sup>(3)</sup>	74 645	60 133
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir	24 769	42 400

(1) Au 31 décembre 2008, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élèvent respectivement à 18 682 M EUR et à 710 M EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

(3) Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 28 059 M EUR au 31.12.08 contre 34 098 M EUR au 31.12.07. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie.

## ■ Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En M EUR)	31.12.2008		31.12.2007	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	7 101 099	206 821	6 345 931	202 337
Contrats à terme de taux	1 147 736	475	1 244 166	-
<i>Instruments conditionnels</i>	2 853 682	10 200	3 473 469	12 682
<b>Instruments de change</b>				
<i>Instruments fermes</i>	946 711	11 143	834 864	24 900
<i>Instruments conditionnels</i>	669 462	-	354 186	-
<b>Instruments sur actions et indices</b>				
<i>Instruments fermes</i>	61 016	-	275 766	-
<i>Instruments conditionnels</i>	782 247	238	842 302	207
<b>Instruments sur matières premières</b>				
<i>Instruments fermes</i>	161 936	-	165 919	-
<i>Instruments conditionnels</i>	134 266	-	122 445	-
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>1 539 801</b>	-	<b>2 175 336</b>	-
<b>Autres instruments financiers à terme</b>	<b>5 176</b>	<b>581</b>	<b>19 301</b>	-

## ■ Équivalent risque de crédit

L'équivalent risque de crédit de ces opérations, déterminé conformément aux méthodes préconisées par le Comité de Bâle pour le calcul du ratio de solvabilité international, s'élève par contrepartie à :

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Gouvernements et banques centrales OCDE	3 234	2 276
Établissements de crédit et administrations locales OCDE	36 863	32 115
Clientèle	30 827	19 316
Établissements de crédit et banques centrales hors OCDE	1 362	849
<b>Total (après prise en compte des accords de netting)</b>	<b>72 286</b>	<b>54 556</b>

Les accords de compensation ont réduit l'équivalent de risque de crédit de 292 924 M EUR au 31 décembre 2008 contre 136 950 M EUR au 31 décembre 2007.

### Opérations de titrisation

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2008, il existe 5 véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Homes, ACE Australia, ACE Canada) structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 15 982 M EUR (19 260 M EUR à fin 2007).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation

applicables aux entités ad hoc (cf. note 1). Au 31 décembre 2008, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de réhaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 710 M EUR (600 M EUR à fin 2007). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 18 682 M EUR à cette même date (27 738 M EUR à fin 2007).

## Note 29

### Actifs remis et reçus en garantie

<i>(En M EUR)</i>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
<b>Actifs remis en garantie</b>		
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs	76 138	42 779
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers	26 775	13 716
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	487	407
<b>Total</b>	<b>103 400</b>	<b>56 902</b>
<b>Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer</b>		
<b>Juste valeur des titres reçus en pension livrée</b>	<b>30 867</b>	<b>39 783</b>

Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès de la Banque de France).

La rubrique « actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers » enregistre essentiellement les dépôts de garantie.

## Note 30

## Échéances des emplois et des ressources par durée restant à courir

■ Échéances des actifs et passifs financiers <sup>(1)</sup>

(En M EUR au 31.12.2008)	Jusqu'à 3 mois <sup>(2)</sup>	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>EMPLOIS</b>					
Caisse et Banques centrales	13 745	-	-	-	13 745
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	392 027	70 017	7 990	18 381	488 415
Instruments dérivés de couverture	6 246	-	-	-	6 246
Actifs financiers disponibles à la vente	7 383	14 024	17 272	43 044	81 723
Prêts et créances sur les établissements de crédit	49 438	8 643	8 659	4 452	71 192
Prêts et créances sur la clientèle	76 585	47 419	122 087	108 522	354 613
Opérations de location financement et assimilées	3 011	5 381	14 326	5 794	28 512
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 311	-	-	-	2 311
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	164	130	997	881	2 172
<b>Total Emplois</b>	<b>550 910</b>	<b>145 614</b>	<b>171 331</b>	<b>181 074</b>	<b>1 048 929</b>
<b>RESSOURCES</b>					
Banques centrales	6 503	-	-	-	6 503
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	363 060	14 023	18 770	16 579	412 432
Instruments dérivés de couverture	9 250	-	-	-	9 250
Dettes envers les établissements de crédit	94 230	11 585	5 492	3 963	115 270
Dettes envers la clientèle	236 551	15 957	20 439	9 567	282 514
Dettes représentées par un titre	72 154	21 280	22 289	4 651	120 374
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	583	-	-	-	583
<b>Total Ressources</b>	<b>782 331</b>	<b>62 845</b>	<b>66 990</b>	<b>34 760</b>	<b>946 926</b>

(1) cf. note 4, gestion du risque de liquidité.

(2) Par convention, les dérivés sont classés en moins de 3 mois.



■ Échéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>

(En M EUR au 31.12.2008)	ACTIF				PASSIF			
	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 450 297	2 496 872	2 360 751	7 307 920	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	488 873	78 917	15	567 805	471 105	109 301	-	580 406
<i>Instruments conditionnels</i>	424 542	510 291	453 283	1 388 116	447 940	532 954	494 872	1 475 766
<b>Instruments de change</b>								
<i>Instruments fermes</i>	597 828	242 992	117 035	957 855	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	172 002	148 659	13 463	334 124	170 587	150 120	14 632	335 339
<b>Instruments sur actions et indices</b>								
<i>Instruments fermes</i>	17 103	5 882	1 088	24 073	30 027	4 976	1 940	36 943
<i>Instruments conditionnels</i>	225 540	122 387	21 798	369 725	245 702	144 000	23 058	412 760
<b>Instruments sur matières premières</b>								
<i>Instruments fermes</i>	54 632	26 219	742	81 593	52 787	26 804	751	80 342
<i>Instruments conditionnels</i>	36 476	28 734	591	65 801	38 216	29 935	316	68 467
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>31 881</b>	<b>523 165</b>	<b>177 236</b>	<b>732 282</b>	<b>34 682</b>	<b>557 770</b>	<b>215 068</b>	<b>807 520</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>	<b>2 619</b>	<b>576</b>	<b>17</b>	<b>3 212</b>	<b>1 896</b>	<b>641</b>	<b>7</b>	<b>2 544</b>

(1) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances comptables des instruments financiers.

## Note 31

## Opérations en devises

(En M EUR)	31.12.2008				31.12.2007			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	643 808	651 692	11 680	13 608	592 147	599 332	21 538	19 305
USD	282 365	302 166	16 410	19 063	282 285	295 430	26 060	33 709
GBP	35 053	31 759	2 957	3 736	34 125	31 919	7 770	7 002
JPY	31 421	23 611	5 980	3 678	28 358	27 567	8 387	7 403
AUD	18 323	17 223	1 413	1 027	21 322	19 641	-	3
CZK	23 811	24 968	134	446	20 930	21 905	68	135
RUB	13 694	8 351	4	6	1 290	1 083	31	7
RON	6 562	7 091	314	493	5 587	6 173	52	71
Autres devises	74 966	63 142	8 405	5 906	85 718	68 712	20 860	17 297
<b>Total</b>	<b>1 130 003</b>	<b>1 130 003</b>	<b>47 297</b>	<b>47 963</b>	<b>1 071 762</b>	<b>1 071 762</b>	<b>84 766</b>	<b>84 932</b>

## Note 32

## Activités d'assurance

## ■ Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	15 721	21 789
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	51 109	46 012
Provisions techniques des contrats d'assurance non vie	317	270
<b>Total</b>	<b>67 147</b>	<b>68 071</b>
Participation aux bénéfices différée <sup>(1) (2)</sup>	(3 024)	857
Part des réassureurs	(299)	(303)
<b>Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs</b>	<b>63 824</b>	<b>68 625</b>

(1) Conformément à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008, un test de recouvrabilité de la Provision pour participation aux bénéfices différée active (PBDA) a été réalisé. Les méthodes comptables appliquées pour le calcul de la PBDA reposent sur la prise en compte de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur historique. Le test de recouvrabilité repose sur des projections de flux de trésorerie s'appuyant sur différentes hypothèses de collecte et de rachats qui ont été stressées.

(2) Dont participation aux bénéfices différée sur actifs en juste valeur par capitaux propres (2 075) M EUR au 31.12.2008 et 164 M EUR au 31.12.2007.

## ■ Tableau de variations des provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non vie
<b>Provisions d'ouverture 01.01.2008 (hors participation aux bénéfices différée)</b>	<b>21 789</b>	<b>46 012</b>	<b>270</b>
Charge des provisions d'assurance	(732)	2 422	47
Revalorisation des contrats en unités de compte	(4 412)	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(126)	-	-
Transferts et arbitrages	(886)	886	-
Entrées de portefeuilles	-	38	-
Participation aux résultats	77	1 620	-
Autres	11	131	-
<b>Provisions de clôture 31.12.2008 (hors participation aux bénéfices différée)</b>	<b>15 721</b>	<b>51 109</b>	<b>317</b>

Conformément aux normes IFRS et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2008. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles Actif-Passif.

## ■ Placements nets des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le résultat</b>	<b>19 421</b>	<b>27 579</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	1
Obligations et autres instruments de dettes	5 172	8 107
Actions et autres instruments de capitaux propres	14 249	19 471
<b>Prêts et Créances sur établissements de crédits <sup>(3)</sup></b>	<b>4 695</b>	<b>3</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>40 250</b>	<b>43 435</b>
Effets publics et valeurs assimilées	357	916
Obligations et autres instruments de dettes <sup>(4)</sup>	34 970	37 488
Actions et autres instruments de capitaux propres	4 923	5 031
<b>Placements immobiliers</b>	<b>405</b>	<b>392</b>
<b>Total</b>	<b>64 771</b>	<b>71 409</b>

(3) Dont 4 139 M EUR au titre des actifs transférés.

(4) Dont (3 254) M EUR au titre des actifs transférés.

## ■ Résultat technique des activités d'assurance

(En M EUR)	2008	2007
Primes	9 443	9 673
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(4 251)	(8 904)
Produits nets des placements	(4 174)	252
Autres produits (charges) nets techniques	(619)	(614)
<b>Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe</b>	<b>399</b>	<b>407</b>
Élimination des opérations intra-groupe <sup>(1)</sup>	128	348
<b>Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe</b>	<b>527</b>	<b>755</b>

(1) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

## ■ Produits nets de commissions <sup>(2)</sup>

(En M EUR)	2008	2007
<b>Commissions et honoraires reçus</b>		
- Chargements d'acquisition	182	197
- Chargements de gestion	589	467
- Autres	55	151
<b>Commissions et honoraires payés</b>		
- Chargements d'acquisition	(235)	(182)
- Chargements de gestion	(204)	(240)
- Autres	(15)	(10)
<b>Total des commissions et honoraires</b>	<b>372</b>	<b>383</b>

(2) Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

## ■ Gestion des risques d'assurance

Il existe deux grandes natures de risques d'assurance :

- les risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non vie comme en prévoyance, les bénéfices sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée dans l'élaboration des tarifications. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées, les modifications de l'environnement macroéconomique, les pandémies, les catastrophes naturelles... ;
- les risques liés aux marchés financiers : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est une des préoccupations essentielles de la ligne-métier assurance. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens

informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de reportings réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de **risques de tarification et de dérive de la sinistralité** quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation ab initio de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'Audits Qualité et d'Audit interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou des IBNR) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant **la maîtrise des risques liés aux marchés financiers**, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...), sont étudiés au sein de la Branche Finances et Risques de la ligne-métier assurance-vie. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du groupe Société Générale lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- Gestion des risques actif/passif :
  - surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la duration du passif rapportée à la duration de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité,

- surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de scénarii de stress,
- surveillance étroite des marchés action et simulations de scénarii de stress,
- couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.
- Gestion des risques financiers, sous formes de limites :
  - limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction émetteurs souverains vs privés),
  - limites de rating (ex. : AAA : min 45 % dont 20 % sur les États et garanties d'État),
  - limites par types d'actifs (ex : actions, private equity).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers scénarii de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

## Note 33

## Produits et charges d'intérêts

(En M EUR)	2008	2007
<b>Opérations avec les établissements de crédits</b>	<b>5 182</b>	<b>6 897</b>
Comptes à vue et prêts interbancaires	3 458	3 231
Titres et valeurs reçus en pension	1 724	3 666
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>20 346</b>	<b>17 414</b>
Créances commerciales	1 103	719
Autres concours à la clientèle <sup>(1)</sup>	17 665	14 509
Comptes ordinaires débiteurs	1 186	1 122
Titres et valeurs reçus en pension	392	1 064
<b>Opérations sur instruments financiers</b>	<b>12 743</b>	<b>12 121</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	3 420	3 686
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	106
Prêts de titres	143	33
Dérivés de couverture	9 177	8 296
<b>Opérations de location financement</b>	<b>1 917</b>	<b>1 661</b>
Location financement immobilier	404	375
Location financement mobilier	1 513	1 286
<b>Total produits d'intérêts</b>	<b>40 188</b>	<b>38 093</b>
<b>Opérations avec les établissements de crédits</b>	<b>(6 333)</b>	<b>(10 072)</b>
Emprunts interbancaires	(5 248)	(7 218)
Titres et valeurs donnés en pension	(1 085)	(2 854)
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>(10 413)</b>	<b>(11 976)</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 590)	(1 234)
Autres dettes envers la clientèle	(7 475)	(8 813)
Titres et valeurs donnés en pension	(1 348)	(1 929)
<b>Opérations sur instruments financiers</b>	<b>(15 485)</b>	<b>(13 538)</b>
Dettes représentées par des titres	(5 825)	(4 965)
Dettes subordonnées et convertibles	(639)	(603)
Emprunts de titres	(260)	(121)
Dérivés de couverture	(8 761)	(7 849)
<b>Autres charges d'intérêts</b>	<b>(9)</b>	<b>(5)</b>
<b>Total charges d'intérêts <sup>(2)</sup></b>	<b>(32 240)</b>	<b>(35 591)</b>
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	346	263

<sup>(1)</sup> Détail des autres concours à la clientèle (en M EUR)

- Crédits de trésorerie	7 553	5 772
- Crédits à l'exportation	342	396
- Crédits d'équipement	2 922	2 334
- Crédits à l'habitat	4 034	3 398
- Autres crédits à la clientèle	2 814	2 609
<b>Total</b>	<b>17 665</b>	<b>14 509</b>

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat qui sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. note 35). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

## Note 34

## Produits et charges de commissions

<i>(En M EUR)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>Produits de commissions</b>		
Opérations avec les établissements de crédit	247	122
Opérations avec la clientèle	2 858	2 610
Opérations sur titres	760	815
Opérations sur marchés primaires	136	177
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1 086	1 406
Engagements de financement et de garantie	567	521
Prestations de services	4 691	4 902
Autres	160	192
<b>Total des produits</b>	<b>10 505</b>	<b>10 745</b>
<b>Charges de commissions</b>		
Opérations avec les établissements de crédit	(282)	(239)
Opérations sur titres	(625)	(523)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(837)	(1 083)
Engagements de financement et de garantie	(174)	(219)
Autres	(1 172)	(1 153)
<b>Total des charges</b>	<b>(3 090)</b>	<b>(3 217)</b>

## Ces produits et charges de commissions incluent :

<i>(En M EUR)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Les produits de commissions hors TIE* liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	3 946	3 557
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	3 219	3 507
Les charges de commissions hors TIE* liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(174)	(219)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(938)	(856)

\* Taux d'intérêt effectif.

## Note 35

### Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	2008	2007
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(16 598)	16 331
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	366	419
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	3 048	(12 103)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	826	(259)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	15 572	4 439
Résultat net sur instruments de couverture / couverture de juste valeur	(1 104)	(443)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	1 462	470
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	2	2
Résultat net des opérations de change	1 103	451
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>4 677</b>	<b>9 307</b>

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

Au sein des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur, la variation de juste valeur des instruments initialement valorisés à l'aide de paramètres de valorisation non basée sur des données de marché s'élève à un produit net de 9 745 M EUR pour l'exercice. Les actifs et passifs à la juste valeur par résultat dont la valorisation n'est pas basée sur des données de marché sont présentés en note 6.

#### Montant restant à comptabiliser en résultat relatif aux actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat dont la

**juste valeur était dès l'origine déterminée à l'aide de techniques de valorisation non basée sur des données de marché.**

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2008	2007
<b>Montant restant à comptabiliser en résultat au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 048</b>	<b>1 069</b>
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	648	978
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(847)	(999)
<i>Amortissement</i>	<i>(637)</i>	<i>(738)</i>
<i>Passage à des paramètres observables</i>	<i>(56)</i>	<i>(86)</i>
<i>Arrivée à échéance ou à terminaison</i>	<i>(167)</i>	<i>(153)</i>
<i>Différences de change</i>	<i>13</i>	<i>(22)</i>
<b>Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre</b>	<b>849</b>	<b>1 048</b>

## Note 36

### Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En M EUR)	2008	2007
<b>Activité courante</b>		
Plus-value de cession	200	201
Moins-value de cession	(168)	(177)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(402)	(70)
Plus-value de cession après rétrocession de la participation aux assurés sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)	343	62
<b>Sous-total</b>	<b>(27)</b>	<b>16</b>
<b>Titres à revenu variable détenus à long terme</b>		
Plus-value de cession <sup>(1)</sup>	474	1 030
Moins-value de cession	(19)	(51)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(335)	(50)
<b>Sous-total <sup>(2)</sup></b>	<b>120</b>	<b>929</b>
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>945</b>

(1) La plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la participation du Groupe dans Bank Muscat s'élève à 262 M EUR en 2008.

(2) La plus-value nette réalisée à l'occasion de l'échange des titres Euronext avec les titres NYSE et de la cession subséquente des titres du nouvel ensemble s'élève à 235 M EUR en 2007.

## Note 37

### Produits et charges des autres activités

(En M EUR)	2008	2007
<b>Produits des autres activités</b>		
Opérations de promotion immobilière	57	71
Activités de location immobilière	126	104
Activités de location mobilière	5 731	5 116
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	9 469	10 793
<b>Sous-total</b>	<b>15 383</b>	<b>16 084</b>
<b>Charges des autres activités</b>		
Opérations de promotion immobilière	(13)	(3)
Activités de location immobilière	(33)	(28)
Activités de location mobilière	(4 063)	(3 589)
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(10 007)	(11 223)
<b>Sous-total</b>	<b>(14 116)</b>	<b>(14 843)</b>
<b>Total net</b>	<b>1 267</b>	<b>1 241</b>



## Note 38

### Frais de personnel

(En M EUR)	2008	2007
Rémunérations du personnel <sup>(1)</sup>	(6 170)	(5 813)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations <sup>(1)</sup>	(1 098)	(989)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(530)	(539)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(111)	(58)
Autres charges sociales et fiscales	(364)	(361)
Participation, intéressement, abondement et décote	(343)	(412)
<b>Total</b>	<b>(8 616)</b>	<b>(8 172)</b>

(1) Dont (1 170) M EUR au 31.12.2008 au titre des rémunérations variables contre (1 503) M EUR au 31.12.2007.

	31.12.2008	31.12.2007 *
<b>Effectif moyen</b>		
- France	59 003	56 621
- Étranger	101 427	73 479
<b>Total</b>	<b>160 430</b>	<b>130 100</b>

\* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

## Note 39

### Plans d'avantages en actions

#### ■ Montant de la charge enregistrée en résultat

(En M EUR)	2008			2007 *		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-	65,3	65,3	-	73,8	73,8
Charges nettes provenant des plans d'options	13,8	142,0	155,8	163,2	119,2	282,4

\* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

## Description des plans d'options et d'attribution gratuites d'actions - Société Générale

LES RÉGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIÉS DU GROUPE AU COURS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008 SONT BRIÈVEMENT DÉCRITS CI-DESSOUS.

### Options d'achat et de souscription

Émetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2006	2007	2007	2008
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options de souscription
Autorisation des actionnaires	13.05.1997	23.04.2002	23.04.2002	29.04.2004	29.04.2004	29.04.2004	30.05.2006	30.05.2006	30.05.2006
Décision du Conseil d'administration	16.01.2002	22.04.2003	14.01.2004	13.01.2005	18.01.2006	25.04.2006	19.01.2007	18.09.2007	21.03.2008
Nombre d'options attribuées <sup>(1)</sup>	3 614 262	4 028 710	4 071 706	4 397 150	1 650 054	147 525	1 345 286	129 375	2 208 920
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	16.01.2002 - 16.01.2005	22.04.2003 - 22.04.2006	14.01.2004 - 14.01.2007	13.01.2005 - 13.01.2008	18.01.2006 - 18.01.2009	25.04.2006 - 25.04.2009	19.01.2007 - 19.01.2010	18.09.2007 - 18.09.2010	21.03.2008 - 31.03.2011
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non	non sauf mandataires sociaux <sup>(3)</sup>	non	oui <sup>(3)</sup>
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (euros) (moyenne des 20 dernières cotations) <sup>(1)</sup>	57,17	47,57	64,03	68,61	98,12	113,72	121,93	109,87	67,08
Décote	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Prix d'attribution (euros) <sup>(1)</sup>	57,17	47,57	64,03	68,61	98,12	113,72	121,93	109,87	67,08
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2008	2 685 280	2 437 405	727 877	53 340	2 174	-	-	-	-
Options perdues au 31.12.2008	284 499	193 525	115 163	185 986	66 299	16 807	32 086	8 302	24 042
Options restantes au 31.12.2008	644 483	1 397 780	3 228 666	4 157 824	1 581 581	130 718	1 313 200	121 073	2 184 878
Nombre d'actions réservées au 31.12.2008	644 483	1 397 780	3 228 666	<sup>(2)</sup>	<sup>(2)</sup>	130 718	<sup>(2)</sup>	121 073	-
Cours des actions réservées (euros)	58,94	47,60	46,97	<sup>(2)</sup>	<sup>(2)</sup>	115,76	<sup>(2)</sup>	111,51	-
Valeur des actions réservées (M EUR)	38	67	152	<sup>(2)</sup>	<sup>(2)</sup>	15	<sup>(2)</sup>	14	-
1 <sup>re</sup> date de cession	16.01.2006	22.04.2007	14.01.2008	13.01.2009	18.01.2010	25.04.2009	19.01.2011	18.09.2010	21.03.2012
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	-	1 an	-	1 an
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	28 %	25 %	21 %	17 %	16 %	17 %	18 %	21 %	24 %
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les plans 2005, 2006 et 2007 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

(3) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Au 31 décembre 2008, il est estimé que les performances sur BNPA des options 2008 ne devraient pas être atteintes.

- Attribution gratuite d'actions

Émetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2006	2007	2008
Type de plan	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	09.05.2005	30.05.2006	30.05.2006
Décision du Conseil d'administration	18.01.2006	19.01.2007	21.03.2008
Nombre d'actions attribuées <sup>(1)</sup>	775 042	880 993	2 984 907
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	18.01.2006 - 31.03.2008 18.01.2006 - 31.03.2009	19.01.2007 - 31.03.2009 19.01.2007 - 31.03.2010	21.03.2008 - 31.03.2010 21.03.2008 - 31.03.2011
Conditions de performance	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	oui <sup>2</sup>
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (EUR)	93,66	123	61,33
Actions livrées au 31.12.2008	332 750	636	-
Actions perdues au 31.12.2008	86 597	43 563	31 561
Actions restantes au 31.12.08	355 695	836 794	2 953 346
Nombre d'actions réservées au 31.12.08	355 695	836 794	2 953 346
Cours des actions réservées (EUR)	83,58	94,3	106,44
Valeur des actions réservées (M EUR)	30	79	314
1 <sup>re</sup> date de cession	31.03.2010 31.03.2011	31.03.2011 31.03.2012	31.03.2012 31.03.2013
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %	durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %	durée d'acquisition 2 ans : 87 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Au 31 décembre 2008, il est estimé que les conditions sur BNPA et sur ROE ne devraient pas être atteintes.

## STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2008 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options plan 2002	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2004	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2006 TCW	Nombre d'options plan 2007	Nombre d'options plan 2007 TCW	Nombre d'options plan 2008	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (euros)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (euros)	Fourchette des prix d'exercice (euros)
Options existantes au 01.01.2008	732 411	1 411 016	3 046 798	3 933 579	1 505 888	132 470	1 247 022	120 802					
Options attribuées durant la période	60 713	118 048	257 680	329 434	101 836	9 022	84 330	8 338	2 208 920				
Options perdues durant la période	806	7 151	16 085	55 849	26 143	10 774	18 152	8 067	24 042				
Options exercées durant la période	147 835	124 133	59 727	49 340	-	-	-	-	-			75,77	47,57-68,61
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2008	644 483	1 397 780	3 228 666	4 157 824	1 581 581	130 718	1 313 200	121 073	2 184 878	40 mois	15,78		
Options exerçables au 31.12.2008	644 483	1 397 780	3 228 666	4 157 824	-	-	-	-	-				

### Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2002-2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'intérêt sans risque	3,8 %	3,3 %	3,3 %	4,2 %	4,2 %
Volatilité future de l'action	27 %	21 %	22 %	21 %	38 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes	4,3 %	4,3 %	4,2 %	4,8 %	5,0 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 38 % en 2008. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

## ■ Description des plans d'options – TCW

LES RÉGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIÉS DU GROUPE TCW AU COURS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008 SONT BRIÈVEMENT DÉCRITS CI-DESSOUS.

Émetteur	TCW	TCW	TCW	TCW	TCW
Année	2002	2003	2005	2006	2007
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat
Autorisation des actionnaires	07.07.2001	07.07.2001	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
Décision du Conseil d'administration	01.01.2002	19.02.2003	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
	16.07.2002	31.03.2003			
		27.06.2003			
Nombre d'options attribuées	1 417 980	1 268 350	2 753 708	2 385 515	2 468 849
Durée de validité des options	10 ans	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	actions SG	actions SG	actions SG	actions SG	actions SG
Période d'acquisition des droits	01.01.2002 - 15.07.2008	19.02.2003 - 26.06.2009	01.07.2005 - 30.06.2010	01.09.2006 - 31.08.2011	30.09.2007 - 29.09.2012
Conditions de performance	non	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	perte	perte	perte	perte	perte
Cas de décès	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré
Prix du titre à l'attribution (euros)	18,14	15,50	41,35	36,95	33,32
Décote	2,69	2,30	13,48	5,64	5,12
Prix d'attribution (euros)	15,45	13,21	27,87	31,31	28,20
Options non attribuées	-	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2008	1 358 252	596 848	653 931	174 023	-
Options perdues au 31.12.2008	59 728	552 142	485 608	305 008	209 935
Options restantes au 31.12.2008	-	119 360	1 614 169	1 906 484	2 258 914
1 <sup>re</sup> date de cession	01.02.2003	18.03.2005	01.08.2007	01.11.2008	01.11.2009
Période d'interdiction de cession	néant	néant	néant	néant	néant
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	56 %	51 %	66 %	41 %	38 %
Méthode de valorisation utilisée	black & scholes	black & scholes	black & scholes	black & scholes	black & scholes

## STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS TCW

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2008 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options total	Nombre d'options plan 2002	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2007	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (euros)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (euros)	Fourchette des prix d'exercice (euros)
Options existantes au 01.01.2008	7 361 917	238 800	238 720	2 188 311	2 236 307	2 459 779				
Options attribuées durant la période	-	-	-	-	-	-				
Options perdues durant la période	603 033	-	-	243 544	158 624	200 865				
Options exercées durant la période	859 957	238 800	119 360	330 598	171 199	-		61,40	24,85-39,10	
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2008	5 898 927	-	119 360	1 614 169	1 906 484	2 258 914	55 mois	14,67		
Options exerçables au 31.12.2008	601 966	-	-	352 733	249 233	-				

### Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options de TCW sont les suivantes :

	Plans 2001 à 2003	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Taux d'intérêt sans risque	4 %	4 %	5 %	5 %
Volatilité future de l'action	39 %	31 %	28 %	22 %
Taux de perte de droits	0 %	5 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes	0 %	0 %	0 %	0 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

2. La volatilité future a été estimée par la volatilité historique d'entreprises américaines cotées appartenant au même secteur d'activité et diverses maturités.

Puis un calcul a été réalisé sur la médiane des volatilités historiques sur 5 ans.

La juste valeur reflète les performances futures de la Société.

3. En raison des modalités particulières de ce plan, réglé en actions SG, aucune couverture n'a été expressément désignée.

## Informations sur les autres plans sur capitaux propres

Les plans sur capitaux propres autres que les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2008 ont les caractéristiques suivantes :

### ATTRIBUTIONS D'ACTIONS SG AVEC DÉCOTE

#### • Plan mondial d'actionnariat salarié

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a proposé le 21 mars 2008 à ses salariés de

souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 53,67 EUR décoté de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

Le nombre d'actions souscrites a été de 7 456 403, représentant une charge pour l'exercice 2008 de 65,2 M EUR pour le Groupe après prise en compte de la durée légale d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé, qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les Plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié par la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui leur blocage sur 5 ans.

Ce coût notionnel d'inaccessibilité est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans. Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'inaccessibilité en date d'attribution sont les suivants :

- cours comptant de l'action Société Générale : 73,57 EUR ;
- taux d'intérêt sans risque : 4,06 % ;
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 7,57 %.

Le coût notionnel d'inaccessibilité ainsi valorisé représente 15,2 % du cours de référence avant décote.

#### PLANS D'OPTIONS SUR SOCIÉTÉS NON COTÉES

Différentes sociétés du Groupe ont par ailleurs attribué des options sur actions à leur personnel et leurs mandataires sociaux.

Il n'y a pas eu de nouveau plan attribué au cours de l'exercice 2008.

Ces plans sont réglés en espèces et leur incidence 2008 est un produit de 1,04 M EUR résultant de l'écart entre les prix d'exercice et les valeurs des actions à livrer.

La durée de vie des options consenties est en général de 6 ans et la dernière option a été exercée en 2008.

Les actions cédées sont reprises en général par une autre société du Groupe dans le cadre de la politique de contrôle des filiales.

Chacun de ces plans a été valorisé à l'aide d'une méthode de valeur intrinsèque propre à chaque société.

#### PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU GROUPE BOURSORAMA

La charge 2008 du plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2006 est de 1 359 M EUR, après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 24 996 et des pertes d'actions de l'année qui s'élèvent à 205 750.

La charge 2008 du plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2008 est de 0,514 M EUR, après prise en compte des pertes d'actions de l'année qui s'élèvent à 900.

## Note 40

### Coût du risque

(En M EUR)	2008	2007
<b>Risque de contrepartie</b>		
Dotations nettes pour dépréciation	(2 525)	(808)
<b>Pertes non couvertes</b>	<b>(148)</b>	<b>(231)</b>
- sur créances irrécouvrables	(118)	(126)
- sur autres risques	(30)	(105)
<b>Récupérations</b>	<b>156</b>	<b>143</b>
- sur créances irrécouvrables	147	136
- sur autres risques	9	7
<b>Autres risques</b>		
Dotations nettes aux autres provisions	(138)	(9)
<b>Total</b>	<b>(2 655)</b>	<b>(905)</b>

## Note 41

### Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées

Lors de l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2007, le Groupe a considéré que pour parvenir à la présentation d'une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2007, il était plus approprié de constater dans le résultat consolidé de l'exercice 2007, en l'isolant, une provision pour le coût total d'arrêt des activités non autorisées et dissimulées mises au jour les 19 et 20 janvier 2008.

Le Groupe a alors choisi, afin de fournir une information plus pertinente pour la compréhension de sa performance financière en 2007, de présenter la perte nette globale liée aux clôtures des positions directionnelles prises dans le cadre des activités non autorisées et dissimulées dans une rubrique supplémentaire du compte de résultat consolidé intitulée *Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées*.

En 2008, le coût lié à l'arrêt de ces activités a été enregistré en charge et présenté dans la rubrique du compte de résultat consolidé mentionnée ci-dessus ; concomitamment la provision comptabilisée dans le résultat consolidé de l'exercice 2007 a été reprise dans cette même rubrique.

(En M EUR)	2008	2007
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat conclus dans le cadre d'activités de marché non autorisées et dissimulées		1 471
Dotation à la provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées		(6 382)
Reprise de provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées	6 382	
Perte couverte liée à l'arrêt des activités de marché non autorisées et dissimulées	(6 382)	
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(4 911)</b>

La provision figurant au passif au 31 décembre 2007 a généré un produit d'impôt différé pour un montant de 2 197 M EUR enregistré dans le résultat consolidé de l'exercice 2007 par la contrepartie d'un actif d'impôt différé au bilan. Cet actif a été annulé en 2008 lors de la reprise de la provision, et la charge définitive alors comptabilisée a été considérée comme fiscalement déductible au titre du résultat imposable de l'exercice 2008, générant une économie d'impôt courant pour un montant de 2 197 M EUR.



## Note 42

### Impôts sur les bénéfices

(En M EUR)	2008	2007
Charge fiscale courante	(467)	(2 501)
Charge fiscale différée	(768)	2 219
<b>Total de la charge d'impôt <sup>(1)</sup></b>	<b>(1 235)</b>	<b>(282)</b>

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2008	2007 *
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (en M EUR)	4 316	1 842
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	9,31 %	15,82 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	- 3,91 %	- 13,03 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	- 6,85 %	- 8,86 %
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	- 4,37 %	- 13,04 %
<b>Taux effectif Groupe</b>	<b>28,61 %</b>	<b>15,32 %</b>

\* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1,66 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les

dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

## Note 43

### Résultat par action

(En M EUR)	2008	2007 *
Bénéfice net part du Groupe	2 010	947
Bénéfice net attribuable aux actionnaires <sup>(1)</sup>	1 826	858
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation <sup>(2)</sup>	540 279 113	465 547 728
<b>Résultat par action (en EUR)</b>	<b>3,38</b>	<b>1,84</b>

(En M EUR)	2008	2007 *
Bénéfice net part du Groupe	2 010	947
Bénéfice net attribuable aux actionnaires <sup>(1)</sup>	1 826	858
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation <sup>(2)</sup>	540 279 113	465 547 728
Nombre moyen de titres retenus au titre des éléments dilutifs	3 036 402	5 860 094
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	543 315 515	471 407 822
<b>Résultat dilué par action (en EUR)</b>	<b>3,36</b>	<b>1,82</b>

\* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

(1) L'écart correspond aux intérêts nets d'impôt à verser aux porteurs de Titres super subordonnés et de Titres subordonnés à durée indéterminée.

(2) Hors actions d'auto-contrôle.

## Note 44

### Transactions avec les parties liées

#### ■ Définition

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur général et les 3 Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

(En M EUR)	2008	2007
Avantages à court terme	8,2	12,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,1
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	3,7	4,2
<b>Total</b>	<b>12,3</b>	<b>16,8</b>

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

#### RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

**TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES**

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2008, qui s'élèvent au total à 3 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

■ **Entités associées <sup>(1)</sup>****ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIÉES**

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	128	126
Autres actifs	706	296
<b>Total encours actifs</b>	<b>834</b>	<b>422</b>

**ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIÉES**

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Passifs à la juste valeur par résultat	217	141
Dettes envers la clientèle	580	-
Autres passifs	777	16
<b>Total encours passifs</b>	<b>1 574</b>	<b>157</b>

**PNB AVEC LES PARTIES LIÉES**

<i>(En M EUR)</i>	2008	2007
Intérêts et assimilés	(12)	-
Commissions	(11)	1
Résultat net sur opérations financières	3	18
Produit net des autres activités	-	-
<b>PNB</b>	<b>(20)</b>	<b>19</b>

**ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES**

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement donnés	57	73
Engagements de garanties donnés	1 162	1 132
Engagements sur instruments financiers à terme	2 876	623

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

**MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES**

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2008 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Bouton, Oudéa, Cabannes, Alix et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 32,93 M EUR.

## Note 45

## Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
<b>FRANCE</b>						
<b>BANQUES</b>						
Banque de Polynésie <sup>(1)</sup>	France	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
BFCOI	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
Calif	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit du Nord <sup>(1)</sup>	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
Génébanque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Groupama Banques	France	ME	20,00	20,00	20,00	20,00
SG Calédonienne de Banque <sup>(1)</sup>	France	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
SG de Banque aux Antilles	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>SOCIÉTÉS FINANCIÈRES</b>						
Barep Court Terme <sup>(4) et (20)</sup>	France	IG	-	-	-	-
Barep Assets Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Barep Opportunités Stratégie <sup>(4) et (20)</sup>	France	IG	-	-	-	-
Barep Performance Plus <sup>(4) et (20)</sup>	France	IG	-	-	-	-
Euro VL <sup>(1)</sup>	France	IG	98,25	98,25	98,25	98,25
IEC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Interga S.A.S	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
JS Credit Fund	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor International Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Primafair SAS <sup>(7)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
SAS Orbeo	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SGAM Index	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Énergie Usa Corp	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG European Mortgage Investments	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI Crédit Plus	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI Crédit Plus Opportunités	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI Euro Garanti 3 M <sup>(4) et (20)</sup>	France	IG	-	-	-	-

\* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
SGAM AI Euro Garanti 12 M <sup>(4) et (20)</sup>	France	IG	-	-	-	-
SGAM Banque <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM RTO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Retirement Services <sup>(2)</sup>	France	IG	100,00	-	100,00	-
SG SCF <sup>(2)</sup>	France	IG	100,00	-	100,00	-
Sogemonecredit <sup>(2)</sup>	France	IG	100,00	-	100,00	-
SGAM AI Dollar Garanti 12 mois <sup>(2) et (4)</sup>	France	IG	-	-	-	-
SGAM AI Money 2+ <sup>(2) et (4)</sup>	France	IG	-	-	-	-
<b>FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS</b>						
Airbail	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD France <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bull Finance	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
Cafirec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
C.G.I <sup>(1)</sup>	France	IG	99,88	99,88	99,88	98,88
Dalarec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Disponis	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
Evalparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCC Ouranos	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCC Ouréa	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fenwick Lease	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fontanor <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance SA <sup>(1)</sup>	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Franfinance Location	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
French Supermarkets 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génécal	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génécomi	France	IG	100,00	53,84	100,00	53,84
Ipersoc SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Linden SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Orpavimob SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Promopart	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rusfinance SAS <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sagem Lease	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Equipement Finance SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Services	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

\* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
SNC Athena Investissements <sup>(8)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
SNC Cofininvest <sup>(9)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
SNC Distinvest <sup>(9)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
SNC Financières Valmy Investissements <sup>(9)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
SNC Fininva <sup>(10)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
SNC Finovadis	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Paris Strasbourg <sup>(9)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
Sofom <sup>(11)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
Sofrafi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfirmur	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinancement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinerg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéga PME	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogelease France	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Solocvi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Valmyfin	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Varoner 2 <sup>(12)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
FCC HYPERION <sup>(2)</sup>	France	IG	100,00	-	100,00	-
<b>SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE</b>						
FCC Albatros	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
FCP Lyxor Obligatium <sup>(1) et (20)</sup>	France	IG	-	-	-	-
Fimat Americas S.A.S <sup>(6)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
Finareg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Géné Act 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfinance	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généval <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Géinfo	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Libécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Megaval <sup>(13)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
Salvépar	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
SCI Foncière Défense	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SG Capital Developpement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Consumer Finance <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Financial Services Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

\* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
Sgss Holding <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfim	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogénéral Participation	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG de Participations	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéparticipations (ex-Sogenal) <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéplus	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Générale Capital Partenaire	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de la rue Édouard-VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
The Emerald Fund Limited	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Vouric	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>SOCIÉTÉS DE COURTAGE</b>						
Boursorama <sup>(1)</sup>	France	IG	55,78	55,93	55,78	55,93
Clickoptions	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat Banque <sup>(15)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat SNC Paris <sup>(16)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
Gaselys	France	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
SG Énergie	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Euro CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Option Europe	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities Paris	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Newedge <sup>(1)(2)</sup>	France	IP	50,00	-	50,00	-
<b>SOCIÉTÉS FONCIÈRES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER</b>						
Galybet	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfim <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfimm <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Orient Properties	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogébaïl	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéprom <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sophia-bail	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Ivory OIP <sup>(2)</sup>	France	IG	100,00	-	100,00	-
<b>SOCIÉTÉS DE SERVICE</b>						
CGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ECS <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

\* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
Parel	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Socogéfi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>IMMOBILIER D'EXPLOITATION</b>						
CFM <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eléaparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génévalmy	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEMARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGECAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC Alicante 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC Chassagne 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Opéra 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SI 29 Haussmann	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Immobilière de Strasbourg <sup>(14)</sup>	France	IG	-	100,00	-	100,00
Soge Colline Sud	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soge Périval I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soge Périval II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soge Périval III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soge Périval IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfontenay	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soginfo <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
S.T.I.P	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
Valminvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>ASSURANCE</b>						
Génécar	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Oradéa Vie	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogécap <sup>(1)</sup>	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogessur	France	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
<b>EUROPE</b>						
<b>BANQUES</b>						
Banca Romana Pentru Devzvoltare <sup>(1)</sup>	Roumanie	IG	58,54	58,32	58,54	58,32
Banka Popullore	Albanie	IG	75,01	75,00	75,01	75,00
Bank Republic <sup>(1)</sup>	Georgie	IG	60,00	60,00	60,00	60,00

\* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence



	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
General Bank of Greece <sup>(1)</sup>	Grèce	IG	52,32	52,32	52,32	52,32
Komerční Banka <sup>(1)</sup>	République tchèque	IG	60,35	60,35	60,35	60,35
SG Bank Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Express Bank <sup>(1)</sup>	Bulgarie	IG	97,95	97,95	97,95	97,95
SG Hambros Bank Limited <sup>(1)</sup>	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Suisse) <sup>(1)</sup>	Suisse	IG	100,00	77,62	100,00	77,62
Société Générale SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Vostok <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT Luxembourg <sup>(1)</sup>	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Monaco)	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SKB Banka <sup>(1)</sup>	Slovénie	IG	99,69	99,68	99,69	99,68
Société Générale Cyprus Ltd.	Chypre	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Sogéparticipations Belgique <sup>(1)</sup>	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Splitska Banka	Croatie	IG	100,00	99,76	100,00	99,76
2S Banca	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rosbank <sup>(18)</sup>	Russie	IG	57,57	20,00	57,57	20,00
<b>SOCIÉTÉS FINANCIÈRES</b>						
Amber <sup>(21)</sup>	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BRD Finance Credite Consum SRL	Roumanie	IG	79,69	79,58	100,00	100,00
Brigantia BV <sup>(1)</sup>	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
Claris 4 <sup>(20)</sup>	Jersey	IG	-	-	-	-
Co-Invest LBO Master Fund LLP	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
Euro-VL Luxembourg	Luxembourg	IG	99,21	99,21	100,00	100,00
Halysa SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Iris II <sup>(20)</sup>	Irlande	IG	-	-	-	-
IVEFI	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LFL Asset Finance Ltd.	Irlande	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Lyxor Master Fund	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Orion Shared Liquidity Assets Fund BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	95,00	95,00
Parsifal Ltd. (20)	Jersey	IG	-	-	-	-
Red & Black Consumer 2006-1 plc <sup>(5) (20)</sup>	Irlande	IG	-	-	-	-
SGA Société Générale Acceptance N.V.	Antilles Néerlandaises	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management Group Ltd. <sup>(1)</sup>	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Iberia	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

\* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
SGAM Irlande	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAP Luxembourg	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBF	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGCF Holding Hellas SA <sup>(1)</sup>	Grèce	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Effekten	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Finance Ireland <sup>(1)</sup>	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Immobil <sup>(1)</sup>	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Investment UK Ltd. <sup>(1)</sup>	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Russel	Irlande	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Securities London Ltd.	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Wertpapierhandelsgesellschaft Mbh	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Européenne de Financement et d'Investissement	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Verifonds	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CODEIS <sup>(2)</sup>	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
PROSTOFINANCE <sup>(3)</sup>	Ukraine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Red & Black Consumer 2008-1 <sup>(2)</sup>	France	IG	100,00	-	100,00	-
<b>FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS</b>						
ALD Belgium <sup>(1)</sup>	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Danmark <sup>(1)</sup>	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Finland <sup>(1)</sup>	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Italiana S.R.L.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Nederland	Pays Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Norway <sup>(1)</sup>	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Sweden <sup>(1)</sup>	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Adria Leasing Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Germany <sup>(1)</sup>	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD UK <sup>(1)</sup>	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Czech Republic	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International SAS & Co <sup>(1)</sup>	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International S.A.	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Lease Finanz GmbH <sup>(1)</sup>	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Portugal	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Spain <sup>(1)</sup>	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Delta Crédit Mortgage Finance BV <sup>(1)</sup>	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

\* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

Notes annexes aux comptes consolidés

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
Eiffel	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Essox s.r.o	Tchéquie	IG	79,81	79,81	100,00	100,00
Eurobank	Pologne	IG	99,41	99,36	99,41	99,36
Fiditalia SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fraer Leasing Spa	Italie	IG	67,75	67,75	67,75	67,75
SGEF Czech Republic	Tchéquie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance Leasing Italia Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF Polska	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gefa Bank <sup>(1)</sup>	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gefa Leasing GmbH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Hanseatic Bank	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
Montalis Investment BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Promopart Snc <sup>(5)</sup>	Luxembourg	IG	-	100,00	-	100,00
SGBT Finance Ireland Limited	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF Benelux	Pays Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF International GmbH <sup>(1)</sup>	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF Switzerland	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Factoring Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Finans <sup>(1)</sup>	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Holding de Valores y Participaciones	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Leasing XII <sup>(1)</sup>	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Générale Italia holding SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogega Pme Snc <sup>(5)</sup>	Luxembourg	IG	-	100,00	-	100,00
Sogelease BV Nederland <sup>(1)</sup>	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PEMA GmbH <sup>(1) (2)</sup>	Allemagne	IG	100,00	-	100,00	-
<b>SOCIÉTÉS DE COURTAGE</b>						
Cube Financial <sup>(6)</sup>	Grande-Bretagne	IG	-	100,00	-	100,00
Gaselys UK Ltd.	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Squaregain	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Francfort <sup>(6)</sup>	Allemagne	IG	-	100,00	-	100,00
Succursale Fimat Londres <sup>(6)</sup>	Grande-Bretagne	IG	-	100,00	-	100,00
Succursale Fimat Madrid <sup>(6)</sup>	Espagne	IG	-	100,00	-	100,00

\* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
<b>ASSURANCES</b>						
Généras	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Inora Life	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Komerční Pojistovna	République tchèque	IG	80,57	80,57	100,00	100,00
Sogelife	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogecap Life Insurance <sup>(2)</sup>	Russie	IG	100,00	-	100,00	-
<b>AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT</b>						
<b>BANQUES</b>						
BFV - SG (Madagascar)	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
SG de Banques au Burkina	Burkina Faso	IG	44,48	42,28	46,07	43,87
SGB Guinée Equatoriale	Guinée Equatoriale	IG	52,44	52,44	57,24	57,24
National SG Bank SAE	Egypte	IG	77,17	77,17	77,17	77,17
SG Algérie	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGB Cameroun	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
SG Banques en Côte-d'Ivoire <sup>(1)</sup>	Côte d'Ivoire	IG	68,20	68,20	68,20	68,20
SG Banque en Guinée	Guinée	IG	52,94	52,94	52,94	52,94
SG Banque au Liban <sup>(1)</sup>	Liban	ME	19,00	19,00	19,00	19,00
SG Banques au Sénégal	Sénégal	IG	58,78	58,78	59,28	59,28
SG Maroc <sup>(1)</sup>	Maroc	IG	56,91	53,02	56,91	53,02
SSB Bank Ghana	Ghana	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Union Internationale de Banque	Tunisie	IG	57,20	52,34	52,34	52,34
<b>FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS</b>						
ALD Marocco	Maroc	IG	42,95	42,95	50,00	50,00
Eqdom	Maroc	IG	45,41	45,16	54,69	54,21
Sogelease Egypt	Egypte	IG	70,87	70,87	80,00	80,00
Sogelease Maroc	Maroc	IG	71,81	71,81	100,00	100,00
<b>ASSURANCES</b>						
La Marocaine Vie	Maroc	IG	73,75	73,75	87,07	87,07
<b>AMÉRIQUE</b>						
<b>BANQUES</b>						
Banco SG Brazil (ex Banco Société Générale Brasil SA) <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Galo S.A. <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
SG Canada <sup>(1)</sup>	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Trancoso Participações Ltda. <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>SOCIÉTÉS FINANCIÈRES</b>						
Andromede Fund <sup>(5)</sup>	Iles Caiman	IG	-	100,00	-	100,00

\* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
GIC LTO <sup>(4)</sup>	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
Lyxor Ivory Fund <sup>(5)</sup>	Iles Caïman	IG	-	100,00	-	100,00
Raeburn Overseas Partners Ltd. <sup>(6)</sup>	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
Ruby Fund Limited <sup>(5)</sup>	Iles Caïman	IG	-	100,00	-	100,00
SG Americas Inc. <sup>(1)</sup>	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Capital Trust <sup>(1)</sup>	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Warrants Limited	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TCW Group <sup>(1)</sup>	États-Unis	IG	100,00	98,40	100,00	99,40
TOBP <sup>(20)</sup>	États-Unis	IG	-	-	-	-
TOPAZ Fund <sup>(4)</sup>	Iles Caïman	IG	-	100,00	-	100,00
Turquoise	Iles Caïman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Arrow Offshore Ltd. <sup>(2)</sup>	Iles Caïman	IG	100,00	-	23,51	-
Permal PJM Ltd. <sup>(2)</sup>	Iles Vierges Britanniques	IG	100,00	-	50,00	-
Turquoise II <sup>(2)</sup>	Iles Caïman	IG	100,00	-	100,00	-
<b>SOCIÉTÉS DE COURTAGE</b>						
Fimat Alternative Strategies Inc. <sup>(6)</sup>	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat Canada Inc. <sup>(6)</sup>	Canada	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat Futures USA LLC <sup>(6)</sup>	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
<b>SOCIÉTÉS DE SERVICE</b>						
Fimat Facilities Management <sup>(6)</sup>	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
<b>FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS</b>						
Cousto Investments LP	États-Unis	IG	100,00	100,00	55,00	55,00
PACE <sup>(20)</sup>	États-Unis	IG	-	-	-	-
Makatéa JV Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	66,67	66,67
Rexus LLC	États-Unis	IG	100,00	100,00	70,83	70,83
SG Astro Finance LP	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Astro Finance Trust	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Constellation Canada LTD	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Equity Finance LLC <sup>(17)</sup>	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
SG Finance Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Preferred Capital III LLC <sup>(1)</sup>	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sorbier Investment Corp <sup>(7)</sup>	États-Unis	IG	-	100,00	-	65,00
<b>SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE</b>						
SG Commodities Product	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Investissement Management Holding Corp <sup>(1)</sup>	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

\* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
<b>ASIE ET OCÉANIE</b>						
<b>BANQUES</b>						
SG Australia Holdings <sup>(1)</sup>	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Japan) Limited	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG China Inc. <sup>(2)</sup>	Chine	IG	100,00	-	100,00	-
<b>SOCIÉTÉS FINANCIÈRES</b>						
Fortune Fund Management Co. (FFMC)	Chine	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
IBK SGAM	Corée du Sud	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Asset Management Singapore Ltd.	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Japan	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asia (Hong Kong) Ltd.	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE</b>						
SGAM North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>SOCIÉTÉS DE COURTAGE</b>						
Fimat Singapour <sup>(6)</sup>	Singapour	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat HK <sup>(6)</sup>	Hong-Kong	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat Japan <sup>(6)</sup>	Japon	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat International Banque Hong Kong <sup>(6)</sup>	Hong-Kong	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat Taiwan <sup>(6)</sup>	Taiwan	IG	-	100,00	-	100,00
SG Securities Asia Int, Holdings <sup>(1)</sup>	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Sydney <sup>(5)</sup>	Australie	IG	-	100,00	-	100,00

\* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2008.

(3) Entité désormais consolidée en direct.

(4) Entités déconsolidées en 2008.

(5) Entités liquidées en 2008.

(6) Entité désormais sous-consolidée au sein de Newedge.

(7) Entités cédées sur 2008.

(8) Dissolution par transmission de patrimoine avec Varoner 2.

(9) Dissolution par transmission de patrimoine avec Dalarec.

(10) Dissolution par transmission de patrimoine avec Cafirec.

(11) Dissolution par transmission de patrimoine avec SGQE.

(12) Dissolution par transmission de patrimoine avec Généfinance.

(13) Dissolution par transmission de patrimoine avec Sogéparticipations.

(14) Dissolution par transmission de patrimoine avec Sogenal.

(15) Fusion avec Calyon.

(16) Fusion avec Fimat Banque.

(17) Fusion avec SG AE.

(18) Changement de méthode : passage de MEE en intégration globale.

(19) Changement de méthode : passage de intégration globale à intégration proportionnelle.

(20) Entité ad hoc contrôlée en substance par le Groupe.

(21) SG détient un seul compartiment de AMBER à 100 %.

## Note 46

## Information sectorielle par pôle et sous-pôle

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<i>(En M EUR)</i>						
Produit net bancaire	7 191	7 058	4 976	3 444	3 115	2 838
Charges générales d'exploitation <sup>(1)</sup>	(4 678)	(4 566)	(2 752)	(1 986)	(1 795)	(1 526)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 513</b>	<b>2 492</b>	<b>2 224</b>	<b>1 458</b>	<b>1 320</b>	<b>1 312</b>
Coût du risque	(480)	(329)	(500)	(204)	(587)	(374)
<b>Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées</b>	<b>2 033</b>	<b>2 163</b>	<b>1 724</b>	<b>1 254</b>	<b>733</b>	<b>938</b>
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées</b>	<b>2 033</b>	<b>2 163</b>	<b>1 724</b>	<b>1 254</b>	<b>733</b>	<b>938</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2	2	8	36	(21)	(7)
Gains nets sur autres actifs	2	4	14	28	(1)	1
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	(300)	-	-	-
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>2 037</b>	<b>2 169</b>	<b>1 446</b>	<b>1 318</b>	<b>711</b>	<b>932</b>
Impôts sur les bénéfices	(692)	(736)	(365)	(320)	(224)	(315)
<b>Résultat net</b>	<b>1 345</b>	<b>1 433</b>	<b>1 081</b>	<b>998</b>	<b>487</b>	<b>617</b>
Intérêts minoritaires	49	58	472	312	18	17
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 296</b>	<b>1 375</b>	<b>609</b>	<b>686</b>	<b>469</b>	<b>600</b>

(1) Y compris dotations aux amortissements.

## Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'actifs		Banque privée		Service aux investisseurs et Épargne en ligne	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<i>(En M EUR)</i>						
Produit net bancaire	409	1 119	839	823	1 562	1 799
Charges générales d'exploitation <sup>(1)</sup>	(792)	(841)	(539)	(531)	(1 299)	(1 336)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(383)</b>	<b>278</b>	<b>300</b>	<b>292</b>	<b>263</b>	<b>463</b>
Coût du risque	(8)	(4)	(32)	(1)	(13)	(36)
<b>Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées</b>	<b>(391)</b>	<b>274</b>	<b>268</b>	<b>291</b>	<b>250</b>	<b>427</b>
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées</b>	<b>(391)</b>	<b>274</b>	<b>268</b>	<b>291</b>	<b>250</b>	<b>427</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	-	(6)	-	-	-	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(391)</b>	<b>268</b>	<b>268</b>	<b>291</b>	<b>250</b>	<b>427</b>
Impôts sur les bénéfices	128	(91)	(55)	(63)	(83)	(141)
<b>Résultat net</b>	<b>(263)</b>	<b>177</b>	<b>213</b>	<b>228</b>	<b>167</b>	<b>286</b>
Intérêts minoritaires	(5)	8	-	13	18	18
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(258)</b>	<b>169</b>	<b>213</b>	<b>215</b>	<b>149</b>	<b>268</b>

(1) Y compris dotations aux amortissements.



	Banque de Financement et d'Investissement		Gestion Propre		Groupe Société Générale	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
(En M EUR)						
Produit net bancaire <sup>(2)</sup>	4 017	4 522	(243)	320	21 866	21 923
Charges générales d'exploitation <sup>(1)</sup>	(3 478)	(3 425)	(195)	(94)	(15 528)	(14 305)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>539</b>	<b>1 097</b>	<b>(438)</b>	<b>226</b>	<b>6 338</b>	<b>7 618</b>
Coût du risque	(1 024)	56	(11)	(13)	(2 655)	(905)
<b>Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées</b>	<b>(485)</b>	<b>1 153</b>	<b>(449)</b>	<b>213</b>	<b>3 683</b>	<b>6 713</b>
Perte nette sur activités de marchés non autorisées et dissimulées	-	(4 911)	-	-	-	(4 911)
<b>Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marchés non autorisées et dissimulées</b>	<b>(485)</b>	<b>(3 758)</b>	<b>(449)</b>	<b>213</b>	<b>3 683</b>	<b>1 802</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6	19	(3)	(6)	(8)	44
Gains nets sur autres actifs	9	26	609	(13)	633	40
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	(300)	-
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(470)</b>	<b>(3 713)</b>	<b>157</b>	<b>194</b>	<b>4 008</b>	<b>1 886</b>
Impôts sur les bénéfices	243	1 501	(187)	(117)	(1 235)	(282)
<b>Résultat net</b>	<b>(227)</b>	<b>(2 212)</b>	<b>(30)</b>	<b>77</b>	<b>2 773</b>	<b>1 604</b>
Intérêts minoritaires	8	9	203	222	763	657
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(235)</b>	<b>(2 221)</b>	<b>(233)</b>	<b>(145)</b>	<b>2 010</b>	<b>947</b>

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) Ventilation du produit net bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

(En M EUR)	2008	2007
Financements et Conseil	3 633	1 859
Taux, Change et Matières Premières	(953)	(885)
Actions	1 337	3 548
Autres	-	-
<b>Total produit net bancaire</b>	<b>4 017</b>	<b>4 522</b>

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers		Banque de Financement et d'Investissement	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
(En M EUR)								
Actifs sectoriels	173 336	160 987	87 496	64 156	118 936	115 949	649 318	614 278
Passifs sectoriels <sup>(1)</sup>	125 836	118 063	72 458	58 007	73 751	76 941	694 805	650 144

## Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'actifs		Banque privée		Services aux Investisseurs et Épargne en ligne		Total Branche		Gestion Propre		Groupe Société Générale	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
(En M EUR)												
Actifs sectoriels	7 652	30 403	22 090	18 943	43 533	45 249	73 275	94 595	27 642	21 797	1 130 003	1 071 762
Passifs sectoriels <sup>(1)</sup>	7 969	21 332	31 888	27 899	60 560	68 805	100 417	118 036	21 849	19 296	1 089 116	1 040 487

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

## ■ Information sectorielle par zone géographique

### DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<i>(En M EUR)</i>						
Produits nets d'intérêts et assimilés	3 508	733	3 949	2 862	44	(1 150)
Produits nets de commissions	4 160	4 186	2 214	1 854	569	1 011
Résultat net des opérations financières	2 945	7 361	537	859	1 038	1 085
Autres produits nets d'exploitation	493	628	848	740	(88)	(136)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>11 106</b>	<b>12 908</b>	<b>7 548</b>	<b>6 315</b>	<b>1 563</b>	<b>810</b>

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<i>(En M EUR)</i>								
Produits nets d'intérêts et assimilés	81	(156)	722	633	110	(20)	8 414	2 902
Produits nets de commissions	139	194	304	259	29	24	7 415	7 528
Résultat net des opérations financières	316	734	65	56	(131)	157	4 770	10 252
Autres produits nets d'exploitation	-	5	15	5	(1)	(1)	1 267	1 241
<b>Produit net bancaire</b>	<b>536</b>	<b>777</b>	<b>1 106</b>	<b>953</b>	<b>7</b>	<b>160</b>	<b>21 866</b>	<b>21 923</b>

### DÉCOMPOSITION DES AGRÉGATS BILANTIELS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques		Asie	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs sectoriels	796 906	673 182	162 201	191 886	111 743	140 941	19 251	25 357
Passifs sectoriels <sup>(1)</sup>	762 684	648 140	157 415	187 217	111 845	141 049	18 727	24 976

	Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
<i>(En M EUR)</i>						
Actifs sectoriels	18 443	16 570	21 459	23 826	1 130 003	1 071 762
Passifs sectoriels <sup>(1)</sup>	16 963	15 446	21 482	23 659	1 089 116	1 040 487

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

## Note 47

### Événements postérieurs à la clôture

Le 26 janvier 2009, le Groupe a annoncé qu'il avait signé avec Crédit Agricole S.A. un accord préliminaire en vue de rapprocher leurs activités de gestion d'actifs.

Ce nouveau pôle comprend 100 % des activités du groupe Crédit Agricole Asset Management (CAAM) auquel Société Générale apporte ses activités de gestion européennes et asiatiques (à l'exception de SGAM AI qui serait rapproché de Lyxor, lequel demeure au sein du Groupe) et 20 % de TCW, sa filiale de gestion d'actifs aux États-Unis. Ce nouvel acteur majeur se situera au 4<sup>e</sup> rang européen et au 9<sup>e</sup> rang mondial en terme d'actifs sous gestion.

Cette nouvelle société de Gestion d'actifs sera détenue à 70 % par Crédit Agricole S.A. et à 30 % par Société Générale et

pourrait être introduite en Bourse à un horizon de 5 ans. Crédit Agricole S.A. et Société Générale s'engagent à conserver leurs participations dans le nouvel ensemble pour une période d'au moins 5 ans.

La signature d'un accord définitif entre Société Générale et Crédit Agricole S.A. est soumise à la consultation des instances représentatives du personnel des deux groupes, à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et à l'accord des partenaires des différentes joint-ventures.

Ce projet n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés de l'exercice 2008.

## Note 48

### Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2008 :

(En M EUR)

	2008
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	32
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	3
<b>Total</b>	<b>35</b>

## ■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2008

#### Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'amendement de la norme IAS 39 offrant la faculté, dans certaines conditions, de reclasser des actifs financiers non dérivés.

#### II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un

contexte de forte volatilité des marchés. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les notes 1 et 11 de l'annexe des comptes consolidés exposent l'amendement de la norme IAS 39 qui offre la faculté, dans certaines conditions, de reclasser des actifs financiers non dérivés :

- hors de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers d'autres catégories ;
- hors de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances ».

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ce changement de méthode comptable et du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note 11 des états financiers.

#### ESTIMATIONS COMPTABLES

- Dans le contexte plus spécifique de la crise financière, votre société détaille en note 3 ses expositions directes et indirectes sur certains secteurs, le processus mis en place pour les apprécier ainsi que les modalités retenues pour valoriser certains instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.
- De même, dans ce contexte, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif,

ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

- Comme indiqué en note 3, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et

autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIÉS**

José-Luis GARCIA

**ERNST & YOUNG AUDIT**

Philippe PEUCH-LESTRADE